

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES IMMIGRANTS MAGHRÉBINS DU QUÉBEC
LE CAS DES ALGÉRIENS, MAROCAINS ET TUNISIENS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
HAMIDA BRAHIMI

DÉCEMBRE 2011

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement mon directeur de recherche, Rachad Antonius professeur en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Je lui suis particulièrement reconnaissante pour ses conseils et son aide notamment dans la collecte des données quantitatives auprès de Statistiques Canada. Mes remerciements vont également à toutes celles et ceux qui m'ont encouragé dans cette démarche et qui ont contribué de près ou de loin à la finalisation de cette recherche.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	ix
RÉSUMÉ	x
CHAPITRE I	
INTRODUCTION	1
1.1 Objectifs, question de recherche et hypothèses	4
1.1.1 Objectifs.....	4
1.1.2 Question générale	6
1.1.3 Hypothèses de recherche	6
1.2 Pertinence sociale et scientifique.....	7
1.3 Limites de la recherche.....	8
1.4 Méthodologie.....	9
1.4.1 Étude qualitative	9
1.4.2 Étude quantitative	11
1.5 La question de l'objectivité.....	12
CHAPITRE II	
CONTEXTUALISATION ET PROBLÉMATIQUE	13
2.1 Contextualisation	13
2.1.1 Contexte mondial.....	13
2.1.2 Portrait sommaire de l'immigration au Canada	16
2.1.3 Portrait sommaire de l'immigration au Québec.....	17
2.1.4 Portrait sommaire de l'immigration maghrébine à Montréal.....	22
2.2 Problématique	24
2.2.1 Situation économique des immigrants maghrébins du Québec	24

2.2.2 Effets et réactions à la situation économique des immigrants maghrébins du Québec	25
2.2.3 Contexte socio-politique du Québec	29
2.2.4 Processus de recherche d'emploi	31
2.2.5 Marché du travail	33
2.3 Questions spécifiques de recherche	35
CHAPITRE III	
REVUE DE LITTÉRATURE	36
3.1 Analyse de la situation économique des immigrants	36
3.2 Situation économique des immigrants maghrébins	38
3.3 Principaux obstacles à l'intégration économique des immigrants	40
3.3.1 La déqualification	41
3.3.2 La discrimination en emploi	46
3.4 Conséquences de la situation économique des immigrants maghrébins	51
CHAPITRE IV	
CADRE THÉORIQUE ET D'ANALYSE.....	57
4.1 Les principaux concepts de la recherche.....	59
4.1.1 Les concepts de base.....	59
4.1.2 Les autres concepts	61
4.2 Les modèles d'intégration des immigrants	64
4.2.1 Théories classiques de l'assimilation.....	64
4.2.2 Le Multiculturalisme Canadien	66
4.2.3 L'interculturalisme québécois.....	68
4.3 La perspective théorique.....	72
4.3.1 Théorie de la segmentation du marché de l'emploi	72
4.3.2 La théorie du double marché de travail.....	73
4.3.3 La perspective systémique	75

CHAPITRE V	
ANALYSE DES RÉSULTATS	79
5.1 Caractéristiques générales des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la période d'établissement :	79
5.2 Niveaux de scolarité des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la durée d'établissement :	82
5.3 Analyse des principaux indicateurs économiques :	84
5.3.1 Taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la période d'établissement :	84
5.3.2 Taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité des immigrants maghrébins du Québec selon le niveau de scolarité	89
5.4.2 Analyse des revenus des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité	96
5.5 Analyse des niveaux de compétence.....	100
CONCLUSION	107
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	114
ANNEXES	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 5.1	80
Immigrants maghrébins établis au Québec en 2005 selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et à la population immigrante	
Tableau 5.2	82
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et autres immigrants (2005)	
Tableau 5.3	84
Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine, des natifs et des immigrants du Québec en 2005	
Tableau 5.4	89
Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005	
Tableau 5.5	93
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine (2005).	
Tableau 5.6	95
Taux des revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005	
Tableau 5.7	96
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et le niveau d'études en 2005	
Tableau 5.8	99
Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005	
Tableau A.1	123
Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006	
Tableau A.2	123
Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000	
Tableau A.3	124
Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996	

Tableau A.4	124
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001-2006	
Tableau A.5	124
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996-2000	
Tableau A.6	125
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996	
Tableau A.7	125
Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006	
Tableau A.8	125
Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000	
Tableau A.9	126
Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996	
Tableau A.10	126
Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005	
Tableau A.11	127
Taux de chômage des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec entre 2001 et 2006	
Tableau A.12	128
Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec entre 1996 et 2000	
Tableau A.13	129
Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec avant 1996	
Tableau A.14	130
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006	

Tableau A.15	130
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000	
Tableau A.16	130
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996	
Tableau A.17	131
Taux de revenus en pourcentage des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 1996 et 2000	
Tableau A.18	131
Taux de revenus en pourcentage des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine avant 1996	
Tableau A.19	132
Taux des revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 2001 et 2006	
Tableau A.20	132
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et le niveau d'études entre 1996 et 2000	
Tableau A.21	132
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et le niveau d'études avant 1996	
Tableau A.22	133
Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine (2005)	
Tableau A.23	133
Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 2001-2006	
Tableau A.24	133
Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 1996-2000	
Tableau A.25	134
Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine avant 1996	

LISTE DES FIGURES

Figure 5.1

Pourcentage des niveaux d'étude des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et autres immigrants (2005) 83

Figure 5.2

Pourcentage du taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine des natifs et des immigrants du Québec en 2005 86

Figure 5.3

Pourcentage du taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005 90

Figure 5.4

Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine (2005)..... 93

Figure 5.5

Pourcentage du taux de revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005 95

Figure 5.6

Pourcentage des niveaux de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005 99

RÉSUMÉ

Le Québec d'aujourd'hui diffère de celui d'il y a une trentaine d'années. Il s'est doté d'une population active très diversifiée, dont une part importante est constituée par les communautés culturelles en constante progression. L'intégration des immigrants occupe une place de plus en plus importante dans les discours politiques des gouvernements du Canada et du Québec. Ils se traduisent par la mise en place de programmes divers, visant à faciliter l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants au sein de la société d'accueil. Dans la pratique, ce processus n'est pas sans obstacles pour les immigrants qui doivent relever plusieurs défis, notamment ceux reliés à l'accès à l'emploi. La présente recherche vise à cerner les principaux facteurs qui influencent le processus d'intégration économique des maghrébins établis au Québec. Notre choix s'est porté sur cette communauté ethnique prisée depuis quelques années par le Québec et donc de plus en plus nombreuse. Pour notre recherche, nous sommes partis de l'hypothèse que l'intégration économique des immigrants maghrébins est multidimensionnelle. Elle relèverait d'un processus¹ complexe, lent et ardu, un véritable périple devant être accompli par ces nouveaux arrivants comme un *passage obligé*, dont la finalité est de décrocher un emploi satisfaisant qui réponde à leurs qualifications et compétences. Pour réaliser cette recherche, nous avons adopté une démarche mixte qui s'inscrit dans une perspective qualitative et quantitative. La combinaison des deux approches nous a permis d'une part, à travers des études récentes, d'avoir connaissance des principales difficultés rencontrées par les immigrants maghrébins au niveau de leur insertion sur le marché du travail. D'autre part, nous avons pu, grâce à un portrait statistique détaillé et précis de cette communauté, vérifier et confronter nos conclusions à celles des études qualitatives. Notre recherche a été réalisée à partir de données concrètes recueillies auprès de Statistique Canada, concernant plusieurs cohortes d'immigrants maghrébins par pays de naissance (Algériens, Marocains et Tunisiens) à différentes périodes de leur établissement (entre 2001 et 2006, entre 1996 et 2000 et avant 1996). Il est clair qu'un si grand échantillon permet d'arriver à des conclusions d'intérêt à la majorité des membres de ce groupe résidant dans la ville de Montréal. Les résultats obtenus révèlent que, paradoxalement, malgré leur niveau de scolarité élevé, les immigrants maghrébins occupent une position désavantageuse sur le marché du travail comparativement aux autres groupes d'immigrants ainsi qu'aux natifs. Frappés par le taux de chômage le plus élevé, leur insertion professionnelle est plus critique et se réalise beaucoup plus difficilement que pour les autres immigrants et le groupe traditionnel. Par ailleurs, les membres de la communauté maghrébine en activité restent généralement confinés dans des emplois sous-qualifiés qui ne correspondent pas

¹ En tant que « processus », l'insertion socioprofessionnelle correspond à une période de transition étendue (parfois sur plusieurs années) et réfère aux conditions, aux situations et aux comportements individuels face au marché de l'emploi

nécessairement à leurs qualifications. Cette déqualification² réelle qu'ils subissent ne leur donne pas l'opportunité de mettre pleinement en valeur leurs compétences sur le marché du travail ni de participer par la même occasion, à un apport productif qualitatif pour les entreprises qui les emploient. Outre les facteurs structurels liés au marché du travail et communs à l'ensemble des immigrants, les maghrébins du Québec en tant qu'arabomusulmans, font face à la discrimination systémique en emploi, particulièrement après les événements du 11 septembre 2001 et l'islamophobie qui a suivi. Exacerbée par les débats récents et controverses vécus sur la place publique québécoise (accommodements raisonnables (2007), laïcité, voile intégral (2010-2011) ...), la discrimination est devenue un facteur prédominant frappant davantage les membres de cette communauté.

Nous croyons que l'intégration sociale passe par l'intégration économique. L'immigrant peut créer ainsi un réseau social et interagir avec d'autres membres de la société d'accueil et d'autres cultures, élargir son cercle de connaissances, etc. C'est aussi par l'emploi que l'immigrant peut se réaliser pleinement en contribuant au développement de la société et en améliorant sa qualité de vie et celle de toute sa famille. C'est aussi le moyen pour lutter contre les préjugés et les discriminations et développer le sentiment d'appartenance à la société d'accueil. À travers cet objectif exploratoire, cette recherche se veut une sorte de bilan sur l'intégration professionnelle des immigrants maghrébins à la société québécoise. Nous espérons présenter un portrait réaliste de la situation économique de ces immigrants plein d'espoir, venus améliorer leur qualité de vie en privilégiant comme destination la province du Québec et la ville de Montréal. C'est aussi une occasion d'étoffer la base documentaire particulière à ce sujet et d'attirer davantage l'attention sur une situation problématique qui perdure et tend à s'aggraver avec le temps.

Mots clés : Immigration; immigrants maghrébins; intégration économique; intégration par le travail; discrimination; représentation; déqualification; emploi; Chômage.

² La déqualification est définie comme l'écart entre le niveau d'éducation supérieure qu'ils possèdent et celui, inférieur, requis par les emplois qu'ils occupent.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

On assiste de plus en plus aujourd'hui, dans les pays occidentaux et en Amérique du nord à un afflux d'immigrants hautement qualifiés et spécialistes³ provenant de pays en développement. Le portrait actuel de l'immigration se caractérise par une disparité qui touche différents aspects tels que le genre, la région d'origine, le statut de la migration, la situation familiale etc. Alors que les pays d'accueil connaissent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, les nouveaux immigrants restent confrontés à des difficultés hétéroclites qui compliquent et ralentissent leur insertion sur le marché du travail. Cette problématique est devenue un sujet préoccupant pour les gouvernements ainsi que les groupes de défense des droits des immigrants, tant au niveau national qu'international. En effet, les conséquences entraînées par cette situation sont préjudiciables autant pour les immigrants que les sociétés d'accueil. Elles se traduisent dans la réalité par une sous-utilisation et un gâchis de compétences qui entraînent des pertes de revenus et des situations d'emplois précaires pour les immigrants, ainsi qu'une moindre performance et développement économique pour les entreprises à l'ère de l'internationalisation des marchés économiques de plus en plus concurrentiels. Les enjeux que pose cette situation attirent de plus en plus l'intérêt des chercheurs qui s'efforcent d'en investiguer la complexité.

L'intégration des immigrants au Québec et les difficultés auxquelles ils font face durant leur processus d'établissement est un sujet qui a suscité de nombreuses études et publications au cours des dernières années. Les résultats de l'étude sur la population active en

³ Personnes possédant des qualifications en tant que directeurs, cadres, spécialistes, techniciens ou autres qui se déplacent sur le marché du travail interne d'entreprises transnationales et d'organisations internationales, ou qui cherchent un emploi par l'intermédiaire des marchés de travail internationaux où se négocient les compétences rares (Stephen, Castles, 2000 : 314)

2006, tels que révélés en 2008 par Statistiques Canada ont attiré l'attention sur les données d'emploi des communautés immigrantes du Québec, particulièrement défavorables avec un taux de chômage de près de 19,35 % entre 2001 et 2006 comparativement à celui des natifs ne dépassant pas les 7 %. Le bilan de la situation économique des immigrants maghrébins s'est avéré encore plus critique, même ces derniers bénéficient, dans une grande proportion, d'une bonne maîtrise de la langue française (96 %) et d'un niveau scolaire supérieur (40 % contre 21,8 % de l'ensemble des immigrants et 14 % des natifs). Pour la même période, ils ont connu le plus haut taux de chômage (27,9 %), soit quatre fois et demi supérieur à celui du reste de la population du pays (6,3 %). Entre 1996 et 2004, ce taux avait atteint 18,7 %, soit deux fois et demi supérieur à celui des natifs (8,2 %)⁴. Cette situation nous a semblé préoccupante et nous a interpellé à plus d'un titre: D'une part, par son caractère paradoxal mettant en lien une main-d'œuvre qualifiée et disponible mais sous-utilisée par la société d'accueil, laquelle d'ailleurs s'en trouve privée. D'autre part, par l'ampleur du phénomène lié au chômage qui affecte cette catégorie d'immigrants et ses multiples implications socioéconomiques et psychologiques tant au niveau individuel que sociétal. Ceci nous a poussé à nous questionner sur ce sujet et tenter de comprendre de quelle façon s'opère l'insertion professionnelle des immigrants maghrébins du Québec comparativement à celle des autres communautés immigrantes et des natifs. Quels éléments seraient en cause dans la prévalence des plus hauts taux de chômage par ces immigrants et ce, malgré leurs qualifications et leur maîtrise du français? Quelles conséquences pourrait générer une telle situation tant au niveau de l'intégration de ces immigrants qu'au niveau de la société d'accueil? Autant de questionnements qui nous ont incités à poser un regard sociologique sur cette problématique. C'est dans un souci de compréhension visant à cerner et expliquer les déterminants d'une telle situation, que nous avons entamé notre réflexion.

Nous sommes partis du fait qu'une intégration réussie passe inévitablement par une intégration économique. L'intégration professionnelle devient inévitablement une condition

⁴ MICC, 2008 « Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants, une réponse spécifique aux besoins des Québécois originaires du Maghreb ». En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-BrochureMaghreb2008Maghreb.pdf>.

de l'intégration sociale et à un deuxième degré de paix sociale. C'est par l'obtention d'un bon emploi en rapport avec leurs compétences que les immigrants ont la possibilité de participer à la vie économique, sociale et politique et développer un sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Par ailleurs, l'absence d'une intégration économique peut devenir un facteur d'instabilité interne entraînant une insatisfaction pouvant se transformer en pressions, en contestations... Travailler représente pour la plupart des immigrants un moyen d'établir un réseau social en tissant des liens avec d'autres citoyens d'origines diverses. Au contraire, le chômage et l'isolement économique entraînent souvent un repli communautaire et une crispation identitaire. L'insertion professionnelle étant une étape essentielle à une intégration sociale, nous avons privilégié par conséquent comme objet d'étude, la problématique de l'intégration économique des immigrants maghrébins du Québec.

La principale piste de réflexion qui a guidé notre recherche est la suivante : Nous pensons que la problématique de l'intégration économique des immigrants maghrébins est multidimensionnelle et complexe. De ce fait, elle serait conditionnée par un ensemble de facteurs de différentes natures, lesquels combinés, peuvent interagir négativement, constituant ainsi de réels obstacles. Nous en avons identifié les principaux d'entre eux :

Des facteurs communs agissant sur l'ensemble des immigrants. Ils sont liés au stress du processus migratoire pouvant avoir un effet de ralentissement au début du processus d'intégration (méconnaissance du marché du travail, adaptation aux nouveaux codes de la société d'accueil, manque d'informations, problèmes d'orientation, perte de temps ...). À noter que parmi ce type de facteurs, certains se rapportent aux aptitudes particulières et capacités personnelles des immigrants mêmes (degré de motivation, positivité, résilience, ouverture d'esprit, détermination, développement de réseaux, implication et efficacité dans la recherche d'emploi...).

D'autres facteurs qui sont en rapport avec les difficultés structurelles en lien avec le marché du travail sous l'effet des processus d'intégration communautaire, de mondialisation des échanges et de globalisation financière. Il s'agit principalement de l'inadéquation des qualifications non transférables par rapport aux besoins du Québec, la non reconnaissance des diplômes étrangers et la déqualification, le manque d'expérience professionnelle canadienne,

les exigences souvent démesurées des ordres professionnels et parfois l'insuffisance de la maîtrise de la langue, soit du français ou de l'anglais.

Des facteurs spécifiques aux immigrants maghrébins. Ils sont liés entre autres, aux préjugés et représentations en rapport avec leur origine (arabe) et leur religion (musulmane). Ceux-ci se manifestent par des comportements discriminatoires et racistes de la part de certains membres de la société d'accueil voire de certains employeurs envers les membres de cette communauté, particulièrement après les événements du 11 septembre 2001 qui ont stigmatisé les communautés arabo- musulmanes. Ces attitudes discriminatoires restent également liées aux effets pervers des débats sur les accommodements raisonnables (2007) et des récentes controverses dans l'espace public québécois autour de certains sujets ayant trait à la laïcité, le voile islamique intégral (niqab), le cours d'éthique et religion (2010...). Le racisme proprement dit envers ces communautés sera donc abordé sous les effets de la mondialisation néolibérale, dans un contexte de crise économique mondiale affectant la situation actuelle du marché de travail. Nous considérons que chacun des facteurs précités joue un rôle spécifique et structurant dans la problématique de l'intégration économique des immigrants maghrébins. C'est dans cet axe de réflexion que se situe notre objet de recherche qui portera plus précisément sur les problèmes de l'intégration économique des immigrants maghrébins du Québec.

1.1 Objectifs, question de recherche et hypothèses

1.1.1 Objectifs

La présente recherche vise les objectifs suivants :

Cerner et mettre en évidence les principaux facteurs ayant pu concourir à l'aboutissement de la situation économique défavorable des immigrants maghrébins du Québec.

Tenter de démontrer que l'intégration économique des immigrants maghrébins à la société d'accueil est un processus beaucoup trop complexe pour ne reposer que sur l'un ou l'autre des facteurs en cause. Cependant, un intérêt particulier sera porté à la discrimination en

emploi ainsi qu'à l'effet de structure en tant que facteurs décisifs dans le sous-emploi d'une grande majorité des membres de cette communauté.

Établir un portrait statistique exhaustif et précis de l'intégration des immigrants maghrébins sur le marché du travail québécois en comparaison avec les autres immigrants ainsi que les natifs.

Étayer le constat établi par les études qualitatives portant sur le sujet en y intégrant, pour la première fois des données concrètes récentes (2006) et spécifiques aux maghrébins selon le pays d'origine (Algériens, Marocains et tunisiens) établis au Québec à différentes périodes (entre 2001 et 2006, entre 1996 et 2000 et avant 1996).

Saisir toute la complexité de l'insertion professionnelle des immigrants maghrébins du Québec par une approche mixte (qualitative et quantitative) qui permettra d'aborder la situation de ces immigrants sur le marché du travail québécois sous les rubriques suivantes : les taux d'activité et de chômage, les taux d'emploi, les niveaux de revenus et les domaines de compétences.

Apporter des éléments nouveaux aidant à un correctif de la situation économique d'inégalité, d'injustice et de précarité vécue par les immigrants maghrébins du Québec.

À travers l'ensemble de ces objectifs, notre démarche nous permettra d'avoir un aperçu de la situation économique de plusieurs cohortes d'immigrants maghrébins originaires de trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie) établis dans la province à différentes périodes (allant de moins de cinq ans à plus de 15 ans). En procédant à l'analyse des études qualitatives retenues et des données quantitatives spécifiques à la population immigrante maghrébine, recueillies auprès de Statistiques Canada, nous nous proposons de cerner davantage la question de l'intégration professionnelle de ces communautés. Ceci nous indiquera si les conclusions révélées par les études antérieures s'accordent à cette catégorie d'immigrants ou si elles démontrent d'autres pistes à exploiter. Malgré son caractère novateur, cette étude se veut complémentaire et en continuité avec les autres études réalisées dans ce domaine.

Notre recherche vise l'ensemble de la population des immigrants maghrébins sur plusieurs périodes de résidence au Québec, plus précisément la région métropolitaine Montréalaise. Ce choix régional découle du fait que la majorité des immigrants originaires du Maghreb, à l'instar des autres immigrants résidant au Québec en 2006, sont établis, dans une proportion de 86 % à Montréal⁵. À noter que ce taux était de 82,2 % pour les marocains et de 89,6 % pour les algériens.

1.1.2 Question générale

Identifier les facteurs explicatifs des taux d'activité, des taux d'emploi et des taux de chômage en fonction du niveau d'études, du pays d'origine à l'intérieur du Maghreb, de l'année d'arrivée, etc.

Les données sont obtenues de Statistique Canada. Elles concernent l'ensemble de la population maghrébine du Québec recensée en 2006, et sont agrégées selon les variables qui nous ont semblé les plus pertinentes. Des questions plus spécifiques seront proposées après avoir clarifié la problématique de notre recherche.

1.1.3 Hypothèses de recherche

Examiner la situation économique des immigrants maghrébins à Montréal nous renvoie à poser les hypothèses de recherche suivantes :

1- Notre hypothèse de départ est la suivante : l'insertion professionnelle difficile des immigrants maghrébins est le résultat d'un processus complexe. Elle est affectée par les effets combinés de différents facteurs qui auraient contribué à sa mise en place : Des facteurs structurels communs à l'ensemble des immigrants, mais aussi des facteurs spécifiques à ces communautés immigrantes, tels que la discrimination systémique.

2- L'ampleur et la persistance d'une situation économique désavantageuse de ce groupe nous amène à poser l'hypothèse suivante : la situation économique inégale des immigrants

⁵ Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, MICC, 2009. En ligne : www.micc.gouv.qc.ca

maghrébins semble davantage liée, entre autres, à des barrières discriminatoires beaucoup plus qu'à des difficultés institutionnelles auxquelles se heurtent l'ensemble des immigrants.

3- La situation économique des immigrants maghrébins du Québec est différente de celle des autres immigrants ainsi que des natifs.

4- L'intégration économique des immigrants maghrébins du Québec s'opère différemment de celle des autres immigrants et des natifs. Cette différence est également constatée au sein même de la communauté maghrébine entre les algériens, les marocains et les tunisiens. Elle serait déterminée par le pays d'origine, la durée d'établissement au Québec ainsi que les niveaux de compétence.

1.2 Pertinence sociale et scientifique

L'intérêt pour la recherche sur l'immigration a connu un développement considérable au cours des dernières années. Pourtant, peu de recherches à notre connaissance ont analysé en profondeur le processus d'intégration sur le marché de travail québécois des immigrants maghrébins établis à Montréal. Les quelques études réalisées sur ce sujet font référence à des données générales parfois partielles sur de petits échantillons moins représentatifs. Pour notre recherche, nous avons utilisé les données agrégées complètes de statistiques Canada concernant la population immigrante maghrébine, ventilée selon le pays d'origine (Algérie, Maroc, Tunisie) sur plusieurs périodes d'établissement au Québec (entre 2001 et 2006, entre 1996 et 2000 et avant 1996). Notre étude se distingue donc par un large éventail de données statistiques spécifiques à la population étudiée qui sont présentées conjointement à une synthèse des études existantes portant sur les problèmes d'intégration des immigrants maghrébins au marché du travail québécois. La confrontation des résultats obtenus (qualitatifs et quantitatifs) permettra de présenter un constat précis. Notre recherche aura une valeur représentative puisqu'elle a l'avantage d'utiliser un grand échantillon comparativement aux autres études réalisées sur de petits échantillons, lesquelles cependant, en raison de l'approche qualitative, établissent aussi des références complémentaires qui permettent de mieux saisir les diverses dimensions de la problématique des immigrants maghrébins. Toutefois, notre étude aura l'avantage d'explorer certains aspects liés aux

problèmes d'insertion des maghrébins sur le marché du travail québécois et d'en approfondir d'autres qui n'auraient pas pu l'être autrement que par l'approche préconisée à cette fin.

1.3 Limites de la recherche

Il est important de préciser que les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche ne pourront pas être généralisées à d'autres populations que celle étudiée. Par ailleurs, cette étude n'a pas la prétention de vouloir décrire la tendance majoritaire des immigrants maghrébins du Québec. La situation est polarisée. Beaucoup de membres appartenant à cette communauté vivent certaines réalités qui leur sont propres et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de cette recherche. Par conséquent, ils ne se reconnaîtront pas dans les situations et les réalités répertoriées qui vont y être exposées. De même que ceux concernés par cette situation de précarité ne le seront pas tous pour les mêmes raisons.

Nous ne considérons pas notre groupe comme homogène. Le partage d'une même région géographique (Maghreb), d'une certaine réalité historique (colonisation française), des langues (arabe et français), de la religion (majoritairement musulmane) et certaines traditions socioculturelles ne sont pas garants d'une uniformité de cette communauté. Chacun des trois sous-groupes (algériens, marocains et tunisiens) a ses propres caractéristiques qui conduisent à une vision et à une perception différente de ces immigrants face au processus d'intégration à la société d'accueil. Les membres du groupe dont il s'agit ont néanmoins des points communs qui serviront à la compréhension de notre corpus et à notre analyse: ce sont des hommes et des femmes, mariés et/ou célibataires, ayant une bonne connaissance du français, diplômés, ayant déjà une expérience professionnelle antérieure au pays d'origine. C'est le profil de l'« immigrant économique » tel que décrit par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)⁶.

Notre intérêt se porte sur la dimension économique qui couvre un champ très large. Telle que nous l'entendons dans le cadre de cette recherche, elle concerne essentiellement l'activité des immigrants maghrébins sur le marché du travail. Ceci inclut le type d'insertion

⁶ Voir le site Web du ministère au <http://www.micc.gouv.qc.ca>

professionnelle, les inégalités salariales en emploi, la pauvreté et le chômage auxquels ils font face. Elle se limite uniquement à ces aspects et n'a pas la prétention de comprendre d'autres pratiques économiques. À noter qu'il serait également intéressant de refaire l'étude sur un même groupe d'immigrants mais de seconde génération ou sur une autre communauté immigrante du Québec, autre que les maghrébins (arabo-musulmans) par exemple. Il serait pertinent d'en étudier les enjeux dans des recherches futures.

1.4 Méthodologie

Pour la réalisation de notre étude, nous avons ciblé la tranche de la population relative aux immigrants québécois originaires du Maghreb établis dans la province du Québec, plus précisément dans la ville de Montréal. Pour répondre à nos questions et vérifier nos hypothèses, nous avons privilégié une méthodologie mixte qui allie à la fois une approche qualitative intégrant une analyse critique des études récentes qui démontrent les difficultés d'insertion professionnelle vécues par ce groupe d'immigrants et une approche quantitative permettant une analyse statistique des données récentes (2006) propres à notre population d'étude. Ce choix méthodologique éclairé est à notre sens adapté et efficace dans l'étude des cas complexes comme celui qui nous intéresse, à savoir « l'intégration économique des immigrants maghrébins établis à Montréal ». Il mettra davantage en valeur les enjeux propres à la situation économique de cette communauté car les deux approches qualitative et quantitative se complètent en s'informant l'une de l'autre pour permettre un résultat optimal et exhaustif.

1.4.1 Étude qualitative

Pour étudier et comprendre les difficultés qui influencent l'intégration des immigrants maghrébins sur le marché du travail, nous avons eu recours à un corpus de données secondaires, constitué d'une recension d'études récentes de type universitaires (Lenoir-Achdjian, A; D, Helly; I, Drainville; M, Vatz Laaroussi et S. Arcand : 2009; Chicha, Marie-Thérèse : 2010; Boudarbat, B et Boulet, M : 2010; Pagé, M et Lamarre, P : 2010; Cousineau, J-M. et Boudarbat, B : 2009; Oreopoulos, Philip : 2008; Chicha, M-T et Charest, É : 2008...). Ces études ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport à

notre sujet de recherche et les objectifs visés. Nous avons privilégié des recherches variées traitant pour certaines, des problèmes d'intégration communs à l'ensemble des immigrants et pour d'autres, des difficultés spécifiques aux immigrants maghrébins. Nous avons également inclus dans notre corpus de textes d'autres études en lien avec notre objet de recherche que nous avons consultées pour soutenir nos analyses (voir bibliographie). À noter que cette étude qualitative était par ailleurs appuyée par d'autres données secondaires complémentaires extraites de différents documents officiels (rapports du gouvernement du Canada et du Québec, MICC, OCDE, OIT, HCR...). Cette diversité de références nous a permis de mieux documenter notre recherche, de mettre davantage en évidence et de comparer les différentes approches et tendances en lien avec notre problématique. Elle a été motivée par un souci de précision et de validation des conclusions dévoilées par les différentes études.

L'étude qualitative a été réalisée par une analyse de contenu que la spécificité du sujet avantage. Nous avons d'abord procédé à la lecture des textes sélectionnés, à leur résumé et leur analyse critique. Nous avons ensuite finalisé l'interprétation thématique des conclusions en identifiant les structurations dominantes des idées dégagées par ces textes et les différentes tendances qui les sous-tendent.

Les conclusions révélées par ces études nous ont permis de cibler certains constituants décisifs dans la situation économique défavorable des immigrants maghrébins. Nous avons relevé, parmi ceux jugés les plus préjudiciables, la déqualification et de la discrimination à l'emploi envers les immigrants maghrébins. Les besoins du marché du travail et la structure de l'offre des compétences sont également à notre sens, importants dans l'explication du sous-emploi de cette catégorie d'immigrants. La comparaison des conclusions constatées par l'étude qualitative avec les résultats des données statistiques relatives aux algériens, marocains et tunisiens, appuyées par des moyennes statistiques récentes nous a conduit à dégager certaines caractéristiques de ces communautés maghrébines déterminantes dans leur accès au marché du travail, que nous exposerons d'une façon détaillée dans le chapitre consacré à la revue de littérature.

1.4.2 Étude quantitative

Notre approche quantitative se fonde sur des données primaires concernant certains indicateurs économiques propres aux immigrants maghrébins, recueillies auprès de Statistique Canada (2006). Il s'agit principalement des taux d'activité, des taux de chômage, des taux d'emploi, des niveaux de revenus et des niveaux de compétence pour chacun des groupes concernés (algériens, marocains et tunisiens).

L'analyse statistique a été réalisée sur différentes cohortes tant pour les algériens, les marocains que les tunisiens, et ce, pour périodes d'établissement (entre 2001-2006, entre 1996-2000 et avant 1996). À noter que les indicateurs économiques ciblés ont été jumelés, à des fins d'analyse, à d'autres données statistiques secondaires complémentaires concernant les autres communautés immigrantes du Québec. Ces informations étaient disponibles sur le site du recensement de Statistique Canada de 2006.

Ces indicateurs économiques spécifiques aux maghrébins ont été analysés et ventilés par pays d'origine (Algérie, Maroc, Tunisie), par niveau de scolarisation et par types de diplômes. Par ailleurs, nous avons comparé pour chacune des périodes, la répartition des immigrants maghrébins dans les différents secteurs d'activités par rapport à celle de la population générale et des autres immigrants. Nous avons pu ainsi, à l'appui de l'ensemble de ces données, générer un ensemble de tableaux statistiques dont l'analyse a apporté des informations supplémentaires sur les tendances vers l'inégalité et la ségrégation professionnelle à l'égard des membres de ce groupe.

L'approche statistique a permis de disposer d'indicateurs économiques fiables et précis qui reflètent une situation réelle chiffrée, constituant de ce fait une *preuve irréfutable*. Elle a conduit à l'obtention de résultats diversifiés à différentes phases d'immigration de ces immigrants, à la base d'un échantillon de grande taille fourni, ce qui a permis d'estimer avec une grande précision les paramètres étudiés. Les résultats qui en découlent, en complément à ceux plus nuancés obtenus par l'analyse qualitative sur de petits échantillons (particulièrement concernant la déqualification et la reconnaissance des diplômes) ont pu étoffer les conclusions de la littérature et révéler d'autres avenues intéressantes à développer.

Ils pourraient servir éventuellement de support à d'éventuels ajustements de la situation d'inégalité économique de ces immigrants telle que révélée.

À notre sens, un mariage entre les deux méthodes, l'une qualitative (corpus de textes sur le sujet) et l'autre quantitative (données statistiques) s'imposait. À partir de l'analyse des conclusions des études qualitatives de références retenues, et à l'appui des résultats statistiques spécifiques aux communautés immigrantes maghrébines, nous avons pu investiguer la problématique de l'intégration de ces immigrants sur le plan professionnel d'une façon beaucoup plus détaillée et approfondie. En effet, les résultats obtenus par l'analyse statistique relative aux immigrants maghrébins nous ont permis de dégager certaines causes prévalant dans la situation précaire de ces communautés. Les analyses qualitatives nous ont soutenues dans l'approfondissement de la compréhension de ces phénomènes caractérisant la situation particulière d'inégalités sur le marché du travail à laquelle fait face cette tranche de la population. Au final, l'analyse générale et la vérification des résultats nous ont permis de corroborer notre question de recherche ainsi que nos hypothèses et de dégager des perspectives et suggestions de pistes de recherche et recommandations concrètes dans le but d'éventuelles améliorations de la situation difficile de ce groupe.

1.5 La question de l'objectivité

Cette recherche sera réalisée avec une attitude non jugeante et ouverte, évitant les à-priori. Ce faisant, nous sommes conscients que nous ne serions pas parfaitement à l'abri de tout biais. Pour ce faire, il faudra étudier les dimensions personnelles qui nous rapprochent du sujet analysé. De cette façon, nous réduirons dans la mesure du possible, les biais attribuables à notre subjectivité et nos préjugés. Utilisant une certaine partialité consciente, nous nous efforcerons de ne pas utiliser, autant que faire se peut, nos propres repères idéologiques ou normatifs pour juger ceux des autres, mais bien de les analyser à partir de critères qui portent davantage sur l'interprétation, l'ordonnancement et la rationalisation explicite des études et des données statistiques. Nous aurons de cette manière, tenté de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en nous assurant du mieux que possible de l'objectivité de notre recherche.

CHAPITRE II

CONTEXTUALISATION ET PROBLÉMATIQUE

Dans cette section nous plaçons le processus d'intégration dans son contexte. En effet, nous croyons à l'importance de l'identification de l'environnement dans lequel les immigrants sont appelés à évoluer: les facteurs liés au contexte mondial qui affectent à la fois la société d'origine et la société d'accueil et qui influencent l'importance des flux migratoires, les conditions de départ et les politiques d'immigration et d'intégration en vigueur dans la société d'accueil. Un portrait succinct de l'immigration au Canada, au Québec et concernant la communauté maghrébine sera présenté. Suivra la problématique de notre recherche. Nous exposerons dans ce cadre, les éléments suivants : la situation économique précaire des immigrants maghrébins et ses effets à différents niveaux (communautaire, des médias et du gouvernement), les facteurs liés au contexte sociopolitique de la société d'accueil québécoise dans lequel se pose la question relative à la situation économique des immigrants maghrébins; nous mettrons en évidence la complexité du processus de recherche d'emploi de ces immigrants, ainsi que l'influence du marché du travail et la structure de l'emploi sur leur employabilité.

2.1 Contextualisation

2.1.1 Contexte mondial

L'importance que revêt l'immigration pour les sociétés occidentales n'est plus à démontrer. Sollicitée principalement pour répondre à des besoins économiques et démographiques, la population immigrante est devenue de plus en plus nombreuse.

L'immigration est devenue un phénomène essentiel et irrévocable. Les enjeux qui y sont rattachés sont au cœur des préoccupations des sociétés d'accueil et suscitent une attention grandissante. Généralement, elles se posent en termes d'intégration, d'inégalités et de précarités socioéconomiques.

Depuis un siècle, les flux migratoires se sont intensifiés. Au cours des trente-cinq dernières années, le nombre de personnes vivant ailleurs que dans leur pays natal a plus que doublé dans le monde. Ce phénomène s'est particulièrement accéléré depuis 15 ans. Le nombre total de migrants aujourd'hui dans le monde dépasse les 100 millions et ne cesse de croître : il est passé de 75 millions à 150 millions entre 1965 et 1990. En 2003 il a atteint 175 millions et en 2005, 191 millions. Entre 1985 et 2005, il a augmenté de 2,59 %, soit plus vite que la population mondiale dont il représente presque 3%⁷. Avec la mondialisation et les économies de marchés, le développement technologique important, les facilités croissantes de communication et de transport de plus en plus performants, on assiste ces dernières années, à un accroissement du mouvement migratoire vers les pays développés. La globalisation a poussé de nouvelles mobilités internationales à l'intérieur des économies les plus avancées de la planète telles que l'Amérique du nord, l'Union Européenne, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁸. En 2005, selon les Nations Unies, les mouvements migratoires se répartissaient comme suit : Sud-Sud (61 millions de personnes), Sud-Nord (62 millions), Nord-Sud (14 millions) et Nord-Nord (53 millions). Ces vingt dernières années, la progression des mouvements migratoires n'a concerné quasiment que les mouvements Sud-Nord. C'est le flux qui augmente le plus rapidement, celui qui semble le plus problématique dans le débat public. Tous les autres flux sont restés constants⁹. Les flux migratoires se sont complexifiés et diversifiés. L'évolution a été caractérisée par l'augmentation du nombre de pays qui sont des pays d'émigration, d'immigration ou les deux à la fois. Une analyse de la structure actuelle des mouvements migratoires dans 152 pays a montré que de 1970 à 1990, le nombre de pays classés comme grands pays d'accueil de

⁷ Revue *Le Monde*, hors-série, « L'atlas des migrations ». 2008-2009, p.11

⁸ HCR, 2005. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. En ligne : <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home>. Consulté en novembre 2010

⁹ « *Nécessaires migrations* ». Entretien avec Stephen Castels, International Migration Institute. En ligne : <http://www.courrierdelaplanete.org/81-82/article1.php>. Consulté en novembre 2010

travailleurs migrants a augmenté de 39 à 67. Pendant la même période, le nombre de pays appartenant à la catégorie des pays d'émigration est passé de 29 à 55. La complexité croissante du phénomène migratoire est soulignée par le fait que dans le même temps, le nombre de pays fonctionnant à la fois comme pays d'émigration et pays d'immigration est passé de 4 à 15¹⁰.

Par ailleurs, le phénomène de la migration est généralement déterminé en amont par différents motifs pouvant encourager cette grande mobilité constatée particulièrement chez les populations du Sud. La pauvreté et l'injustice sociale se positionnent comme étant les éléments les plus déterminants dans ce processus. Elles poussent les populations démunies et bafouées dans leurs droits les plus élémentaires à fuir les pays d'origine pour aller chercher ailleurs une meilleure qualité de vie, une certaine justice sociale et le respect de leurs droits et dignité. Les pays occidentaux et l'Amérique du nord, perçus généralement comme riches et démocratiques respectant les droits humains, constituent des destinations privilégiées pour ces populations, faisant ainsi de l'émigration une stratégie de lutte contre la pauvreté, la corruption et l'injustice sociale. Les progrès technologiques et les politiques gouvernementales des pays d'accueil en faveur d'une immigration palliative aux besoins démographiques et en main-d'œuvre qualifiée sont également des incitatifs favorisant la migration. Le Cas du mouvement migratoire important récent en méditerranée vers les pays occidentaux limitrophes, causé par les récentes révoltes populaires dans certains pays arabes (Printemps arabe, 2011) illustre bien cette affirmation. La circulation mondiale des compétences, des élites professionnelles et des réfugiés est une des formes montantes des migrations internationales auxquelles participent de plus en plus les pays du Sud. L'intégration des immigrants en provenance de ces pays et la reconnaissance de la diversité culturelle sont au cœur des débats actuels et des luttes contemporaines pour l'égalité dans les sociétés occidentales pluralistes.

¹⁰ OIT, 2000. « *Le nombre des migrants dans le monde dépasse 120 millions* », 2 mars 2000. En ligne : http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_008263/index.htm. Consulté en janvier 2010

2.1.2 Portrait sommaire de l'immigration au Canada

Le Canada est l'un des pays qui accueille le plus d'immigrants au monde. On y compte environ 250.000 nouveaux arrivants par année. Avec une population vieillissante et un taux de natalité en déclin (1,3%), l'immigration est devenue pour le Canada une option incontournable. Elle constitue la principale source de croissance démographique et un bassin essentiel de main d'œuvre qualifiée.

Jusqu'aux années 1960, la population immigrante était principalement originaire d'Europe. Par la suite, elle s'est diversifiée, faisant du Canada l'un des pays qui enregistre un taux d'immigrants des plus élevés. En 2006, dans l'ensemble du Canada, la population immigrée comptait plus de six millions (6 186 950) de personnes. Le poids relatif de la population immigrée dans l'ensemble de la population du Canada augmente à chaque recensement. La proportion de la population canadienne née à l'étranger était de 14,7 % en 1951; 17,4 % en 1996; 18,4 % en 2001 pour constituer 20 % en 2006, soit le plus haut niveau enregistré en 75 ans¹¹. Au cours des cinq dernières années, plus des deux tiers de la croissance démographique du Canada ont émané de l'immigration. Selon les données ethnoculturelles de Statistique Canada (2006), la population immigrée s'est accrue de 13,6 % entre 2001 et 2006 comparativement à 5,4 % quant à la population totale, ce qui a généré un taux de croissance de 46,1 % de la population du Canada attribuable à l'augmentation de la population¹².

Les immigrants sont composés de travailleurs, de gens d'affaires, de réfugiés et de personnes désirant faire une réunification familiale. Les travailleurs constituent la composante socioéconomique la plus importante pour le gouvernement puisque l'objectif en partie de leur admission est relatif à leur participation à la création de la richesse du pays.

¹¹ Statistique Canada, *Immigration au Canada : Un portrait de la population née à l'étranger*, Recensement de 2006, p. 5. En ligne : www.statcan.gc.ca. Consulté en novembre 2010

¹² MICC (2009). *Étude de la population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006: caractéristiques générales. Recensement de 2006 Données ethnoculturelles*. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>. Consulté en novembre 2010

Même si d'autres pays ont réduit leurs niveaux d'immigration pour faire face à court terme à la conjoncture économique difficile à l'échelle mondiale, le gouvernement canadien a maintenu ses niveaux d'immigration. En effet, le Canada a conservé le plus haut niveau relatif d'immigration parmi les grands pays occidentaux, en attirant près d'un quart de million de résidents permanents en 2008 soit 519 722 nouveaux arrivants ce qui représente une augmentation par rapport au nombre d'admissions enregistrées en 2007 (429 649)¹³. En 2011, le Canada maintiendra un niveau élevé d'immigration. Il accueillera entre 240.000 et 265.000 nouveaux résidents permanents. Cette mesure devrait aider à soutenir la reprise économique : « l'économie post-récession du Canada exige un niveau d'intégration légale élevé afin de conserver une main-d'œuvre solide... »¹⁴. D'ici la fin de la prochaine décennie (2016), les prévisions en matière de croissance de la population active seront attribuables à l'immigration, situation qui présente d'immenses possibilités de même que certains défis¹⁵.

2.1.3 Portrait sommaire de l'immigration au Québec

Comme pour le Canada, la politique d'immigration du Québec souscrit à des impératifs aussi bien démographiques qu'économiques. Elle constitue un moyen privilégié de combler les besoins de main-d'œuvre qui se font sentir dans plusieurs secteurs d'emploi et ce, dans diverses régions. Elle est également importante pour maintenir un équilibre démographique face à une population vieillissante. Elle vise en plus à répondre à un défi linguistique, celui d'assurer la continuité du français. L'accroissement de la mobilité et des flux migratoires au cours des trois dernières décennies a entraîné une augmentation de la diversité ethnique au Québec. Devenue un trait caractéristique de la population québécoise, elle s'est grandement enrichie avec le temps, par de nouveaux arrivants en provenance de nombreuses régions du monde plus diversifiées que par le passé. La société québécoise a

¹³ Immigration Canada. « *Le Canada accueille un nombre record de nouveaux arrivants en 2008* ». Ottawa, le 20 février 2009, en ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2009/2009-02-20.asp>, consulté le 22 novembre 2010

¹⁴ D'après la déclaration du ministre de la citoyenneté, de l'immigration et du multiculturalisme, lors du dépôt du plan d'immigration annuel au parlement (journal de Montréal, 22 novembre 2010)

¹⁵ Statistique Canada, *Progrès et défis des nouveaux immigrants sur le marché du travail*, p. 9

évolué vers une composition multiethnique de sa population, se dotant ainsi d'immigrants en provenance des pays du sud de plus en plus nombreux¹⁶.

Le Québec se distingue fortement des autres provinces par la spécificité de sa culture et la langue française et de son statut sur le plan politique. À ce titre, il constitue la seule province qui a l'autonomie en matière de sélection de ses futurs immigrants et de leur intégration. En 1979, le gouvernement du Québec a élaboré sa première grille de sélection. Depuis, plusieurs modifications y ont été apportées, notamment en 1996, 2006 et 2009. Avec les nouveaux critères de sélection tels que définis, cette nouvelle grille établit un cadre normatif et réglementaire visant à systématiser la pratique de sélection sur la base d'un « profil prometteur ». Cet objectif sera assujéti essentiellement à un changement de l'augmentation de l'âge d'immigration et de la scolarité et au moins deux autres enjeux : linguistique (valorisation de la connaissance du français) et démographique qui entrent aussi en ligne de compte dans la constitution de cette grille¹⁷. Le Québec s'est ainsi doté, au fil des ans, d'une politique rigoureuse d'immigration qui lui a permis de sélectionner ses immigrants à la base de nouveaux critères de sélection des immigrants tant démographiques, professionnels que linguistiques qui ont eu les effets escomptés.

En 2006, la population immigrée au Québec se chiffrait à 851 560 personnes, ce qui représente 11,5 % de la population québécoise (7 435 905 personnes). C'est la première fois que le poids de la population immigrée atteint un tel niveau. En 1951, les immigrants représentaient 5,6 % de la population totale du Québec, soit la plus faible part relative de ce siècle. Depuis, cette proportion n'a cessé de progresser passant de 9,4 % en 1996 à 9,9 % en 2001 pour atteindre 11,5 % en 2006¹⁸. La provenance des immigrants s'est également diversifiée d'une manière significative à l'avantage des pays d'Asie, d'Afrique et

¹⁶ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009. *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec - Année 2008*. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Note_synthese_Immigration.pdf, consulté le 15 septembre 2010

¹⁷ MICC. Portail Immigration. « *Loi sur l'immigration au Québec: Catégorie de l'immigration économique* ». En ligne : <http://www.immigration.ca/french/permres-loi.asp>, consulté le 20 novembre 2010

¹⁸ MICC. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, mai 2009, p.15
En ligne : www.micc.gouv.qc.ca, consulté le 20 novembre 2010

d'Amérique latine depuis les années 1970 comparativement aux années précédentes où les flux migratoires étaient majoritairement en provenance de pays occidentaux. Entre 2002 et 2006, la moitié des nouveaux immigrants provenaient principalement de quatre régions de naissance : l'Afrique du Nord (18,6 %), l'Amérique du Sud (10,8 %), l'Europe orientale (10,3%) et l'Europe occidentale et septentrionale (10,0 %).¹⁹

En 2006, la population immigrée du Québec représentait 13,4 % de la population des 25-64 ans, mais 21,2 % des titulaires d'un grade universitaire de ce groupe d'âge. Les immigrants étaient ainsi plus scolarisés que l'ensemble de la population de référence : près du tiers d'entre eux (32,9 %) possédaient un grade universitaire comparativement au cinquième (20,8%) de la population des 25-64 ans. 77,6 % de l'ensemble des personnes immigrées (toutes langues maternelles confondues) connaissaient le français et 67,7 % l'anglais alors que 50,3 % d'entre eux maîtrisaient à la fois le français et l'anglais²⁰. L'immigration francophone est donc particulièrement privilégiée, contribuant ainsi à assurer la pérennité du fait français au Québec. La concentration au Québec de la population immigrée recensée au Canada se démarque pour certains pays de naissance. D'ailleurs, la majorité des personnes immigrantes viennent de pays totalement ou partiellement francophones tels que la France, Haïti, le Maroc, l'Algérie, la Syrie, la République démocratique du Congo, la Tunisie et la République dominicaine.²¹

Les immigrants reçus au Québec arrivent généralement en famille. Entre 2002 et 2006, 20 % des nouveaux arrivants étaient des enfants de moins de 15 ans et 71 % avaient entre 15 et 44 ans. La majorité d'entre eux choisissent l'immigration pour des raisons économiques. En 2009, le Québec a accueilli 49.489 immigrants, soit un nombre supérieur à celui de 2008

¹⁹ MICC, 2009. « *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales Recensement de 2006. Données ethnoculturelles* ». P.19-23. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 22 novembre 2010

²⁰ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2009. « *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec* ». *Bref portrait de l'immigration permanente (Données d'admission)*, p.2, en ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2009.pdf, consulté le 22 novembre 2010

²¹ Ibid., p.18

(45.198) et de 2007 (45.201). L'immigration permanente se subdivise en quatre grandes catégories (incluant les requérants principaux, les conjoints et les enfants): L'Immigration économique représentant 69,7 % comprenant les travailleurs qualifiés (63,4 %), les gens d'affaires (3,4 %) et les autres économiques (3,0 %) majoritairement des aides familiaux résidents.

Le regroupement familial avec 20,7 %; les réfugiés et personnes en situation semblable avec 8,2 %; les autres immigrants avec 1,4 % reçus pour motifs humanitaires et d'intérêt public. Le poids relatif de l'immigration sélectionnée est de 75,6 %. 69,2 % des personnes admises avaient moins de 35 ans (à peu près également entre les hommes et les femmes) et plus de la moitié d'entre elles soit 64,1 % ont déclaré connaître le français. La proportion des immigrants sélectionnés dans la catégorie des travailleurs qualifiés était encore plus forte avec un taux de 78,5 %²².

Toutefois, malgré la tendance à sélectionner davantage d'immigrants qualifiés et hautement scolarisés de niveau universitaire et donc potentiellement employables, ceux-ci parviennent difficilement à décrocher des emplois conformes à leurs qualifications et formations professionnelles. Un écart significatif est observé avec les natifs, augmentant de plus en plus, particulièrement au cours des cinq dernières années. Pour la même année 2009 comme aux années précédentes, les immigrants très récents (5 ans et moins) affichaient un taux de chômage plus élevé que le reste de la population immigrée (22,4 % contre 11,8 %). Ces taux s'établissaient respectivement à 18,1 % et à 9,3 % en 2008²³.

²² Emploi qualifié : emploi correspondant aux compétences éducatives et professionnelles. Emploi correspondant au niveau de formation. Emploi qualifié: ces différentes formulations ont la même signification (MICC, mars 2009, p.15). En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 25 novembre 2010

²³ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2009. « *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec* ». *Bref portrait de l'immigration permanente (Données d'admission)*, p.2, en ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2009.pdf, consulté le 25 novembre 2010

La majorité des immigrants du Québec (86,9 %) privilégient la grande métropole alors que 48,3 % de la population totale y réside. À noter que la part relative de la population immigrée établie dans la Région Métropolitaine de Montréal a légèrement diminué par rapport à celle du recensement de 2001 qui se situait à 88,0 %.

En conclusion, on peut dire qu'au cours des dernières années, il y a eu une transformation qualitative et quantitative des flux migratoires caractérisés par une main-d'œuvre hautement qualifiée, avec une augmentation du niveau de scolarité des immigrants. En 1991, environ le quart des immigrants arrivés au Québec (24,5 %) possédaient un grade universitaire. De 1991 à 1995, cette proportion est passée à 27,8 %, ensuite à 39,9 % entre 1996 et 2000, et 51,2 % entre 2001 et 2006. Dans cette dernière période, la part des titulaires d'un grade universitaire dans la population immigrée a gagné 6,0 points de pourcentage comparativement à 3,0 dans la population de référence²⁴. Fait indéniable, pour une province qui accueille en moyenne 40.000 nouveaux arrivants par année depuis le début des années 1990, bien souvent pour des raisons démographiques mais aussi économiques, la société québécoise d'aujourd'hui compte plus d'une centaine de communautés culturelles. Avec le temps, la population du Québec s'est diversifiée, particulièrement dans la région de Montréal. Cette diversification croissante se présente désormais comme une tendance forte de l'évolution démographique québécoise. Les personnes admises au Québec proviennent de moins en moins des bassins traditionnels de l'Europe occidentale et de plus en plus des pays arabophones du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, des pays d'Asie du Sud-est ainsi que des pays des Antilles et d'Amérique centrale. De langues, de cultures et de religions diverses, ces communautés culturelles contribuent grandement à l'enrichissement social, économique et culturel du Québec²⁵.

²⁴ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, MICC. 2009, « *Les titulaires d'un grade universitaire au Québec : ce que disent les données du recensement de 2006* », Étude de l'Institut de la statistique du Québec. p.1. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2009.pdf, consulté le 25 novembre 2010

²⁵ Portail immigration au Québec : *Apprendre le Québec, guide pour réussir son intégration*. 2ème édition. En ligne : <http://www.immigrationquebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/apprendrelequebec.pdf>, consulté le 25 novembre 2010

2.1.4 Portrait sommaire de l'immigration maghrébine à Montréal

Au Québec, la population immigrée native des régions de l'Afrique demeure peu nombreuse, sauf pour l'Afrique du Nord qui constitue la principale région de naissance des immigrants du continent africain. L'Afrique du Nord occupe le troisième rang de l'ensemble des régions sous-continentales et compte pour 10,1 % de la population immigrée totale du Québec²⁶. En effet, le Québec privilégie de plus en plus la sélection d'immigrants francophones et hautement qualifiés. Il vise ainsi d'une part, à pallier des besoins en main-d'œuvre dans divers secteurs d'activités et différentes régions, et d'autre part, à assurer un équilibre démographique face à une population vieillissante ainsi que la continuité du fait français. D'ailleurs, près de 23,6 % de tous les immigrants admis proviennent de trois principaux fournisseurs d'immigrants au Québec : l'Algérie, la France et le Maroc²⁷.

Comme on l'a vu précédemment, la sélection des immigrants au Québec comporte trois grandes composantes : la composante familiale qui permet l'admission des membres de la proche famille restée à l'étranger; la composante humanitaire qui concerne les réfugiés; la composante économique qui concerne les travailleurs et les gens d'affaires ainsi que les personnes qui les accompagnent. C'est très majoritairement dans cette dernière catégorie que sont sélectionnés les immigrants maghrébins, notamment dans le programme « Employabilité et mobilité professionnelle » qui concerne des profils dits prometteurs qui accordent un intérêt particulier à certains critères tels que le niveau de scolarité, les diplômes professionnels, l'expérience professionnelle... D'autres éléments sont pris en compte dans le processus de sélection comme l'âge, la famille et la maîtrise du français.

Principalement francophone, l'immigration en provenance des pays d'Afrique du Nord est des plus importantes au Québec. Au dernier recensement, elle représentait 10,1 % de la

²⁶ MICC, (2009), « *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales Recensement de 2006. Données ethnoculturelles* ». P. 17. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 25 novembre 2010

²⁷ Portail immigration du Québec : *Loi sur l'immigration au Québec : Catégorie de l'immigration économique, Vue d'ensemble sur les statistiques de l'immigration au Québec*. En ligne: <http://www.immigration.ca/french/permres-loi.asp>, consulté 25 novembre 2010

population immigrée totale du Québec. Sur la période 2002-2006, le Québec a reçu près de 39.000 personnes d'Afrique du Nord, soit 18,5 % de l'ensemble de ses immigrants. Les immigrants algériens et marocains sont au premier rang des nouvelles populations au Québec avec un total de 33.378 arrivants au cours des cinq dernières années. En 2006, parmi les immigrants récents titulaires d'un grade universitaire, 21,4 % sont nés en Afrique du Nord principalement en Algérie (10,6 %) ou au Maroc (7,7 %)²⁸.

Les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) principalement francophones, figurent parmi les principaux pays où on constate un accroissement important de la population immigrée depuis le dernier recensement, soit une progression de plus de 50 % du nombre de personnes natives de ces pays. Outre leurs connaissances de la langue française, les maghrébins sont favorisés par leurs qualifications intellectuelles et professionnelles. D'ailleurs, au Québec, les immigrants en provenance du Maghreb figurent parmi les communautés immigrantes les plus qualifiées. Ils bénéficient d'une bonne maîtrise de la langue française et d'un niveau scolaire supérieur (40 % contre 21,8 % de l'ensemble des immigrants et 14 % des natifs).

Parmi les immigrants maghrébins au Québec 66,9 % des hommes et 59,5 % des femmes nouvellement arrivés avaient 14 ans et plus de scolarité soit un niveau universitaire; 16,5 % des femmes et 13,2 % des hommes avaient un niveau post-secondaire²⁹. Par ailleurs, la quasi-totalité (96,3 %) des membres de la communauté maghrébine avait une bonne connaissance du français et la moitié d'entre eux (49,7 %) maîtrisaient à la fois le français et l'anglais. 46,6 % connaissent uniquement le français. La majorité (58,6 %) des membres de cette communauté avaient une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, alors que 30,7 % étaient de langue maternelle française³⁰.

²⁸ MICC.2009. « *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales Recensement de 2006. Données ethnoculturelles* ». P. 18. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 22 novembre 2010

²⁹ Vatz, Laroussi, M. 2008, p.51

³⁰ Gouvernement du Québec, MICC. 2010. « *Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006* », p.3-9.

À l'instar de la majorité des immigrants (87 %), les maghrébins privilégient la grande région métropolitaine de Montréal³¹. Ce choix est le plus souvent dicté par la concentration des emplois dans cette ville cosmopolite qui ne compte pas moins de 3,5 millions d'habitants. La plupart des industries de pointe (biotechnologie, pharmaceutique, communications et nouvelles technologies de l'information (TIC)...) y sont installées et 20 % de la recherche universitaire canadienne y a lieu. Par ailleurs, les nouveaux arrivants ont la possibilité de disposer de diverses ressources pour se trouver un travail. Il existe des centres locaux d'emplois, des agences de placement privées et des journaux gratuits avec des annonces et offres d'emploi. À noter que dans la région métropolitaine, la connaissance de l'anglais est pratiquement devenue essentielle à l'occupation de la plupart des emplois.

On peut ainsi affirmer qu'à l'instar de la France, le Canada tend à devenir le second pays vers lequel les flux migratoires maghrébins se développent avec une ampleur considérable. Les demandes d'émigration en provenance des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) prennent des dimensions phénoménales. À titre indicatif, le nombre de ces demandes est passé de 5000 en 2000 à 16.000 en 2002, soit une hausse de 320 % en trois années.

2.2 Problématique

2.2.1 Situation économique des immigrants maghrébins du Québec

Les Québécois d'origine maghrébine présentent certains avantages qui devraient normalement contribuer à favoriser leur insertion rapide tant professionnelle que sociale dans la société québécoise : L'atout linguistique avec le partage de la langue française, des diplômes universitaires dans des proportions élevées tant pour les hommes que pour les femmes, des qualifications professionnelles dont a besoin le Québec, une bonne connaissance du monde occidental...Pourtant, ils demeurent nombreux à éprouver de réelles difficultés à

En ligne : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrebine-2006.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010

³¹ MICC.2009. « *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales, Recensement de 2006, Données ethnoculturelles* ». P. 20-21 en ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>, consulté le 25 novembre 2010

intégrer le marché du travail et réussir leur intégration malgré un désir prononcé de participer activement à toutes les sphères de la société. Les différents recensements statistiques des dernières années ont fait ressortir et mis en évidence une situation économique des plus défavorables pour une grande majorité des membres de cette communauté qui s'est étonnamment davantage dégradée et précarisée avec le temps. Les résultats de l'enquête sur la population active du Canada en 2006 ont été divulgués par Statistiques Canada en 2008, faisant part des taux de chômage anormalement élevés des immigrants du Québec (19,35 %) comparativement à ceux des natifs (6,3 %). Pour les immigrants d'origine maghrébine, ce taux avait atteint le record du plus haut niveau avec 27,9 %, dépassant de loin celui des autres immigrants et des natifs. Le nombre de maghrébins au chômage demeure ainsi un des plus élevé au Québec.

2.2.2 Effets et réactions à la situation économique des immigrants maghrébins du Québec

La révélation par Statistiques Canada de ces données récentes au désavantage de la communauté maghrébine du Québec avait suscité de vives réactions et ce, à différents paliers de la société québécoise: communautaire, gouvernemental et médiatique.

Au niveau communautaire

Les effets de l'annonce de ces taux de chômage sur les communautés immigrantes de Montréal ont été immédiats. Les représentants de ces communautés, les responsables d'associations communautaires et organismes d'aide et de défense des immigrants ont été les premiers à réagir. Ils ont dénoncé le taux de chômage anormalement élevé dans leurs communautés respectives, dans le cadre d'une conférence de presse regroupée à l'intérieur du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR). La communauté maghrébine de Montréal était représentée par certains « leaders d'opinion » maghrébins présents à cette rencontre (2008). Ces derniers ont exigé des explications et des réponses à certains questionnements, notamment aux motifs pour lesquels un groupe tel que celui des maghrébins qualifiés et à forte majorité francophones continuent depuis plusieurs années de rencontrer tant de difficultés à se trouver un emploi. Plusieurs intervenants du secteur communautaire ont abordé ce sujet avec une certaine déception et une appréhension quant à

l'attitude du gouvernement jugée laxiste face à ce problème pourtant connu. En effet, la problématique de l'intégration des immigrants maghrébins avait été déjà abordée préalablement, et ce, à de nombreuses occasions. Entre 2005 et 2008, différents colloques avaient été organisés à ce sujet, principalement dans le but de trouver des solutions pour y remédier³². Ce sujet avait fait l'objet d'une attention particulière par le gouvernement (MICC) qui avait pris l'engagement de veiller au suivi des recommandations arrêtées dans ce cadre. Parmi les principales résolutions, figuraient notamment la prévoyance de promouvoir l'image positive des immigrants maghrébins, d'organiser des formations de mise à niveau et de création d'entreprises, de rehausser la limite d'âge pour permettre à plus d'immigrants de bénéficier de certains programmes du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) ou du Ministère de l'Emploi...³³. Au vu de l'importance du chômage qui continue de frapper les immigrants maghrébins, les représentants de ces communautés ont jugé qu'il n'y avait pas eu respect des mesures recommandées malgré les engagements pris par le gouvernement, ce qui n'a pas aidé l'amélioration de la condition des immigrants maghrébins. Certains d'entre eux ont mis l'accent sur « L'espoir suscité par ce premier colloque du genre, mais qui a certainement fait place quatre ans plus tard, à beaucoup de regrets et un zeste d'amertume »³⁴. Parallèlement, les représentants de la communauté maghrébine avaient participé à de nombreuses rencontres et audiences de la Commission Parlementaire sur le racisme, par le biais de la « Table du Maghreb » mise en place en 2003 par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) et dont la mission principale était d'aider les immigrants à s'intégrer à la société d'accueil. Ces derniers ont invoqué la réalisation et présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire sur le racisme en 2006. Cinq ans plus tard, considérant que « le taux de chômage qui est passé en quelques années d'un taux inacceptable (18 %) à un taux désastreux (31,1 %) », ces représentants font le constat d'un échec total et déplorent le manque évident de volonté

³² CRIEC. 2007. Lien internet : www.criec.uqam.ca et CCA. En ligne : <http://www.ccacanada.qc.ca/> et table du Maghreb, 2005

³³ Pour plus de détails voir MICC. 2005. « *Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger* », Présenté à Mme Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec.

En ligne : www.micc.gouv.qc.ca, consulté 10 décembre 2010

³⁴ Centre Culturel Algérien (CCA). « *L'intégration professionnelle des maghrébins, l'espoir a fait place à la déception* ». 2008. En ligne : <http://www.ccacanada.qc.ca/>. Consulté le 10 décembre 2010

politique de la part du gouvernement québécois à proposer des solutions et des alternatives qui favoriseraient davantage et plus efficacement l'intégration par le travail des immigrants en général et des maghrébins en particulier. À noter que la « Table du Maghreb » qui servait de relais du gouvernement avec les organismes et les intervenants de la communauté maghrébine a été dissoute suite à la démission de ses membres, à l'issue de la dernière réunion tenue en date du 4 mars 2008. Ces derniers avaient considéré qu'aucune action concrète pour faire face au taux de chômage inacceptable des maghrébins du Québec n'avait été proposée ni par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, ni par les autres représentants du gouvernement québécois³⁵.

Au niveau des médias

Par ailleurs, ce dossier a été largement documenté dans les médias (La Presse, La Gazette...2008). L'analyse critique du rapport statistique sur l'emploi de la population active du Québec en 2006, tel que rapporté par certains journalistes, a fait état des préoccupations de ces organismes et « leaders d'opinion » maghrébins, dont plusieurs avaient entre autres, soulevé le paradoxe d'une société qui souhaite la francisation des immigrants non-francophones alors que les Maghrébins majoritairement francophones, affichent un taux de chômage aussi élevé. Le silence des élites, de la classe politique québécoise et des pouvoirs publics face à ce problème a été également rapporté. D'autant plus que les autorités étaient bien au courant de cette situation. En effet, en 2007, au cours d'une rencontre avec les médias ethniques tenue au siège de son ministère, Madame Yolande James, alors Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, avait abordé les difficultés d'emploi rencontrées par les québécois originaires du Maghreb en déclarant : « ce que vit la communauté maghrébine est fondamentalement injuste ». À ce titre, le gouvernement avait été interpellé quant à son inaction en ce qui concerne les programmes d'accès à l'égalité notamment au sein de la fonction publique où la représentation des immigrants en général

³⁵ Lamine, Foura. 2008. « Suspension de ma participation à la Table de concertation Maghreb du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ». En ligne : http://www.berberes.com/index.php?option=com_content&view=article&id=880:suspension-de-ma-participation-a-la-table-de-concertation-maghreb-du-ministere-de-limmigrationetdescommunautesculturellesduquebec&catid=34:nouvelles&Itemid=4. Consulté le 10 décembre 2010

demeure encore très faible (2 à 3%). Les employeurs ont été également incités à plus d'ouverture envers les immigrants d'origine arabo-musulmane, comme c'est le cas des maghrébins³⁶.

Au niveau du gouvernement

Face à la teneur des taux de chômage pour l'ensemble des communautés immigrantes (19,35%) et des immigrants maghrébins (27,8 %), et toute la polémique créée autour de ce sujet, le gouvernement du Québec a adopté un ensemble de mesures annoncées en 2008 et 2009, afin de favoriser l'intégration des immigrants sur le marché du travail et remédier à cette situation jugée alarmante. Une attention particulière a été accordée aux difficultés d'insertion professionnelle des personnes immigrantes en provenance du Maghreb et d'autres groupes, notamment les minorités visibles et les femmes considérées comme cibles prioritaires de ces programmes. Le plan d'action arrêté à cet effet comprend un investissement de près de 68 millions de dollars sur trois ans. Il concerne la mise en œuvre de différents programmes d'aide à l'insertion en emploi des immigrants, visant ainsi un impact réel et immédiat (Pacte pour l'emploi, Défi Montréal, Alliés Montréal, Leaders Diversité, PRIIME...)^{37 38}.

Les objectifs visés concernent la mobilisation des entreprises, leur soutien dans leurs démarches d'embauche de la main-d'œuvre immigrante, son adaptation aux différents milieux de travail ainsi que son intégration au sein des institutions gouvernementales et de la fonction publique. À travers ces interventions concrètes, le Québec veut accélérer l'entrée au milieu du travail des nouveaux arrivants pour qu'ils puissent acquérir rapidement une

³⁶ Bourque, Olivier. *Chômage des Maghrébins : Une honte pour le Québec* », publié le 28 mars 2008. La Presse Affaires. En Ligne:

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/article/20080328/LAINFORMER/80328167>. Consulté déc.2010

³⁷ PRIIME, Gouvernement du Québec, MICC. 2005. En ligne :

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_FichThemPRIIME.pdf. Consulté le 10 décembre 2009

³⁸ MICC, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Direction des affaires publiques et des communications. 2008. « *Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants, pour enrichir le Québec, intégrer mieux* ». En ligne :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-Brochure2008.pdf>, consulté le 10 décembre 2010

expérience de travail québécoise et s'intégrer plus rapidement à la société d'accueil, tout en favorisant la prospérité des entreprises, le développement durable des régions et la mobilisation des acteurs socioéconomiques de Montréal. La ministre de l'Immigration, Yolande James avait rappelé à cet effet, que le Québec devra combler quelque 700.000 emplois d'ici 2010-2011 et que d'ici là, la croissance nette de la population active se ferait uniquement par le biais de l'immigration³⁹. Parallèlement, des programmes de concertation et de collaboration sont régulièrement entrepris par le gouvernement, avec les représentants officiels des communautés maghrébines et les organismes communautaires. Elles se concrétisent à travers la consultation, le dialogue, l'organisation de rencontres, débats, conférences et colloques sur le sujet en question. Face à la composition de la population québécoise caractérisée par une diversité ethnique de plus en plus importante (plus de cent communautés), le gouvernement québécois a conscience qu'il doit tirer pleinement profit des compétences et de la participation des québécois de toutes origines pour assurer la croissance économique du Québec. L'apport de l'ensemble des forces actives est indispensable pour assurer le dynamisme économique, social et culturel du Québec et pour répondre adéquatement aux enjeux d'une population vieillissante⁴⁰.

2.2.3 Contexte socio-politique du Québec

La situation économique des immigrants maghrébins a été révélée par Statistique Canada en 2008, dans un contexte socio-politique d'un Québec caractérisé par une richesse particulière en controverses, liées entre autres, aux problèmes d'intégration des immigrants et préoccupé par les impacts sociaux de la diversité ethnoculturelle. Ces sujets ont été au cœur des débats organisés par la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles* (Commission Bouchard-Taylor, 2007) à l'échelle provinciale, autour des thèmes relatifs à l'interculturalisme, l'immigration, la

³⁹ « *Le plan québécois pour l'intégration des immigrants* », Publié le 2 avril 2008 par Stéphane Muller. En ligne : <http://blog.akova.ca/2008/04/le-plan-quebecois-pour-lintegration-des-immigrants/>. Consulté le 10 décembre 2010

⁴⁰ MICC. Direction des affaires publiques et des communications, « *Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants, pour enrichir le Québec, intégrer mieux* ». 2008. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-Brochure2008.pdf>. Consulté le 10 décembre 2010

laïcité et l'identité québécoise. Le rapport de la commission « *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation* » a été dévoilé en 2008. De nombreuses interventions dans ce cadre ont démontré d'une part, le malaise de certains citoyens québécois envers certaines demandes de nature religieuse exprimées par certains membres des communautés juives et musulmanes, et d'autre part, les difficultés d'intégration des immigrants particulièrement celles liées à l'intégration professionnelle. Ces séances de discussions ont été largement médiatisées ce qui a été en général en défaveur des communautés musulmanes. Le débat sur les accommodements raisonnables a contribué à renforcer les craintes relatives à la perte de l'identité québécoise. Se sentant menacés et de plus en plus marginalisés chez eux, contrôlant de moins en moins leur avenir, de nombreux québécois ont exprimé ouvertement la crainte de perdre des valeurs fondamentales dûment acquises telles que l'égalité homme-femme, la laïcité, les droits individuels... Certaines interventions discriminatoires, hostiles ou stéréotypés, parfois même humiliantes ont été émises publiquement via les médias, témoignant ainsi d'une tendance raciste qui s'est manifestée dans une proportion de 15 % de près d'un millier d'interventions⁴¹. Les dérapages médiatiques qui ont suivi ont aggravé une perception négative de ces communautés déjà présente dans les mentalités, particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001. Ces discours ont renforcé les discriminations et les préjugés ainsi qu'un sentiment d'injustice et de rejet à l'égard des membres des communautés musulmanes. (Labelle, M. et Icart, J.C, 2007 : 123-126).

Ce débat a été relancé plus récemment (2010) par un Québec qui se questionne davantage sur ses valeurs communes et les principes propres à rallier une majorité de citoyens pour bâtir une société pluraliste et plus juste. Dans ce cadre, une réflexion a été amorcée autour de sujets sensibles tels que l'adoption du programme « éthique et culture religieuse » dans l'enseignement, les enjeux de la laïcité sur la place publique et ses différentes conceptions (ouverte, fermée, plurielle...), le port du niqab (voile intégral cachant le visage) et leurs conséquences et impacts sociaux au niveau de la société. Ces questionnements ont lieu dans un contexte défini par une pluriethnicité et une forme d'ambiguïté au niveau des politiques québécoises d'intégration des immigrants, basées sur le

⁴¹ Journal, « La Presse ». 2007. « *Un québécois de souche sur six a tenu des propos intolérants* », en ligne : <http://www.cyberpresse.ca/>. Consulté en décembre 2010

modèle interculturel plutôt que sur le multiculturalisme canadien. Ce choix reflète les spécificités de la société québécoise, le caractère francophone majoritaire de sa population ainsi que la place qui est accordée à l'identité et à la culture. Cependant, la position distincte du Québec en tant que minorité francophone dans un pays et un continent majoritairement anglophone, et son statut en tant que nation en devenir, interpelle les nouveaux arrivants qui se sentent déstabilisés par les différents constitutionnels, les polémiques linguistiques et l'affrontement inattendu de deux modèles d'intégration. La question nationale qui soulève des enjeux socio-politiques depuis plusieurs années constitue une dimension importante dans la structuration des rapports interethniques, dans les représentations et dans les faits. (M. Labelle, 1990 :7). Le contexte dont la composition est marquée par la diversité est déterminant dans toutes les situations d'interactions non seulement au point de vue de la représentativité des groupes en interaction, de leurs caractéristiques et compositions, mais aussi au point de vue des changements des attitudes, des perceptions, des interprétations des données et des événements des personnes placées ensemble. La question de la nation doit être résolue car elle participe de la socialisation et de l'intégration sociale. En tant que réceptacle devant accueillir et intégrer des individus différents, la nation doit offrir un cadre fonctionnel dans lequel pourra se réaliser l'épanouissement socioéconomique et culturel des nouveaux arrivants. (Khellil, M. 2005 :4). Ces récentes questions touchant l'intégration des immigrants, notamment celles liées aux demandes d'accommodements raisonnables font en général d'une part, à une reconnaissance et à une valorisation culturelle des immigrants qu'il faut souligner et prendre en considération, et d'autre part, à l'impact des représentations sur l'intégration économique qui révèle des différences d'accès au marché du travail, liées davantage à la discrimination en emploi et exacerbées par les effets pervers des accommodements de nature religieuse.

2.2.4 Processus de recherche d'emploi

L'emploi constitue la pierre angulaire de l'intégration des personnes immigrantes. Pour les communautés maghrébines, comme pour l'ensemble des immigrants, le défi principal après l'installation réside dans le décrochage d'un emploi en relation avec leurs qualifications et expériences professionnelles. En effet, ils sont conscients que le travail représente le moyen nécessaire pour accéder à une certaine qualité de vie mais aussi et pour

créer un réseau social et développer un sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Travailler constitue pour eux la preuve d'une intégration réussie. Toutefois, le processus d'intégration au marché du travail s'avère lent et tortueux. Il nécessite l'affrontement avec succès d'un certain nombre de contraintes et d'exigences, le plus souvent difficilement réalisables. Outre les caractéristiques particulières et capacités personnelles, une intégration économique réussie reste assujettie à des conditions multiples. En effet, les nouveaux arrivants doivent se prévaloir de certaines aptitudes socio-professionnelles spécifiques qui font défaut, ou du moins en partie, à leur arrivée.

Formés à l'étranger, ils se retrouvent confrontés à de multiples difficultés auxquelles ils doivent faire face. En plus de la complexité à obtenir l'information adéquate, à disposer des moyens financiers pour faire valoir et reconnaître leurs acquis par les organismes de réglementation des professions et métiers, ceux-ci doivent pouvoir accéder à une formation d'appoint pour combler l'écart entre les compétences qu'ils détiennent et celles requises pour exercer leur profession au Québec. L'ensemble de ces contraintes compliquent l'intégration économique de ces immigrants et la rendent plus difficile à réaliser⁴².

La plupart du temps, les efforts déployés par les immigrants dans le but de répondre à ces préalables à l'emploi sont réalisés selon un ensemble de règles et de procédures instituées à cet effet, qu'ils doivent suivre scrupuleusement, impliquant souvent des délais trop longs et des moyens financiers trop élevés qui en décourageraient plus d'un. Les différentes actions et démarches menées à cette fin entraînent les nouveaux arrivants dans un processus de recherche d'emploi à la fois contraignant et complexe. Ce processus se caractérise principalement par une longue période de transition au cours de laquelle ces immigrants sont amenés à adopter certaines stratégies palliatives qui aboutissent souvent à leur insertion dans des emplois sous-qualifiés et précaires. Les conséquences d'une telle situation peuvent être dommageables pour ces immigrants. Cette étape est très mal vécue par la plupart d'entre eux du fait de la perte de leur statut social dans le pays d'origine. Se retrouvant dans un état de

⁴² MICC, 2009. « *Les données de l'Enquête sur la population active EPA, les immigrants et le marché du travail* ». En ligne : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/Immigrants_MT_Volet1.pdf. Consulté en janvier 2010

pauvreté, se sentant marginalisés et exclus de la vie socio-économique de la société, touchés dans leur dignité, ils n'ont souvent d'autre alternative que de se constituer en de nouveaux groupes d'exclus. Le repli sur soi, le refuge vers le groupe d'origine sont alors adoptées face aux stéréotypes, aux préjugés et aux discriminations. L'absence de perspectives d'emplois stables et le chômage menacent de détruire l'identité professionnelle. Le divorce ou la séparation, fréquents dans ce genre de situations fragilisent souvent l'identité familiale et provoquent parfois un isolement durable. (E. Hannat, 2005; Elisabeth. Garant, 2003; André. Boulerice, 2006; M. Lotfi, 2005). La combinaison de l'ensemble de ces facteurs tels que présentés génère un lot de difficultés qui désavantagent les immigrants et les découragent tout au long de leurs démarches, les privant ainsi de leurs capacités optimales pour réussir une bonne intégration économique selon leurs véritables qualifications intellectuelles et professionnelles.

2.2.5 Marché du travail

Outre les facteurs institutionnels et contextuels relevés précédemment, l'intégration économique des immigrants maghrébins du Québec, en tant qu'objectif, est également conditionnée par la situation du marché du travail québécois qui subit l'influence de la mondialisation et la globalisation des marchés. L'évolution du marché du travail ces dernières années a entraîné une réalité économique instable et difficile pouvant être caractérisée par une rareté voire une pénurie d'emplois. Face aux grandes restructurations économiques qui affectent le marché de l'emploi, de nouveaux emplois atypiques sont en croissance, regroupant entre autres, les emplois à temps partiel, temporaires, contractuels, sur appel, etc. Cette situation économique difficile influence le processus d'intégration des immigrants qui doivent faire face à la fois aux problèmes structurels du marché du travail mais aussi à une situation économique défavorable. (Jean-François Godin, 2005)⁴³.

⁴³ Jean-François Godin, 2005. « *Immigrants et travail à Montréal : la dynamique de l'établissement professionnel des dix premières années* ». Thèse de doctorat, Faculté des études supérieures, Programme de sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Directeur: Jean Renaud, Sociologie, Université de Montréal

Les conséquences d'un marché de travail instable avec une absence d'un plein emploi sont généralement ressenties sur certains segments de marché de travail faisant appel à des formes de travail moins traditionnelles. Accueillant généralement des membres vulnérables des groupes-cibles tels que les femmes, les autochtones, les minorités ethniques, les handicapés..., ceux-ci sont les premiers visés par les congédiements en cas de mauvaise conjoncture économique; alors qu'une économie de plein emploi permet une moindre rivalité et une meilleure acceptation de ces groupes de travailleurs. En effet, dans un contexte où les offres d'emploi abondent, les travailleurs du groupe traditionnel se sentent moins menacés par les gains des membres des groupes-cibles. A contrario, la crise économique réactive les préjugés envers les immigrants. Au niveau de l'emploi, un des préjugés les plus courants auxquels ils font face est probablement celui de « vol des jobs par les immigrants ». Pourtant, cette crainte est injustifiée étant donné que la situation du marché externe influence peu les travailleurs du groupe traditionnel qui occupent le secteur primaire⁴⁴. « Le marché du travail a considérablement changé ces dernières années avec le développement du travail précaire qui affecte principalement les membres des groupes-cibles »⁴⁵.

La crise économique mondiale actuelle a un impact sur la population immigrante. Le rapport de l'OCDE de 2009 indique que depuis les dernières années, les travailleurs immigrés sont plus affectés que les autres par la dégradation de la situation du marché du travail. Ils ont été parmi les premiers à perdre leur emploi. Il est également fait état du taux de chômage des immigrants qui augmente plus rapidement que celui des personnes natives. De plus, les taux de pauvreté des immigrants ont été estimés de manière générale, plus élevés que ceux de la population d'accueil restés stables. Toutefois, le rapport préconise de « garder la porte ouverte aux travailleurs immigrés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à long terme »⁴⁶.

⁴⁴ M-T. Chicha, « *discrimination systémique, fondements et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi* », 1989, p. 60-70

⁴⁵ Ibid., p.173

⁴⁶ Pour plus de détails, voir rapport OCDE, 2009. En ligne : www.sourceoecd.org/developpementreport

2.3 Questions spécifiques de recherche

Au vu de ce qui précède, il appert que la situation économique en défaveur des maghrébins du Québec est en lien étroit avec la complexité du processus d'intégration et son aspect multidimensionnel. Partant du développement de l'ensemble de ces éléments, nos questions spécifiques de recherche se concentrent sur la manière dont les immigrants maghrébins s'intègrent sur le marché du travail québécois. Elles se posent comme suit :

- 1- Le portrait statistique de la communauté maghrébine sera-t-il conforme aux conclusions des études qualitatives? Les données spécifiques sur la situation économique de cette communauté vont-elles corroborer les résultats de ces études ou dévoiler d'autres pistes à explorer?
- 2- Les taux d'activité, de chômage et d'emploi affectent-ils différemment les maghrébins du Québec selon qu'ils soient algériens, marocains ou tunisiens?
- 3- Les revenus des immigrants maghrébins diffèrent-ils selon le pays d'origine?
- 4- Les taux de chômage des immigrants maghrébins diminuent-ils en fonction de leur niveau d'études?
- 5- Les niveaux de revenus des immigrants maghrébins sont-ils plus élevés pour les universitaires que pour les autres niveaux de scolarité?
- 6- La durée d'établissement de ces immigrants au Québec a-t-elle une incidence sur leur intégration économique?
- 7- Les immigrants maghrébins du Québec selon leur pays d'origine, s'insèrent-ils sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence ou bien ont-ils tendance à occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés?

CHAPITRE III

REVUE DE LITTÉRATURE

Dans ce chapitre, nous traiterons de la situation économique des immigrants maghrébins de Montréal en comparaison avec celle des autres immigrants et des natifs. Nous mettrons en évidence les principales difficultés auxquelles ils se heurtent sur le marché du travail telles que révélées par les différentes études retenues à cette fin. Nous mettrons davantage l'accent sur la déqualification en rapport avec la discrimination systémique au niveau de certains secteurs d'activités qui semblent encore difficilement accessibles pour les membres de cette communauté, ces deux facteurs étant considérés parmi les plus actifs et les plus déterminants dans la situation économique particulièrement désavantageuse de ces immigrants

3.1 Analyse de la situation économique des immigrants

Face à l'importance grandissante de l'immigration au Canada et au Québec, le sujet relatif à l'immigration et aux problèmes d'insertion des immigrants récents à la société d'accueil a engendré diverses études traitant de ce sujet. Depuis de nombreuses années, ces recherches analytiques examinent les réussites et les difficultés des immigrants ayant choisi de s'établir au Canada et au Québec. La publication des résultats du dernier recensement de Statistique Canada en 2008 a mis en évidence la condition économique défavorable des communautés immigrantes du Québec, particulièrement celle des maghrébins, jugée encore plus critique. Ce constat d'échec porte des inquiétudes profondes quant à l'avenir des Québécois d'origine maghrébine en particulier et au vivre-ensemble en général. Il a d'ailleurs suscité quelques études récentes (2008-2009-2010) réalisées dans ce cadre par certains

chercheurs, organismes et institutions qui se sont approprié ce sujet d'actualité. Portant une attention particulière à la situation actuelle des nouveaux immigrants et aux problèmes liés à leur intégration au marché du travail, ces études ont été menées dans le but d'en investiguer les causes et essayer d'y apporter des réponses et solutions éventuelles. Nous avons ciblé certaines d'entre elles, réalisées en vue de cerner la situation économique des immigrants du Québec en général et celle des maghrébins en particulier, ce qui est en lien étroit avec notre objet de recherche. (Lenoir-Achdjian, A et al. : 2010; Boudarbat, B et Boulet, M : 2010; Pagé, M et Lamarre, P : 2010; Cousineau, J.-M. et Boudarbat. B : 2009; Oreopoulos, Philip : 2008; Chicha, M-T et Charest, É : 2008; Chicha, M-T : 2009, 2010; Vatz, Laaroussi, M : 2008). Parallèlement et à l'appui de ces études, nous nous sommes référés à d'autres recherches complémentaires pour étayer et compléter la réflexion sur notre sujet. (Voir bibliographie).

L'analyse critique de ces études a démontré, malgré leur divergence d'approche, qu'elles s'accordent au moins sur un point commun essentiel : Il y a unanimité sur la situation économique défavorable des immigrants du Québec en général et des maghrébins en particulier. Ce consensus dominant auquel l'ensemble des chercheurs ont abouti est énoncé ainsi : Malgré leurs qualifications, les immigrants récents du Québec rencontrent de nombreuses difficultés dans leur intégration au marché du travail comparativement à la population d'accueil, et ce, davantage que dans les autres provinces (Boudarbat, B et Boulet, M , 2010 : 6; Chicha, M-T et Charest, É, 2008 :7; Lenoir, A et al, 2009 : 3 ; Chicha, M-T, 2010 : 77; Vatz, Laaroussi, M, 2008 : 52).

Ces auteurs dressent ainsi un bilan défavorable de la situation économique des immigrants du Québec par rapport à ceux des deux autres provinces d'immigration, l'Ontario et la Colombie Britannique. Pour rendre compte de cette affirmation, ils se sont référés à certains indicateurs économiques tels que les taux de chômage, d'emploi et de revenus qui indiquaient un écart significatif entre immigrants et natifs. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 3-11 et 53). Chicha, M-T et Charest, É, 2008 : 7). Cousineau, J-M et Boudarbat, B, 2009 : 244).

Cependant, une constatation importante a été également relevée. Elle concerne un changement éventuel de la situation des immigrants, laquelle aurait tendance à s'améliorer

avec le temps écoulé depuis l'arrivée au pays, même si cette tendance avait été jugée plus lente au Québec que dans les autres provinces. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 2). Après plus de 15 ans au pays d'accueil, un changement favorable de la situation des immigrants du Québec a été observé. Ceux-ci approcheraient alors un taux de chômage autour de 7,1 %, même si celui-ci demeure encore supérieur à celui des autres provinces (4,4 % en Ontario et 4% en Colombie britannique) (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 53). Une augmentation a été également observée dans leur taux d'emploi qui a atteint 78,1 %. Il était cependant plus élevé que celui des immigrants récents arrivés depuis moins de cinq ans qui ne dépassait pas 61,1 % mais inférieur à celui des non-immigrants. (MICC, 2009 : 2).

3.2 Situation économique des immigrants maghrébins

Outre le bilan économique désavantageux des minorités ethniques du Québec, ces études ont révélé que l'intégration professionnelle des immigrants récents en provenance du Maghreb, principalement les algériens et les marocains d'entre eux, s'avérait en général plus problématique que celle des autres immigrants. Leur situation économique a été jugée plus critique. Elle se serait précarisée au fil du temps bien plus que pour le reste des communautés immigrantes. D'une façon générale, on assiste à « une dégradation constante de la situation économique des Maghrébins depuis les années 1980, qui perdure et ne semble pas trouver de solution »⁴⁷.

Malgré leurs compétences et leurs qualifications, les maghrébins de Montréal rencontrent davantage de difficultés à trouver un emploi en rapport avec leurs formations⁴⁸. Ils ont été identifiés comme faisant partie des groupes migrants qui rencontrent le plus de difficultés à intégrer le marché du travail⁴⁹. Pourtant, les auteurs désignent cette immigration sélectionnée

⁴⁷ Boudarbat, B et Boulet, M. 2010 : 2-6

⁴⁸ S. Arcand, A. Lenoir-Achdjian et D. Helly. "Insertion professionnelle d'immigrants et réseaux sociaux : le cas de Maghrébins à Montréal et Sherbrooke". *Revue Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 34, no 2, 2009 pp. 373-402. En ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/helly_denise/insertion_prof_immigrants/insertion_prof_immigrants_texte.htm. Consulté en décembre 2010

⁴⁹ Annick Lenoir-Achdjian et al (2009) « Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec, Une question de perspective ». *Choix I R P P*, vol 15, no 3, p.3

comme étant *prometteuse* étant donné qu'elle est dotée des capacités nécessaires à s'intégrer rapidement. D'ailleurs, ils s'accordent sur le fait que la communauté maghrébine demeure parmi celles dont le niveau d'instruction est le plus élevé. Les membres issus de cette communauté figurent parmi les immigrants qui bénéficient d'une bonne maîtrise de la langue française et d'un niveau scolaire supérieur. La plupart des algériens et marocains ayant immigré au Québec possèdent un niveau de scolarité supérieur en plus de maîtriser le français. En 2001, 29,9 % des Marocains et 42,5 % des Algériens, âgés de 15 ans et plus détenaient un diplôme universitaire, un taux beaucoup plus élevé que celui que l'on observait dans la population québécoise en général (14 %) ou même dans la population immigrée dans son ensemble (21,8 %) (A. Lenoir et al, 2009 : 3). Cependant, malgré l'avantage linguistique que leur confère la maîtrise des langues (français (96,3 %), français et anglais (49,7 %) ⁵⁰ qui vient se greffer autour des autres atouts (niveau universitaire, expérience professionnelle...), les maghrébins restent confrontés à de réelles difficultés qui rendent leur insertion professionnelle bien plus difficile, et ce, en dépit de leur employabilité. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 2-6; Lenoir-Achdjian, A et al, 2009 : 2-3; Chicha, M-T et Charest, É. 2008:5). Pour soutenir cette affirmation, les auteurs avancent les taux de chômage des maghrébins du Québec qui dépassent largement ceux des natifs. En effet, pour les maghrébins installés entre 1996 et 2001, ce taux était de 18,7 % soit deux fois et demi supérieur que celui des natifs (8,2 %). Il avait représenté pour la même année 17,5 % pour les marocains et 27,2 % pour les algériens. En 2006, le bilan avait été encore plus négatif : Pour les maghrébins établis au Québec entre 2001 et 2006, le taux de chômage était de 27,8 %, soit quatre fois et demi supérieur à celui du reste de la population du pays (5,25 %), et près de deux fois plus élevé que pour l'ensemble des autres communautés immigrantes (19,35 %). Les auteurs soulèvent le déséquilibre frappant de ces données. Ils mettent l'accent sur les contradictions entre les caractéristiques favorables à l'emploi des immigrants maghrébins et le chômage qui frappe la majorité d'entre eux. Ils se questionnent à cet effet sur l'efficacité et les objectifs des politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants. En

⁵⁰ MICC, 2010. Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006, p.3-9. En ligne : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrebine-2006.pdf>. Consulté en novembre 2010

conclusion, ils proposent dans le futur, une amélioration rapide et adaptée de la situation économique de ces immigrants. (Boudarbat, B et M. Boulet, 2010 : 2-6; M-T, Chicha et É. Charest, 2008 ; A. Lenoir et al, 2009).

3.3 Principaux obstacles à l'intégration économique des immigrants

La mise en évidence de la situation économique précaire des immigrants québécois a poussé les chercheurs à s'interroger sur les raisons ayant pu concourir à cette situation et proposer des *mesures de redressement*. Parmi les principaux questionnements relevés figurent entre autres, le type d'immigration au Québec, les politiques publiques d'intégration des immigrants mis en place ainsi que les caractéristiques du marché de travail québécois.

Les analyses menées sur la base de ces questionnements et les résultats auxquels elles ont abouti ont démontré que plusieurs facteurs ont contribué à la détérioration de la situation économique des immigrants en général et celle des maghrébins en particulier. Les causes avancées dans l'explication de la faible performance des immigrants sur le marché du travail relèveraient de difficultés multiples qui font de l'intégration professionnelle des immigrants une « *problématique complexe* »⁵¹. En général, les auteurs s'accordent sur le fait que quel que soit leur région d'origine, les principaux obstacles auxquels ces immigrants se heurtent concernent principalement la non reconnaissance de leurs diplômes obtenus dans le pays d'origine dans le cadre des professions réglementées et la conformité de leurs itinéraires scolaires, la dévalorisation de leurs compétences et acquis professionnels dans le cadre des professions non réglementées, l'exigence systématique par les employeurs d'une expérience canadienne préalable à l'octroi de tout emploi, l'inadaptation des pratiques de gestion des ressources humaines à la diversité de la main-d'œuvre et les difficultés d'accès à la formation aux fins de requalification. Ces difficultés se manifestent aussi sous forme de pratiques discriminatoires (discrimination directe et indirecte) déployées par certaines entreprises envers ces immigrants. L'ensemble de ces difficultés concourent à l'instauration d'une telle situation en se combinant et en se consolidant mutuellement constituant ainsi pour ces immigrants une véritable barrière difficilement surmontable. (Chicha, M-T et Charest, É,

⁵¹ M.T, Chicha et É. Charest, 2008 : 9

2008 : 8-15; Chicha, M-T, 2009 : 26-31; Lenoir, A et al, 2009 : 3; Chicha, M-T, 2010 : 77-80; Boudarbat, B et Maude, M, 2010 : 11).

À travers l'ensemble de ces constatations, les auteurs ont voulu démontrer le paradoxe de l'immigration au Québec qui s'efforce de sélectionner des immigrants hautement qualifiés, relativement jeunes et francophones mais qui restent confrontés à de réelles difficultés à se trouver un emploi. L'emphase est mise sur une éventuelle défaillance du Québec à reconnaître adéquatement les compétences des immigrants et à en tirer profit. Les chercheurs ne manquent pas de rappeler que le maintien des immigrés dans des conditions fragiles et incertaines suscite l'inquiétude. Il incite également à la réflexion sur la conciliation de l'accueil et l'intégration des nouveaux immigrants économiques d'une part et la cohésion et la stabilité de la société d'accueil d'autre part. À ce sujet, le gouvernement est vivement interpellé à trouver des solutions urgentes, notamment pour réduire la discrimination en emploi qui a un effet majeur sur l'insertion au marché du travail des personnes immigrantes. Enfin, ils n'ont pas manqué de rappeler les conséquences financières et sociales tant pour les immigrants que pour la société d'accueil, estimant que le Québec en subira inévitablement les effets à court et moyen termes s'il ne parvient pas à assurer une meilleure intégration de ses immigrants au marché du travail. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 6; Chicha, M-T et Charest, É, 2008 : 7; Lenoir, A et al, 2009 : 3; Chicha, M-T, 2010 : 77; Vatz, Laaroussi, M, 2008 : 52).

3.3.1 La déqualification

La déqualification figure parmi les facteurs dont l'importance au niveau de la dégradation de la situation économique des immigrants québécois a été fortement soulignée par les auteurs. La population maghrébine est particulièrement affectée par ce problème.

Selon Chicha, M-T et Charest, É. (2008), les immigrants connaissent un processus de déclassement professionnel important. Ce phénomène est expliqué par l'inadéquation entre les emplois qu'ils occupent généralement et le niveau de formation et de compétence qu'ils détiennent. En vue de cerner cet aspect important, leur étude menée dans ce cadre, démontre effectivement que parmi le groupe des travailleurs qualifiés admis à titre de requérants

principaux, moins de la moitié (38,5 %) occupaient un emploi dans la profession qu'ils avaient envisagée et ce, deux ans après leur arrivée au Canada. Cette proportion était de 48 % pour les personnes nées au Canada ayant la même scolarité (Chicha, M-T et Charest, É, 2008:8). Ils estiment par ailleurs, que le déclassement professionnel constituerait effectivement, du moins en partie, la principale cause aux inégalités dans les revenus d'emploi observés chez les immigrants. Ainsi, en 2001, au sein de la population immigrée à Montréal, 26,4 % des hommes et 29,4 % des femmes se trouvaient parmi les familles à faible revenu comparativement à 12,1 % et 13,8 % pour les personnes nées au Canada. (Ibid., P. 9).

La déqualification touche davantage les femmes immigrantes qui subissent les inégalités sur le marché du travail d'une manière plus prononcée. Ces dernières seraient soumises le plus souvent, à des contraintes supplémentaires liées aux obligations familiales qui les forceraient à reléguer au second plan leur carrière professionnelle. La problématique de la déqualification à laquelle sont confrontées les femmes immigrées hautement qualifiées établies à Montréal a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs études réalisées, entre autres, par Chicha, M-T. L'une d'entre elles, qui a été menée en 2009 parmi 44 participantes immigrantes avait pour objectif de cibler les principaux facteurs impliqués dans ce processus. D'après les résultats auxquels l'auteure a abouti, la déqualification aurait un effet important sur la situation économique des immigrantes. Elle décrit à cet effet, la déqualification comme facteur revêtant un caractère multidimensionnel qui aurait son explication dans des motifs différents. Qualifiant d'ailleurs cette question de « complexe », elle énonce parmi les principales causes, les stratégies et les obligations familiales, la non reconnaissance des qualifications étrangères, les difficultés d'accès à la formation aux fins de requalification, les pratiques discriminatoires de certaines entreprises, le genre, la non reconnaissance des diplômes étrangers, la difficulté d'obtenir des cours d'anglais, le manque de disponibilité de services de garde ainsi que les critères d'embauche des employeurs. D'après elle, le système d'accréditation professionnelle, le système d'emploi, les structures familiales ainsi que les politiques et pratiques gouvernementales en matière d'immigration et d'intégration sont également des facteurs non négligeables qui interviennent dans l'inégalité professionnelle subie par les immigrants en général et les femmes en particulier. (Chicha, M-T, 2009 : 30-31). Selon elle, ce groupe se trouverait par conséquent doublement désavantagé étant

« enfermé dans un cercle vicieux en raison du cumul de facteurs défavorables qui se renforcent les uns les autres » (ibid., p.79-80).

Par ailleurs, le sujet relatif au problème de la reconnaissance des compétences et des diplômes des immigrants obtenus à l'étranger et son impact sur la déqualification avait été soulevé par l'auteure dans d'autres études antérieures, notamment celles traitant des inégalités salariales entre immigrants et natifs. À ce sujet, elle ne manque pas d'affirmer qu'il s'agit là d'un problème réel constituant un autre aspect qui présente une barrière importante entre la formation et l'emploi. Selon elle, les compétences des immigrants, acquises au moyen de cours ou d'expériences différents de ceux des travailleurs natifs sont méconnus ou sous-estimées. Le problème se pose au niveau de l'évaluation qui serait réalisée selon des critères non objectifs. Dans ce cadre, l'auteure rappelle que les institutions et entreprises se réfèrent généralement à la façon dont ces compétences ont été acquises au lieu de les évaluer directement. Ainsi, toute compétence obtenue dans un pays étranger ou même en dehors d'un emploi rémunéré est d'emblée déclarée insuffisante ou non pertinente. Il existerait donc une interaction complexe entre la non reconnaissance des diplômes et expériences acquis à l'étranger et la situation précaire en emploi des immigrants compétents. Les obstacles issus de la relation formation-emploi se conjuguaient à ceux de la non acceptation des diplômes et expériences créant ainsi des situations insolubles. (Chicha, M-T, 1989 : 76). Tant les diplômes que les expériences acquises à l'étranger figurent parmi les cheminements qui sont particulièrement ignorés. « Le phénomène de surqualification qui semble relativement répandu chez les immigrants est un résultat de ce processus et les confine à des postes subalternes et requérant relativement peu de qualification ». (Chicha, M-T, 1989 : 75-76).

Boudarbat, B et Boulet, M abondent dans le même sens. Dans une étude réalisée en 2010, ils accordent un intérêt particulier à l'insertion en emploi des immigrants détenteurs d'un diplôme canadien, ainsi qu'à la qualité des emplois détenus par ces derniers. Partant du fait que la non reconnaissance des diplômes étrangers pourrait constituer un obstacle important à l'intégration des immigrants au marché du travail, ils ont émis l'hypothèse selon laquelle l'accès à l'emploi serait facilité pour les immigrants qui possèderaient un diplôme canadien. Ils considèrent à ce sujet, que les employeurs québécois semblent préférer les

personnes qui ont obtenu leur diplôme au Canada plutôt qu'à l'étranger. D'ailleurs, l'obtention d'un diplôme canadien selon eux, ouvrirait des opportunités d'emploi aux immigrants au même titre que pour les natifs. Il leur permettrait également une certaine stabilité au niveau des postes de travail occupés, le plus souvent permanents. Cependant, outre le lieu d'obtention des diplômes des immigrants, les auteurs qui ont entrepris leur recherche en se basant sur l'analyse des données de 2005 de l'enquête nationale auprès des diplômés (promotion 2000), ont identifié d'autres facteurs susceptibles d'influer sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Il s'agit, entre autres, de l'âge des immigrants à leur arrivée au pays ainsi que leur région d'origine. Ils ont mis ainsi en relief l'importance de l'âge des immigrants reçus dans l'obtention d'un travail, précisant que les personnes qui arrivent au Québec avant l'âge de 20 ans auraient de meilleures chances à l'emploi que celles qui arrivent après l'âge de 30 ans. À l'issue de leurs analyses, les auteurs ont conclu que l'âge au moment de l'immigration demeure un élément déterminant dans l'accès à l'emploi et de la qualité de l'emploi occupé, même après l'obtention d'un diplôme canadien. À cet effet, les immigrants jeunes (moins de 18 ans) arrivés donc avant l'âge adulte, avaient plus de facilités à décrocher un emploi que ceux arrivés à l'âge adulte. De plus, les emplois qu'ils occupaient étaient généralement permanents et à temps plein, dans une proportion comparable à celle des canadiens de naissance. Par ailleurs, leurs salaires horaires avoisinaient également ceux des natifs. En ce qui concerne les immigrants arrivés à l'âge adulte, l'étude a démontré que ces derniers étaient confrontés à plus de difficultés à bénéficier d'un emploi. Cependant, lorsqu'ils arrivaient à occuper un emploi, celui-ci était souvent permanent, à temps plein et surtout lié à leurs programmes d'Études, même si leurs salaires moyens étaient inférieurs à ceux des canadiens de naissance. (B. Boudarbat et M. Boulet, 2010 : 12-21).

Selon J. Renaud (2009), l'obtention d'un diplôme dans le pays d'accueil permet d'avoir une formation reconnue et crédible aux yeux des employeurs et aussi d'apprendre les codes sociaux. D'ailleurs, il considère qu'en acquérant une formation dans son pays d'accueil « l'immigrant apprend comment la société pense son milieu de travail, son organisation, sa structuration et sa hiérarchie ». (J. Renaud, 2009 : 15). Parmi les études antérieures ayant traité de ce sujet qui semble être encore d'actualité, celle réalisée par Jean Renaud et Tristan

Cayn en 2006 avait apporté un certain éclairage sur la question de la déqualification des immigrants, notamment au début de leur établissement dans la société d'accueil. Une des conclusions de cette étude affirmait que la déqualification n'était significative que pendant les premiers mois suivant l'admission des nouveaux immigrants. Ceci était valable pour le cas des répondants de l'étude originaires du Maghreb et de l'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS) pour l'accès à l'emploi qualifié. Selon les auteurs, ces candidats passent par une phase d'adaptation, d'acculturation ou de contournement au cours de laquelle ils doivent s'imprégner de la culture de la société d'établissement et adapter en conséquence leur comportement. C'est cette période d'ajustement qui retarderait leur processus d'insertion professionnelle estimée plus lente au départ que pour le groupe de référence. Ce phénomène serait lié au fait que les immigrants originaires de certaines régions du monde, pour des raisons encore non identifiables clairement et difficilement quantifiables, nécessiteraient plus de temps pour s'adapter au pays d'accueil. Cependant, pour les candidats dont le processus d'acculturation était toujours en cours au moment de l'étude, l'hypothèse de la présence de discrimination en cause avait alors été émise (J. Renaud et T. Cayn, 2006 : 22-26). À noter que l'étude en question avait relevé également que les immigrants qualifiés ayant étudié dans des domaines des sciences humaines et sociales, en sciences appliquées (génie), et en sciences exactes (mathématiques et physique), perdraient moins facilement leurs qualifications par rapport à ceux ayant étudié en formation technique spécialisée (métiers manuels) (p. 46). Selon les auteurs, une des explications avancées concernait la question de la requalification qui ne serait pas instantanée, étant donné qu'elle se produit tout au long de l'établissement. Selon une projection opérée, plus de 91 % des travailleurs sélectionnés accéderaient au marché du travail dans les premiers cinq ans et 68,7 % de l'ensemble des travailleurs sélectionnés auraient au moins atteint un premier emploi correspondant à leur niveau de scolarité. Plus encore, une fois un emploi avec ce niveau atteint, il y aurait eu très peu de chances (12,2 %) d'accéder à un emploi de niveau inférieur (Ibid., p. 47).

Au vu de ce qui précède, on peut avancer le fait que malgré leur haut niveau de scolarité et expériences professionnelles, les communautés immigrantes au Québec sont massivement confrontées à des difficultés d'insertion sur le marché du travail et vivent une déqualification professionnelle importante. On assiste donc aujourd'hui encore à une très forte incohérence

identifiée et relevée par tous les chercheurs entre le discours politique gouvernemental prônant l'ouverture à l'immigration et les résultats sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle.

3.3.2 La discrimination en emploi

Depuis plusieurs années, la situation des immigrants sur le marché du travail a été identifiée comme problématique. La discrimination constitue un obstacle de taille pour les minorités visibles. Cette conclusion découle des résultats émanant de sources diverses. En 2003, l'enquête sur la diversité menée par Statistiques Canada avait déjà révélé que 20 % des membres de ces communautés avaient rapporté avoir subi de la discrimination plusieurs fois au cours des cinq années précédentes et 15 % d'entre eux avaient affirmé avoir subi de la discrimination, mais plus rarement (Statistique Canada, 2003, p. 21)⁵².

L'incidence de la discrimination sur le marché du travail en tant que facteur complémentaire et déterminant dans la situation économique déplorable des immigrants maghrébins du Québec a été mise en évidence par les études plus récentes menées entre autres, par Chicha, M-T et Charest, É (2008). Dans leur recherche, ces auteurs traitent des problèmes d'intégration des immigrants au Québec. D'une façon générale, ils dressent un portrait problématique de la situation économique des immigrants qualifiés à la base des données statistiques (2001 et 2006). Tout en analysant les causes principales des désavantages subis par les immigrants, ils exposent les facteurs qui, à leur sens, concourent à cette situation. Parmi leurs conclusions, un élément central est souligné, celui de la discrimination pure et simple qui frappe les immigrants maghrébins. Les auteurs ont mis l'accent sur les contradictions entre les caractéristiques favorables à l'emploi des immigrants maghrébins dont le niveau de qualification est en hausse et le chômage qui frappe la majorité d'entre eux. L'ensemble des immigrants récents dans la tranche d'âge 24-35 ans ont subi le désavantage de la situation économique alors qu'ils étaient nombreux à posséder un diplôme universitaire

⁵² Statistique Canada « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle », septembre 2003, no 89-593-XIF au catalogue. « Le Canada a-t-il un avenir multiculturel ? John Biles (équipe du projet Metropolis), Humera Ibrahim (Programme du multiculturalisme) et Erin Tolley (équipe du projet Metropolis) »

(38,3 % parmi les hommes et 31,1 % parmi les femmes, comparativement à 16,5 % des hommes nés au Canada et 16,1 % des femmes nées au Canada (M.T, Chicha et É. Charest, 2008 : 6). L'étude a établi le lien entre cette situation, le lieu de naissance et l'appartenance à une minorité visible. On retrouverait au bas de l'échelle, les personnes dont la situation est influencée « *par l'intersection de trois critères de discrimination, à savoir le sexe, l'origine étrangère et l'appartenance à une minorité visible* ». (Ibid., p. 9).

Leurs résultats et conclusions démontrent que la discrimination est un obstacle majeur et prévalent auprès des immigrants maghrébins. Elle constitue un élément structurant dans le portrait économique sombre de ces immigrants. Les attitudes discriminatoires et racistes de certains employeurs envers les membres de cette communauté constituent un paramètre essentiel qui vient s'ajouter au lot de difficultés qui les empêchent de rejoindre facilement le marché du travail (non reconnaissance des diplômes par les ordres professionnels ou métiers réglementés, exigence d'une expérience canadienne et absence de reconnaissance de leur expérience acquise à l'étranger et nécessité de connaître l'anglais, connaissance insuffisante du français, difficulté à faire reconnaître la formation et l'expérience acquises à l'étranger, etc....).

D'ailleurs, ces auteurs ont procédé par ailleurs à l'examen détaillé des nombreux programmes d'aide à l'intégration des immigrants mis en place par le gouvernement québécois (guides pour la recherche d'emplois, développement des aptitudes linguistiques, formation de transition et mentorat...). À la base de leur analyse, ils ont constaté un manque flagrant et important de coordination entre les différents programmes étudiés et parfois des contradictions notoires. Ils estiment que ces programmes, censés aider les nouveaux immigrants à s'intégrer au marché du travail sont inadéquats. Ils se questionnent à cet effet sur l'efficacité et les objectifs des politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants. Afin de remédier à cette situation, les auteurs suggèrent que le gouvernement devrait mettre en place des politiques d'intégration plus adaptées et plus cohérentes avec les interventions menées dans ce cadre, à différents paliers. Ils proposent à cet effet, en vue d'une meilleure efficacité, la création d'un organisme indépendant qui prendrait en charge la coordination de ces multiples programmes. (M-T. Chicha et É. Charest : 2008).

À noter que ces auteurs avaient relevé en 2006, dans le cadre d'un mémoire présenté à la Commission de la Culture en vue d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et les discriminations, que malgré la mise en place par le gouvernement de programmes d'accès à l'égalité, les entreprises concernées par l'obligation de mettre en œuvre ces programmes, n'avaient pas atteint les objectifs quantitatifs et qualitatifs qui leur avaient été fixés dans ce cadre. Les effets de la discrimination systémique continuent à être présents dans les entreprises, la représentation des immigrants y demeurant faible. (Chicha, M-T et Charest, É, 2006 : 5-11). Ils soulignent à cet effet, l'urgence d'agir en rappelant que : « Trop de membres à part entière de la société québécoise, sont brimés dans leur droit fondamental à la non discrimination et à l'égalité au travail. Cela est inacceptable dans une société aussi ouverte et démocratique que la société québécoise ». (Ibid., P. 13).

B. Boudarbat et Boulet, M soulignent également cet aspect en rappelant que la situation vécue par les immigrants peut être en lien, entre autres, avec la discrimination exercée par certains employeurs à l'égard des immigrants détenteurs de diplômes obtenus à l'étranger (B. Boudarbat et M. Boulet, 2010 : 81). Par ailleurs, ils mettent à l'avant l'influence de la région de naissance sur la présence en emploi des nouveaux immigrants, sur leurs performances et les résultats qu'ils obtiennent sur le marché du travail (ibid., p.57-58). En effet, leur étude a fait ressortir que les arrivants originaires du Maghreb comparativement à ceux en provenance d'Europe de l'Ouest et des États-Unis seraient désavantagés au niveau de l'intégration économique, du moins au cours des premières années. Les auteurs rappellent que chez les immigrants francophones originaires du Maghreb, le taux d'emploi en 2006 était de 64,3 % alors qu'il avait représenté 70 % pour le reste de l'Afrique. Chez ceux qui viennent de l'Asie méridionale, il était de 55,4 % comparativement à 74,5 % pour l'Asie du Sud-Est. Ils soulignent par ailleurs, que le taux d'emploi était de 70 % chez les Latino-Américains, ce qui montre que des non-francophones s'intègrent mieux que des francophones du Maghreb. Ils verraient leur situation relativement s'améliorer au fil du temps, sans pour autant atteindre une présence en emploi, équivalente à celle de la population de référence même s'ils ont des niveaux de scolarité et d'expérience comparables. (Ibid., p.71). Selon ces auteurs, l'influence de la région d'origine opère, entre autres, par des facteurs culturels ou religieux, des valeurs et traditions qui pourraient avoir une incidence sur la participation des immigrants récents au

marché du travail (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 58). Les auteurs ont voulu souligner que l'origine culturelle et sociale des immigrants confrontée aux traditions politiques et culturelles de la société d'accueil peuvent être des facteurs agissants sur leur intégration économique. En effet, la plupart des immigrants récents du Québec, parmi lesquels les maghrébins, obéissent à des traditions culturelles, religieuses ou sociales qui peuvent être différentes des valeurs démocratiques et laïques défendues par le pays hôte. Par conséquent, certains membres de cette communauté, s'associent peu ou parfois pas du tout aux structures sociales, culturelles ou politiques de la société d'accueil, ce qui n'est pas sans conséquences sur leur adaptation. Boudarbat, B souligne cet aspect en mentionnant que « Dans certaines cultures, on attend d'être pris en charge par le gouvernement, alors que d'autres cultures incitent à être plus indépendant et à se débrouiller ». Pour lui, « il est possible que les Asiatiques acceptent plus facilement des emplois inférieurs à leur qualification, C'est une hypothèse plausible »⁵³.

Lenoir, A et al (2009) ont adopté également le même raisonnement. Leurs positions sont similaires à celles des auteurs précédents. Ils mettent à l'avant, outre la discrimination systémique, l'influence culturelle dans les comportements et ses conséquences sur une intégration réussie. Leur étude a été menée auprès de 22 chercheurs d'emploi maghrébins récents (moins de 3 ans), et 15 intervenants en emploi d'organismes gouvernementaux œuvrant auprès d'une clientèle en recherche d'emploi. Les auteurs ont voulu cerner essentiellement deux aspects : le premier concernait les perceptions et vécus de ces immigrants récents par rapport à leurs difficultés à intégrer le marché du travail, et ceux des intervenants œuvrant dans le domaine de l'emploi ayant été en contact avec ces immigrants. Le second était relatif à l'évolution et l'utilisation des réseaux par ces immigrants. Les résultats auxquels ont abouti les auteurs ont mis en lumière les principales difficultés et obstacles auxquels font face les immigrants maghrébins et qui concourent à *les éliminer subtilement du processus d'embauche* : L'accent a été mis davantage sur la présence d'une discrimination à l'emploi exercée par certains employeurs à l'égard des immigrants

⁵³ Entretien mené par Daniel Baril, 2010. En ligne : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-socialespsychologie/20100419-le-chomage-augmente-chez-les-immigrants-malgre-leur-plus-grande-qualification.html>

maghrébins. Les auteurs ont estimé que face à cette situation, les gouvernements québécois ou canadien font peu d'efforts pour contrer cette discrimination. Par ailleurs, leur étude a mis en évidence les perceptions de certains immigrants maghrébins face au processus de recherche d'emploi et des services endigués dans ce cadre. Confrontés à cette réalité économique difficile, les immigrants maghrébins ont été décrits par les intervenants en emploi comme déçus et désappointés, étant donné qu'ils perçoivent l'accès au travail comme étant un droit, avançant l'argument d'avoir été sélectionnés à cette fin. Il a été également fait mention d'attitudes qualifiées souvent d'inappropriées qui s'expliqueraient par des attentes et exigences élevées des immigrants maghrébins, souvent liées à leur culture et pratique religieuses ce qui n'est pas pour favoriser leur insertion professionnelle. Par ailleurs, les auteurs ont mis en évidence les difficultés d'établir un réseau professionnel québécois qui pourrait éventuellement faciliter leur accès à l'emploi dans le cas d'un recours à une communauté de même origine ethnoculturelle. Cette possibilité serait assujettie à un soutien incontestable tant du côté de la société d'accueil que de la communauté elle-même. À cet effet, les auteurs soulignent particulièrement la nécessité de réagir rapidement auprès des intervenants et employeurs en vue de réduire la discrimination en emploi envers les immigrants maghrébins. Une de leur recommandation à ce sujet était d'inciter les intervenants en emploi à déconstruire les préjugés en développant des liens de confiance avec les employeurs et lutter ainsi contre la discrimination à l'encontre des chercheurs d'emploi maghrébins. Selon eux, les conséquences néfastes de la discrimination qui frappe les maghrébins du Québec sont inquiétantes :

Il est urgent que nous réduisions la discrimination en emploi. L'inaction pourrait être interprétée par les maghrébins comme une volonté de les maintenir dans une position de citoyens de deuxième classe, ce qui a comme effet certain de nuire à leur intégration en tant que nouveaux citoyens du Québec⁵⁴

De ce qui précède, on voit que, parmi les facteurs déterminants dans l'intégration économique des maghrébins, la religion, les traditions et les facteurs culturels ont une incidence effective sur la participation au marché du travail. La prédominance du lien à

⁵⁴ A. Lenoir, 26 mars 2009. Journal La Presse, « enrayer la discrimination ». En ligne : cyberpresse.ca. Consulté en décembre 2010

l'islam des immigrants de la période récente pose des questions nouvelles à la société québécoise. En effet, plusieurs auteurs ont démontré que les discriminations systémiques au niveau de l'emploi, subies par certains immigrants d'origine arabe, sont liées d'une façon générale aux représentations négatives qui affectent les communautés arabo-musulmanes. Véhiculées par un discours médiatique dominant, elles ont été ravivées particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001. La stigmatisation des Arabes et des musulmans et le développement de l'islamophobie qui ont suivi, ont entraîné une perception particulièrement négative de certains employeurs à l'endroit des chercheurs d'emploi originaires du Maghreb. Cette situation a suscité un rejet de ces communautés et alimenté les préjugés et les stigmatisations envers elles. « La confession musulmane attribuée aux Maghrébins, qu'elle soit ou non visible, ainsi que leur « arabité », semblent jouer un rôle catalyseur dans les discriminations les concernant et ont un impact fort sur leur insertion dans l'emploi ».⁵⁵ À l'instar des autres facteurs impliqués dans la détérioration de la situation économique de ces communautés, la discrimination systémique à l'emploi envers ces immigrants, en tant qu'arabes et musulmans, apparaît comme élément fondamental et des plus difficiles à surmonter. Ses conséquences néfastes sur les membres des communautés immigrantes concernées ainsi que sur la société d'accueil sont nombreuses. Au-delà du préjudice porté à l'intégration des immigrants au marché du travail et à l'atteinte d'une qualité de vie décente, elle contribue à la pauvreté, à l'isolement économique, au repli sur soi et la crispation identitaire. Ce qui nuit fortement au développement d'un sentiment d'appartenance de ces communautés à la société d'accueil. (Labelle, M, 2006, 2008; Chicha, Marie-Thérèse, 2008, 2009; Gingras, F-P, 2001; Antonius, Rachad, 1986, 2002, 2005, 2007, 2008, 2008; Daher, Ali, 2001; Arnica, J, 2004; Tadlaoui, Djamel et Antonius, Rachad, 1986, 2002 : 253-270; Labelle, Micheline et Icart, Jean-Claude, 2007 : 123-126).

3.4 Conséquences de la situation économique des immigrants maghrébins

Accédant difficilement au marché de l'emploi, les membres des communautés culturelles concernés, bien que généralement hautement qualifiés et expérimentés, en prise

⁵⁵ V, Laaroussi, M, 2008 « *Du Maghreb au Québec, accommodements et stratégies* ». En ligne : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-2-p-47.htm. Consulté en décembre 2010

avec le chômage et le sous-emploi sont réduits à occuper le plus souvent des postes sous-payés qui ne reflètent pas leur scolarisation et leurs titres de compétence et ce, durant plusieurs années. Contraints d'occuper des postes de subalternes, et exercer des métiers tels que taxieurs, agents de sécurité, agents télémarketing, agents d'entretien..., la plupart d'entre eux perdent espoir et se résignent à leur sort. (Hannat, E, 2005; Chanoux, P, 2003; Garant, E, 2003). Les secteurs importants de l'emploi tels que le secteur public provincial et municipal ne reflètent pas dans leurs effectifs la diversité du tissu social québécois et restent l'apanage des « québécois de souche ». (Tanisma, J, 2007; Boulerice, A, 2006).

Outre l'effet dévastateur de la médiatisation sur une communauté déjà fragile, il existe des cas où des employeurs échaudés ont carrément décidé de ne plus recruter de musulmans, ce qui se traduit par davantage d'exclusions préjudiciables à toute la communauté. La recherche d'emploi devient ainsi un véritable défi pour tout immigrant aspirant à trouver sa place au sein de la société d'accueil. Elle prend l'allure d'un véritable périple au cours duquel plusieurs obstacles et embûches doivent être surmontés, soit un véritable parcours du combattant.

Les moyens mis en œuvre par les membres des communautés concernées pour essayer de s'en sortir sont multiples : Aller chercher un diplôme québécois, l'expérience québécoise, devenir membre de corporations professionnelles, moyennant des coûts financiers conséquents qui se chiffrent à des milliers de dollars (frais de dossier, frais d'examen...) et plusieurs années de préparation ou mise à niveau, apprendre l'anglais et dans certains cas jusqu'à user de « la méthode du testing ». Cette dernière consiste à répondre à des offres d'emploi en envoyant des candidatures (CV et lettres) qui sont relativement similaires et qui ne diffèrent que par une caractéristique : Le nom de l'immigrant (arabe ou autre) est remplacé par un nom québécois courant, le but étant de mettre en évidence des phénomènes de discrimination à l'embauche. (Oreopoulos, P, 2008 ^{56 57} ; El Batal, Kamal, 2006; P, Chanoux, 2003). Ces

⁵⁶ « Pourquoi les immigrants récents au Canada éprouvent-ils des difficultés sur le marché du travail? Nouvelles preuves tirées d'une expérience menée sur le terrain au moyen de 6 000 curriculums vitæ ». En ligne : <http://canada.metropolis.net/pdfs/OreopoulosFR.pdf>. Consulté janvier 2010

mécanismes de protection contre la discrimination vont jusqu'à pousser certains membres des communautés arabo-musulmanes à adopter une autre origine autre que la leur et même changer officiellement leur nom arabe au bénéfice d'un nom chrétien. (Oueslati, B, Labelle, M et Antonius, R, 2006 : 134). En conclusion, les auteurs ont dénoncé à l'unanimité, le véritable gaspillage économique et humain engendré par cette situation déplorable, en plus des coûts et des conséquences qu'elle occasionne tant pour le pays d'accueil que pour les immigrants eux-mêmes : recours à l'aide sociale, retour au pays d'origine, choix d'autres provinces, repli identitaire... (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 47-48; Marie-Thérèse, Chicha, 2010 : 77).

Devant sa complexité, le processus d'intégration économique des immigrants interpelle dans une nouvelle optique, les immigrants eux-mêmes, les employeurs, mais aussi le gouvernement et les politiques publiques mises en œuvre en matière d'immigration. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 6). Ces trois acteurs seraient en cause et agiraient simultanément dans la problématique économique des immigrants. Cependant, le gouvernement du Québec demeure pour tous les auteurs un acteur fondamental dans le processus d'intégration des immigrants. Il serait par conséquent directement impliqué en ce sens qu'il a la responsabilité des services d'accueil et d'aide à l'intégration des immigrants. Malgré les différents programmes mis en place dans ce cadre, notamment ceux relatifs à l'égalité en emploi, l'intégration des immigrants demeure problématique. Les chercheurs ont abouti à une constatation commune : Au Québec, il y a une défaillance des politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants et une inadaptation des institutions du marché de travail aux types d'immigrants accueillis et à leurs problèmes spécifiques d'insertion à la province. Certains dénoncent à cet effet, le décalage entre le projet migratoire des maghrébins du Québec et les moyens de soutien disponibles, devant les aider dans leur insertion en emploi. Les auteurs parlent carrément de « désillusion et incompréhension qui viennent renforcer des problèmes structureux bien sentis chez la communauté maghrébine du Québec en matière d'accès au marché du travail » (A. Lenoir et

⁵⁷ « La méthode du testing ». Observatoire des discriminations. *Discriminations à l'embauche -De l'envoi du CV à l'entretien*, 2005. En ligne : <http://cergors.univ-paris1.fr/docsatelecharger/Discriminationsenvoientretien.pdf>. Consulté en février 2010

al, 2009). Ils interpellent à ce sujet, le gouvernement à engager davantage d'efforts à intégrer les immigrants et en bénéficier, par la mise en œuvre de politiques publiques adaptées et suivies. Cette position intègre d'ailleurs la vision du gouvernement à ce sujet qui serait de mise de rappeler :

L'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard⁵⁸

La responsabilité des employeurs dans la situation précaire des immigrants est également mise à contribution par les auteurs qui déplorent par ailleurs, les attitudes discriminatoires envers les immigrants originaires du Maghreb. De tels comportements sont souvent justifiés par un manque d'informations et de sensibilisation à l'encontre de la population immigrante souvent avancés comme arguments. Les auteurs estiment que les employeurs devraient jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration des personnes immigrantes. En leur facilitant l'accès à un emploi, ils se prévalent du même coup, d'une main-d'œuvre qualifiée qui constitue pour eux une valeur ajoutée. Et pour cause, les besoins en main-d'œuvre qualifiés au Québec seraient criants selon un sondage mené pour le compte de la fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), en 2010. Il en ressort que Les 2/3 des entreprises (67 %) affirment subir les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre sur leur chiffre d'affaires; 26 % des entreprises n'ont pris aucune mesure face aux problèmes de pénurie et 89 % des entreprises n'ont pris aucune mesure pour recruter des immigrants. La pénurie concerne les travailleurs hautement qualifiés dans les proportions suivantes : 38 % des entreprises en dehors des grands centres, 14 % à Montréal et 19 % à Québec. La fédération croit et recommande que le Québec devrait intégrer les immigrants en favorisant ceux qui sont diplômés comme solution à ce problème. Les domaines identifiés comme étant les plus touchés concernent les secteurs manufacturiers, pharmaceutiques et

⁵⁸ MICC, 1990 « Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration ». p.16

celui des technologies de l'information où plusieurs postes sont à combler. À Montréal, il y aurait une demande plus grande due à l'expansion des jeux vidéo⁵⁹.

Face à cette lenteur constatée dans l'ajustement de la situation économique des immigrants, les chercheurs n'ont pas manqué de relever le retard accusé par le Québec dans l'intégration des immigrants au marché de travail comparativement aux autres provinces. Ce qui nuit considérablement à la croissance de la province du fait d'une faible participation des ressources immigrantes compétentes à cette fin. Ils rappellent les impacts de la sous-utilisation des compétences immigrantes sur la prospérité économique. D'ailleurs, il a été souligné qu'au Québec, seulement 16,5 % de la croissance de la population active âgée de 25 à 54 ans entre 2001 et 2006 était attribuable à l'immigration. Cette contribution était plus élevée en Ontario et en Colombie Britannique (33 %) pour la même période. La contribution des femmes a été plus faible (à peu près 13 % en 1981 et 2006 par rapport à 31 % en Ontario et 33 % en Colombie Britannique (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 48-51). Les chercheurs ont pourtant rappelé la proportion des immigrants sélectionnés pour contribuer au développement économique du Québec estimée à 65 % en 2008, comparativement à 60,3 % au Canada. (Boudarbat, B et Boulet, M, 2010 : 5).

Deux rapports récents (2010) publiés par la banque TD du Canada et le Conseil du Patronat du Québec viennent confirmer ce constat. Selon les recherches et les analyses de ses experts, la banque TD estime toujours qu'une meilleure intégration des immigrants sur le marché du travail permettrait de générer annuellement jusqu'à 5 milliards de dollars de plus dans l'économie⁶⁰.

Le bulletin sur la prospérité du Québec publié le 18 août 2010 par le conseil du patronat du Québec (CPQ) a également révélé qu'au « Dévoilement du premier *Bulletin de la prospérité du Conseil du patronat du Québec* - Le Québec obtient une note médiocre en matière de prospérité et de création de la richesse ». Un environnement d'affaires peu avantageux, une faible intégration des immigrants et un endettement lourd font en sorte que

⁵⁹ « Une pénurie de main-d'œuvre frappe durement le Québec », journal de Montréal, 5 nov. 2010. Votre argent. p. 44).

⁶⁰ Publié sur Internet, source Radio Canada. En ligne : www.radiocanada.ca

le Québec obtient à peine la note de passage, un C, pour ses perspectives de prospérité alors que la note requise pour l'intégration des immigrants est un D. L'intégration des immigrants serait ainsi trop faible, leur taux de chômage étant le double de celui de la population née au Québec. Le CPQ estime toutefois que les intentions sont bonnes car le gouvernement fait des efforts notamment pour retenir les étudiants étrangers⁶¹.

⁶¹ « Le Québec devra redoubler d'efforts s'il souhaite créer davantage de richesse et s'engager dans la voie de la prospérité au cours des prochaines années, particulièrement au chapitre de l'intégration économique des immigrants, » en ligne : <http://www.cpq.qc.ca/page/834-Devoilement-du-premier-Bulletin-de-la-prosperite-du-Conseil-du-patronat-du-Quebec-Le-Quebec-obtient-une-note-mediocre-en-matiere-de-prosperite-et-de-creation-de-la-richesse>http://www.maghrebcanada.ca/journal/2010/aa_n87.pdf

CHAPITRE IV

CADRE THÉORIQUE ET D'ANALYSE

Compte-tenu de la nature de notre objet d'étude, nous nous sommes inspirés pour notre cadre théorique principalement de certaines théories empruntées à la Sociologie de l'immigration, à la Sociologie du travail ainsi qu'à la Psychologie sociale. Étant donné que nous avons entamé notre réflexion à partir d'une prémisse théorique qui suppose que l'intégration des immigrants est un phénomène multidimensionnel, nous l'avons appréhendé en tant que processus qui s'inscrit dans une approche globale. En ce sens, cette intégration se manifeste par la participation concrète des individus à la vie collective sociale dans tous ses aspects: culturel, économique et politique. Selon cette hypothèse, le processus est amorcé par une bonne intégration économique. Les immigrants qui sont professionnellement intégrés au marché du travail échappent logiquement aux processus croissants d'exclusion et de marginalisation économiques. Par ailleurs, le fait d'appartenir à des réseaux d'échanges professionnels et sociaux leur permet de se construire socialement et psychologiquement. Le processus d'intégration à notre sens, englobe l'ensemble des aspects de la vie en société et engage pour sa réussite, aussi bien les immigrants que la société d'accueil. Notre analyse théorique couvre donc la notion d'intégration à travers ses deux dimensions principales, économique et sociale en marquant l'importance du lien communautaire et social ainsi que les efforts déployés par la société d'accueil.

Notre cadre théorique s'inscrit dans la logique de la réflexion sur la problématique de notre recherche et permet de faire le lien avec les principaux concepts utilisés que nous présenterons dans une première section. L'élaboration théorique de ces concepts liés à l'intégration économique des immigrants d'abord dans leur généralité, va poser les assises permettant par la suite de déterminer leur spécificité relative au contexte québécois dans

lequel s'opère ce processus. Tous ces concepts seront mis en relation et ce, dans le but de faire ressortir les particularités du processus d'intégration surtout économique dans le cas des immigrants maghrébins. Dans une deuxième section, nous procéderons essentiellement à une présentation générale des modèles de gestion de l'intégration des immigrants du fait de leur importance dans l'histoire de la sociologie de l'immigration mais aussi du rôle et des enjeux qu'ils continuent de poser dans les processus d'intégration des immigrants en Amérique du nord particulièrement au Canada et au Québec. Dans ce cadre, nous ferons un bref survol sur - Les modèles classiques de l'assimilation (William, Thomas et Florian, Znaniecki, 1918; Ernest. Burgess et Robert, Park, 1921; Robert, Park, 1914, 1926, 1928, 1939 ...) - Les théories du pluralisme et du multiculturalisme canadien (Taylor, Charles, 1994; Wieviorka, Michel, 1996; Kymlika, Will, 1998, 2001, 2007, 2008; Helly. Denyse, 1994; Rea. Andrea, et Tripier. Maryse, 2003...) incluant l'interculturalisme québécois en tant que modèles de gestion de la diversité; (Boucher, M, 2000; Labelle, M, 1990, 2000, 2001, 2006; 2009; Labelle, M et Rocher, G, 2004, 2007; Labelle, M; Rocher, F, et Antonius, R, 2009; Labelle, M, Icart, J-C et Field, A-M, 2007; Labelle, M et Rocher, F, 2007; Bourque, G et Duchastel, J, 2000; Antonius, Rachad, 2009...). Cette présentation nous a semblé importante quant à une appréhension exhaustive de notre objet d'étude. En effet, ces courants d'intégration, aussi paradoxaux qu'antagonistes, continuent de faire l'objet de riches débats politiques, intellectuels et critiques dans les sociétés occidentales actuelles, notamment au Québec où ils sont régulièrement présents dans les diverses controverses qui ont animé la scène publique ces dernières années. Enfin, dans une troisième section nous exposerons trois approches théoriques que nous avons adoptées, considérant qu'elles sont les plus appropriées et les plus représentatives de notre problématique et sa spécificité. Il s'agit de la théorie du marché segmenté (Portes et Bach, 1985; Portes et Jensen, 1987; Portes et Zhou 1993; Portes et Waldinger, 1994; Portes, 1995...), de la théorie du double marché et de l'approche systémique (Chicha, Marie-Thérèse, 1989...). Cette perspective théorique étant au cœur de la réflexion sociologique de notre sujet, elle offre un cadre d'analyse à la complexification des processus migratoires et des modes d'intégration économiques des immigrants. Nous résumerons les constructions théoriques de chacun des paradigmes sur lesquels repose notre cadre théorique. Cela nous permettra de mettre en parallèle les définitions et les conceptualisations de la notion d'intégration économique à travers les différentes positions

afférentes à chacun de ces modèles théoriques. Par la mise en relief de ces différents courants qui se superposent et abordent des aspects différents mais interreliés d'un processus d'intégration économique multidimensionnel, nous nous assurerons de dégager, de clarifier et d'approfondir les principaux concepts et perspectives théoriques qui guident la présente réflexion. Par ailleurs, ces approches conceptuelles vont nous démontrer la complexité et la singularité des situations socio-politiques dans lesquelles les débats entourant le sujet de l'insertion professionnelle des immigrants prennent leur forme. Elles constituent de ce fait, une base pertinente et susceptible de fournir le cadre théorique référentiel de notre étude.

4.1 Les principaux concepts de la recherche

4.1.1 Les concepts de base

Notre analyse sera réalisée entre autres, à travers les concepts clés tels que : intégration, intégration économique, insertion professionnelle, assimilation, représentations, islamophobie, marginalisation, exclusion, préjugés, catégorisation, discrimination, discrimination systémique, racisme, acculturation, pauvreté, précarité... Ces concepts sont généralement empruntés aux auteurs auxquels nous nous référons tout au long de cette réflexion.

L'insertion professionnelle est généralement considérée comme une étape cruciale par laquelle tout immigrant récent passe dès son arrivée à la société d'accueil. Elle est définie de façon détaillée comme suit :

Le phénomène d'insertion socioprofessionnelle est caractérisé par un changement d'état qui s'opère par un processus intermédiaire, où les notions d'état initial et d'état final sont essentielles. L'individu y est considéré comme un sujet actif qui passe par l'arrivée en terre d'accueil (état initial) à la prise d'un emploi à durée indéterminée (état final). La transition, le revenu, la formation constituent tous des éléments fréquemment associés aux phénomènes d'insertion. (Cardu et Bouchamma, 2000 : 3)

John Berry définit l'intégration comme étant « le maintien partiel de l'intégrité culturelle du groupe ethnique parallèlement à une participation de plus en plus marquée des individus au sein de la nouvelle société ». L'intégration économique concerne, selon lui « les individus

occupant un travail stable qui leur procure un revenu permettant des conditions de vie décentes ». (Berry, J.W, 1989 : 138).

L'acculturation représente « l'ensemble des changements culturels résultant des contacts continus et directs entre deux groupes culturels indépendants ». (Ibid., p.135).

Le stress acculturatif est « le résultat du processus d'acculturation lui-même. Il se manifeste par des problèmes de santé mentale (confusion, dépression, angoisse...), de marginalité, d'aliénation et de difficultés identitaires ». (Ibid., p.141).

Il y a marginalisation quand « le groupe non-dominant a perdu son identité (souvent à cause des politiques du groupe dominant vers l'assimilation) et n'a pas le droit de participer au fonctionnement des institutions et à la vie du groupe dominant (à cause des pratiques discriminatoires » (Ibid., p.139).

Les préjugés sont définis comme étant « des généralisations défavorables envers chacun des individus qui sont membres de catégories exogènes, sans égard pour les différences individuelles existant à l'intérieur de chaque groupe ». (Bourhis, R.Y, et Gagnon, A, 1994 : 707).

La discrimination est considérée comme « un comportement négatif à l'égard des membres d'un exogroupe envers lequel des préjugés sont entretenus ». (R.Y. Bourhis et A. Montreuil, 2001, 2004 : 718).

Le racisme est défini par Micheline Labelle comme un phénomène ayant trois fonctions différentes: une première « *fonction de légitimation par stigmatisation* », où le groupe dominé se retrouve exploité et catégorisé, étant considéré comme inférieur; une deuxième « *fonction de déplacement* » où l'immigrant, entres autres, peut être désigné comme responsable des tensions et malaises en cas de crises (économique, politique ou culturelle); une troisième « *fonction de division* » entre les citoyens d'origines diverses. Ici, l'immigrant peut être également rendu fautif du retard ou de l'affaiblissement d'une organisation (syndicale, politique, etc. (Labelle, M, 2006 : 15). Selon elle, le racisme colonial

a stigmatisé les « Arabes comme paresseux, pervers, dépravés, infectés, durs, avares, cruels, barbares, des bêtes féroces, etc. » (ibid., P.16).

Antonius, Rachad parle plutôt de *racisme respectable* pour « des discours et des pratiques qui seraient certainement qualifiés de racistes en fonction de n'importe quelle définition raisonnable du racisme, mais qui ne sont pas perçus comme tels par les courants politiques et intellectuels dominants, et qui au contraire sont propagés par des acteurs qui se réclament de la plus haute moralité politique ». (Antonius, Rachad, 2002 : 7).

Pour Wieviorka, Michel, le racisme est « une idéologie qui se traduit par des préjugés, des pratiques de discrimination, de ségrégation et de violence, impliquant des rapports de pouvoir entre des groupes sociaux, qui a une fonction de stigmatisation, de légitimation et de domination, et dont les logiques d'infériorisation et de différenciation peuvent varier dans le temps et l'espace [...] Pour qu'on puisse parler de racisme, il faut qu'il y ait d'une façon ou d'une autre, la présence de l'idée d'un lien entre les attributs ou le patrimoine -physique, génétique ou biologique- d'un individu (ou d'un groupe), et ses caractères intellectuels ou moraux» (Wieviorka, M, 1991, p.15).

La discrimination systémique en emploi est perçue par Chicha, M-T comme étant « une situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction, sur le marché du travail, de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels ou institutionnels, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres de groupes visés par l'article 10 de la Charte » (Chicha, M-T, 1989 : 85).

4.1.2 Les autres concepts

Les concepts de représentations, image de soi et identité sociale empruntés à la psychologie sociale par les sociologues ont acquis une place centrale dans les débats actuels sur l'immigration. À travers cette approche, les relations sociales sont abordées comme le fait des représentations que les agents sociaux se font et si des antagonismes existent, ils cesseront seulement si les représentations changent. Dans ce cadre, la définition du concept « représentations » par Serge Moscovici (1961, 1976, 1984) nous a paru des plus pertinentes pour bien comprendre ce phénomène. En effet, cet auteur considère que les représentations

sociales en tant que savoir pratique de sens commun ont plusieurs fonctions : « *Catégorisation cognitive des objets, identification sociale et individuelle, orientation et prescription des comportements, de référentiels ou de gisements de savoirs pour les justifications ou les rationalisations* ». Il s'intéresse aux représentations comme interactions entre individus et/ou groupes. Ce concept désigne plus les représentations étudiées dans leur dynamique, leur élaboration, leurs évolutions que dans leur contenu. Les représentations sociales qui intègrent des aspects collectifs et individuels jouent donc un rôle déterminant dans les productions identitaires « *régulant les relations entre groupes (ancrage, fonctions normatives et organisatrices du noyau central, principes organisateurs)*. Elles sont avant tout, des moyens que se donnent ceux-ci pour assurer leur cohésion et un consensus minimal. Être en groupe, c'est se représenter comme tel à travers les signes, les emblèmes, les images et les croyances communes ». Le collectif, en se représentant socialement, est donc le lieu d'un nivellement catégoriel (assimilation interne, création d'un endo-groupe) en même temps qu'il s'oppose à un autre groupe ou à d'autres groupes (créations de catégories identitaires et d'exo groupes). La définition suivante résume bien ces aspects :

Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal (Denise Jodelet, 1997 : 365)

C'est le sociologue Émile Durkheim (1858-1917) qui a été le premier à évoquer la notion de « représentation collective » qu'il distingua des représentations individuelles. Dans ses nombreuses études, notamment celles portant sur les religions, ce concept était utilisé pour expliquer de nombreux problèmes d'ordre sociologique. Selon lui, la société forme une entité globale et originale et ne peut se résumer à une simple addition des individus qui la compose. En mentionnant le concept de représentation collective, Durkheim met en lumière l'idée de la contrainte du social sur l'individu. En effet, selon lui, la représentation impose à l'individu des manières de penser, d'agir et d'être, et se matérialise dans les institutions sociales par le biais de règles sociales, morales et juridiques. Il met ainsi en évidence le principe des éléments et faits sociaux (conscience collective, représentations collectives...) qui priment sur les éléments individuels :

La société est une réalité sui generis ; elle a ses caractères propres qu'on ne retrouve pas, ou qu'on ne retrouve pas sous la même forme, dans le reste de l'univers. Les représentations qui l'expriment ont donc un tout autre contenu que les représentations purement individuelles et l'on peut être assuré par avance que les premières ajoutent quelque chose aux secondes. (Émile Durkheim, 1991)

Puisque l'objet de notre recherche porte sur le processus d'intégration économique, d'autres concepts liés à la sociologie du travail tels que l'emploi, le chômage, la pauvreté, la précarité, l'insécurité socio-professionnelle, l'exclusion...seront également définis succinctement.

La pauvreté revêt selon Serge Paugam trois dimensions: la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante. Chacune d'elles réfère d'une part à des représentations différentes, et d'autre part à des contextes socio-économiques et des origines hétérogènes. L'auteur intègre aussi dans son analyse le concept de l'intégration disqualifiante où se cumulent insatisfaction au travail et insécurité d'emploi. Nous avons adopté son approche de la pauvreté qu'il définit en lien avec la disqualification sociale : « la pauvreté caractérise le processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et les expériences vécues de la relation d'assistance qui en accompagnent les différentes phases ». (Paugam, Serge, 2000 : 104-108).

Pour Robert Castel, le processus de précarisation est lui-même le résultat de l'émergence des nouveaux modèles productifs et des besoins de flexibilité de la part des entreprises. Il est à considérer comme un processus très important dans la mesure où la précarisation apparaît comme cause directe de la vulnérabilité sociale, véritable *handicap économique*, du chômage et de la désaffiliation (Castel. Robert, 1995 : 401). Il définit à ce sujet la précarisation du travail comme étant « un processus central commandé par les nouvelles exigences technologico-économiques de l'évolution du capitalisme moderne ». (Castel, Robert, 1995 : 409).

4.2 Les modèles d'intégration des immigrants

4.2.1 Théories classiques de l'assimilation

Selon l'approche des théories classiques de l'assimilation, notamment celles relatives aux travaux de l'École de Chicago qui figurent parmi les plus anciennes (William, Thomas et Florian, Znaniecki, 1918; Ernest, Burgess et Robert, Park, 1921; Robert. Park, 1914, 1926, 1928, 1939), l'accent est mis surtout sur les cheminements et les caractéristiques individuelles des immigrants en tant qu'acteurs actifs dans la réussite de leur intégration. Soutenu par un besoin d'unité nationale, l'objectif dominant de ces courants est d'aboutir à une fusion totale des immigrants dans la société d'accueil. Les populations immigrantes se rapprocheraient de plus en plus de celles des natifs jusqu'à se confondre avec eux. Le processus d'assimilation est accompli lorsque les immigrants sont conduits inévitablement à l'adoption progressive d'une nouvelle culture au détriment de leur culture d'origine. Dans les courants assimilationnistes, le fait de vouloir garder une identité culturelle spécifique conduit à creuser l'écart entre les populations immigrées et la société d'accueil nationale. Partant de là, les caractéristiques culturelles des immigrants telles que la langue, habitudes, certaines pratiques...) sont considérées comme des inconvénients à une intégration réussie. Les immigrants sont donc tenus de réformer leurs valeurs culturelles conformément aux valeurs des pays hôtes pour y être acceptés comme des membres égaux et pouvoir accéder à une pleine citoyenneté. Les valeurs des immigrants doivent idéalement converger avec celles qui fondent l'identité nationale. Les particularismes culturels sont perçus en général comme une menace contre la cohésion nationale (danger de repli communautaire) et suscitent souvent des mesures telles que l'adoption de certaines lois comme moyens de protection des valeurs des pays d'accueil et d'obligation pour les nouveaux immigrants à se conformer à ces valeurs. (Réa, Andrea et Tripier, Maryse, 2003 : 45-47; Boucher, M, 2000 : 197-230). La théorie développée par Park, R et Burgess, E illustre bien ce processus. Pour ces auteurs, l'assimilation se réalise en quatre étapes présentées comme suit:

1- La compétition des individus en matière d'emploi et d'habitation, surtout pour les ressources économiques et l'acquisition de nouveaux biens : « la compétition est une lutte pour une position dans l'ordre économique » (Park, R et Burgess, E, 1921 : 236).

2- Le conflit qui est associé à la compétition : « la compétition prend la forme du conflit ou de la rivalité uniquement lorsqu'elle devient consciente, quand les compétiteurs identifient les autres comme rivaux ou ennemis » (Ibid., p.187). Pour ces auteurs, le conflit suppose le contact des individus avec d'autres groupes d'individus et une prise de conscience pour acquérir et maintenir une position sociale dans la société.

3- L'accommodation vue comme étant le résultat du conflit. À cette étape, on assiste à un consensus qui se traduit par l'adoption de nouvelles règles et dans les rapports de domination. L'accommodation suppose un changement des habitudes des immigrants adaptés aux nouvelles normes, aux traditions et à la culture du nouveau groupe (Ibid., p.306).

4- L'assimilation est la dernière étape. Elle est définie comme étant « un processus d'interprétation et de fusion dans lequel des personnes et des groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes d'autres personnes et groupes, et, en partageant leurs expériences et leur histoire, sont incorporés avec eux dans une vie culturelle commune » (Ibid., p.360-361). Telle que résumée, l'assimilation est perçue par ces auteurs comme un processus d'ajustement qui tend à prévenir et à réduire les conflits, à contrôler la compétition et à assurer la sécurité de l'ordre social (Andréa. Rea et Maryse. Tripier, 2003 :12-15).

La notion d'assimilation a progressé avec le temps. Depuis les années 1960, la théorie du *melting pot* a été abandonnée au profit de pluralisme culturel. Parmi les différentes approches développées dans ce cadre, celle de Milton Gordon (1964) nous semble intéressante à mentionner. Sa schématisation de l'assimilation des immigrants a rencontré un succès dans les milieux universitaires, devenant un outil d'analyse et de référence pour les chercheurs. Sa théorie met en opposition l'acculturation (adoption de standards culturels dominants) à l'assimilation (inclusion des membres des minorités ethniques dans la vie de groupes primaires de la société) et propose une nouvelle analyse de l'assimilation. Ainsi, il propose un modèle qui prend en compte non seulement les caractéristiques des immigrants mais aussi le rôle de la société d'accueil, laquelle peut ralentir ou favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants. Pour lui, le processus d'assimilation se décompose en sept étapes :

1- L'acculturation par l'adoption des pratiques culturelles de la société d'accueil (langue, habitudes vestimentaires, goûts musicaux...) sauf les aspects religieux.

2- L'assimilation structurelle par l'intégration des minorités ethniques dans les associations, les clubs, les institutions, les réseaux sociaux (voisinage, amitié, famille)... Pour cet auteur, il s'agit de l'étape la plus importante : « quand l'assimilation structurelle a lieu (...), les autres types d'assimilation suivent naturellement » (Gordon, Milton, 1964 : 80-81).

3- La troisième étape est réalisée quand le choix du conjoint se fait parmi les membres du groupe majoritaire.

4- L'identification de l'immigrant aux symboles de la société d'accueil et de ses institutions. C'est au terme de cette étape que le sentiment d'appartenance se construit. Le groupe de référence devient désormais la société d'installation et non celle d'origine.

5- Le groupe ethnique n'est plus objet d'hostilité et de xénophobie de la part du groupe majoritaire.

6- L'immigrant n'est plus l'objet de discrimination et n'en souffre plus.

7- L'assimilation civique est réalisée par la participation politique et symbolique des groupes immigrants minoritaires au sein de la société d'accueil. Ces trois dernières étapes relèvent du rôle joué par la société d'accueil dans ce processus. (Gordon, Milton, 1964 : 80-81, cité par Rea, A et Tripier, M : 54-55).

4.2.2 Le Multiculturalisme Canadien

En 1971, le Canada adopte le multiculturalisme comme modèle de gestion politique de la pluralité ethnoculturelle. Son objectif est la reconnaissance de l'égalité des groupes culturels formant la population nationale dans un pays où le bilinguisme (anglais et français) est officiel.

Nous croyons que le pluralisme est l'essence même de la société canadienne. Tous les groupes ethniques ont le droit de préserver et d'enrichir la culture et les valeurs qui leur sont propres. En disant que nous avons deux langues officielles, nous ne disons pas que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture particulière n'est plus officielle qu'une autre. » (Pierre Eliot Trudeau, premier ministre du Canada, 1971)

En 1976, la loi sur l'immigration est votée. Ses objectifs sont la réunification des familles, la non discrimination, le souci d'accueillir des réfugiés, la promotion des objectifs culturels et démographiques. Il y a également introduction du concept de réfugié parmi les points traités dans le cadre de l'immigration canadienne. Trois principes fondamentaux sont à la base de la politique fédérale du multiculturalisme : la diversité culturelle à partir de laquelle on définit la culture canadienne, l'égalité culturelle ce qui permet la participation sociale et politique et les contacts interethniques. Il y a reconnaissance et préservation de la valeur des différentes cultures, auxquelles on donne un statut d'égalité. La liberté culturelle garantit à chaque individu la liberté de pratiquer la culture qu'il veut. Avec ces trois principes, le programme du multiculturalisme, révisé en 1997, se donne alors pour objectif de promouvoir une identité canadienne commune et la participation civique des citoyens. Les politiques du multiculturalisme ont évolué dans le temps notamment avec les changements opérés au niveau de la composante de la population immigrante depuis les années 1960 rendue plus diversifiée (immigrants des pays du tiers monde) que dans les années précédentes (immigrants des pays européens). Une importance plus grande est également accordée aux implications des groupes ethniques désormais plus qualifiés, à la vie politique et économique limitée auparavant à une participation culturelle. Par la reconnaissance et l'inclusion de la diversité ethnoculturelle, le Canada vise le développement de l'unité nationale. Au-delà de l'intégration des minorités, il vise l'émergence et la consolidation d'une identité nouvelle collective basée sur des rapports sociaux économiques et politiques égalitaires entre groupes culturels majoritaires et minoritaires. « *La variation culturelle est une part du patrimoine national et la pluralité culturelle symbole de l'état* » (Helly, Denyse, 1994 : 132-133). Avec les tenants de ce modèle multiculturaliste (Taylor, Charles, 1994; Wieviorka, Michel, 1996; Kymlika, Will, 1998, 2001, 2007, 2008...), il est question d'intégration plutôt que d'assimilation, notion qui a d'ailleurs disparu avec le temps. Le multiculturalisme en tant que modèle d'intégration pluraliste a pour objectif de permettre aux nouveaux immigrants de maintenir leurs propres valeurs religieuses et culturelles, considérant que toutes les cultures sont égales. Contrairement aux modèles classiques de l'assimilation, ce courant permet la reconnaissance de l'ensemble des groupes culturels formant la population nationale du pays. Il s'attache plutôt aux conditions sociales d'intégration. Dans ce cadre, la notion de discrimination devient un facteur déterminant dans le processus d'intégration qui fait appel

aux efforts des immigrants, mais qui implique également la société d'accueil à reconnaître leur rôle en tant que citoyens nationaux à part entière et à favoriser leur accès aux différentes sphères sociales (Rea, Andrea et Tripier, Maryse, 2003 : 92-99).

4.2.3 L'interculturalisme québécois

Entre les deux positions représentées par le modèle de l'assimilation et celui du multiculturalisme que l'on peut qualifier de fondamentalement opposés, l'interculturalisme se positionne en tant que modèle intermédiaire spécifique au Québec. L'émergence du mouvement nationaliste québécois, dans les années 1960-1970 a mené des luttes importantes contre l'assimilation des minorités et immigrants. Il y a eu remise en cause des politiques d'assimilation et mise sur pied de politiques d'intégration des communautés immigrantes et remise en question d'une politique d'homogénéité culturelle britannique. Tout comme le Canada, le Québec a mis sur pied une politique de gestion de la diversité et lutte contre les discriminations. Plutôt que le multiculturalisme, c'est à travers l'interculturalisme comme modèle de gestion de la pluralité culturelle que le Québec a choisi de rassembler les différents groupes ethniques qui composent la société québécoise et contrer la discrimination ethnique et raciale. Parallèlement aux politiques fédérales, depuis plus de trente ans, le gouvernement québécois s'est doté de moyens juridiques et consultatifs pour promouvoir l'intégration des citoyens de diverses origines. Parmi les principales étapes de cette politique de gestion, on peut citer l'adoption d'une Charte des droits et libertés de la personne en 1975, l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française et de la loi 101 relative à l'obligation d'éduquer les enfants d'immigrés dans les écoles francophones. L'accent est ainsi mis sur l'apprentissage et la maîtrise du français comme langue officielle du Québec qui devient un référent identitaire linguistique parmi les autres référents (historique et culturel) dans la définition d'une collectivité francophone québécoise. Depuis les années 1980 et 1990, le gouvernement québécois a également mis en place plusieurs programmes d'accueil et d'intégration des immigrants, en lien avec la définition de ce modèle québécois d'intégration. Des énoncés de politique et des plans d'action ont été élaborés dans ce cadre: *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles* (1981) qui reconnaît le pluralisme culturel de la société ainsi que celle des institutions des groupes culturels d'origine immigrée. Il met aussi l'accent sur l'égalité des membres et leur participation. *Énoncé de*

politique en matière d'immigration et d'intégration (1990), fondé sur la notion de culture publique commune reposant sur les valeurs suivantes: la démocratie et les principes de la Charte des droits et libertés de la personne; la laïcité; le français, seule langue officielle; la résolution pacifique des conflits; le pluralisme (respect des droits des Autochtones et de la minorité anglophone du Québec); le respect du patrimoine culturel; l'égalité entre les hommes et les femmes; l'orientations sur la citoyenneté québécoise mettant l'accent, à partir de 1996, sur les notions de cadre civique commun et de participation civique, sur l'exercice des droits et responsabilités, sur la solidarité et l'intolérance à l'exclusion. En 1998, pour le ministère des Relations avec les citoyens, les personnes résidant sur le territoire du Québec, cette citoyenneté reconnaissait les différences tout en se fondant sur l'adhésion aux valeurs communes⁶². Le Québec met en œuvre également le programme d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles dans la fonction publique dont l'objectif est de favoriser dans le domaine de l'emploi, une pleine participation des québécois de toutes origines. Les programmes québécois seront étendus avec la nouvelle loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, sanctionnée en 2000. Cette loi vise à corriger la sous-représentation dans les organismes publics, des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Elle cible les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du secteur municipal, des sociétés d'État ainsi que l'effectif policier de la Sûreté du Québec ⁶³. Ces programmes d'accès à l'égalité en emploi ont été accompagnés de diverses mesures de gestion de la diversité : formation interculturelle, adaptation des services publics, mesures d'accommodements raisonnables. Toutes ces mesures visent dans la perspective québécoise, non seulement à assurer aux citoyens le bénéfice des mêmes droits mais aussi à contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté politique québécoise, de solidarité et de rapprochement interculturel⁶⁴.

⁶² Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1998, p.11

⁶³ Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2000

⁶⁴ Micheline Labelle, 2000 « *Politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec : Défis et enjeux* ». p.275-280

Au vu de ce qui précède, on voit que les deux modèles de gestion canadien et québécois se rejoignent sur des principes similaires sur lesquels ils se basent pour gérer la diversité culturelle, faisant de cette dernière un trait distinctif de la société qui en assure la promotion par les institutions publiques. Il y a dans les deux cas des politiques publiques officielles mettant en œuvre les moyens matériels et financiers nécessaires à l'intégration des immigrants et leurs descendants; le respect des droits individuels des membres des minorités ethniques est également assuré par la charte des droits. Cependant, une seule différence majeure réside dans le fait que le Québec, de par sa spécificité historique revendicatrice d'une souveraineté et en tant que société évoluant dans un environnement anglophone, impose la prédominance du groupe francophone majoritaire comme pôle de référence dominant de la culture collective, fait incompatible avec le modèle canadien. Ceci nous amène à considérer la notion de *convergence culturelle* comme autre fait important dans ce modèle. Cette notion a été mentionnée en 1978, dans le document « *La politique québécoise du développement culturel* » dans lequel le gouvernement québécois décrit la société québécoise comme étant composée de trois groupes distincts : le groupe francophone majoritaire, le groupe anglophone et le groupe des minorités ethniques. De nouveaux rapports sont définis entre le groupe majoritaire et les autres groupes minoritaires autour de la réalisation d'un projet culturel collectif commun, celui de l'épanouissement de la culture du groupe francophone dominant :

Le développement des différents groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec. Un peu comme une branche ou des greffes profitent de l'enracinement et de la sève toute entière. C'est à cette condition que tous peuvent se sentir québécois. (PDDC, 1978, tome1)

La société québécoise se définit des obligations envers les immigrants mais s'attend en retour à ce que ces derniers adoptent la culture et l'histoire québécoise : « La société d'accueil est en droit de s'attendre à ce que les nouveaux arrivants fassent les efforts nécessaires pour s'engager graduellement dans la vie économique, sociale, culturelle et politique du de leurs talents et intérêts » (Énoncé 1990, p.17). Ce modèle présente une différence fondamentale avec celui du fédéral basé sur une juxtaposition des différentes cultures positionnant les québécois comme un groupe ethnique parmi d'autres. L'interculturalisme au contraire, met en présence un groupe culturel majoritaire autour

duquel gravitent les autres groupes ethnoculturels.⁶⁵ L'interculturalisme en tant que modèle de gestion spécifique à la société québécoise est plus que jamais présent dans les débats récents de la scène québécoise (accommodements raisonnables, laïcité...). Il continue d'être un sujet d'actualité et d'intérêt pour de nombreux chercheurs et auteurs (Boucher, M, 2000; Labelle, M, 1990, 2001, 2006; 2009; Labelle, M et Rocher, G, 2004, 2007; Labelle, M, Rocher, F et. Antonius, R, 2009; Labelle, M, Icart, J-C, et Field, A-M, 2007; Labelle, M et Rocher, F 2007; Bourque, G et Duchastel J, 2000; Antonius, R, 2009... Ce courant définit le peuple québécois comme une nation dont la culture est un élément central. En général, ses adeptes rejettent la politique du multiculturalisme canadien. En effet, elle est interprétée comme une stratégie fédéraliste réfutant l'émergence d'une nation québécoise (Labelle et Rocher, 2006 : 61). À travers le modèle interculturel, ils s'opposent à la fragmentation proposée par le multiculturalisme ainsi qu'au risque d'une éventuelle ghettoïsation de la société que pourrait générer une telle politique en maintenant les immigrants profondément ancrés dans leurs communautés d'origine. Cette position vise à sensibiliser la population aux apports des communautés culturelles et à favoriser l'intégration de ces dernières à un socle commun de valeurs. Par ailleurs, ce modèle œuvre à valoriser les relations entre les différents groupes sociaux qui composent la société, encourage leur pleine participation à la définition d'un projet de société et préconise un certain nombre de mesures (soutien aux groupes ethniques, reconnaissance des langues et des cultures d'origine, et dialogue ethnique) visant avant tout à socialiser les immigrants francophones :

Sans partager les frayeurs « communautaristes » des français jacobins ni adopter le multiculturalisme canadien, l'originalité de la politique interculturelle du Québec a été de chercher à articuler l'identification à un pôle identitaire commun (la langue et les valeurs libérales communes). Le Québec refléterait ainsi davantage cette société inclusive fondée sur une conception plus équilibrée de la citoyenneté, sur la base d'un « contrat moral » liant la société d'accueil et les immigrants dans une responsabilité partagée ». (Guillaume. Rousseau, 2006 : 65)

⁶⁵ M. Labelle. 2006 « racisme et multiculturalisme–interculturalisme au Québec », p.85-119.

4.3 La perspective théorique

4.3.1 Théorie de la segmentation du marché de l'emploi

Développée par Alejandro Portes et son équipe depuis les années 1980 (Portes et Bach, 1985; Portes et Jensen, 1987; Portes et Zhou 1993; Portes et Waldinger, 1994; Portes, 1995...), la théorie de la segmentation du marché de l'emploi se présente comme une théorie de l'intégration qui met l'accent sur son caractère multidimensionnel. Elle met en relation le processus d'immigration et les types de stratégies mis au point par les immigrants dans leur insertion professionnelle afin d'améliorer leur situation mais aussi les obstacles rencontrés tels que les discriminations dues à la différence culturelle et aux stéréotypes. Pour Portes, les immigrants s'insèrent différemment et de façon variable sur le marché du travail. Selon lui, la segmentation du marché du travail est influencée, entre autres, par des pratiques discriminatoires. Les réseaux sociaux et communautaires fortement établis peuvent alors influencer positivement le processus d'intégration. D'une part, ils agissent sur l'acculturation des immigrants qui est retardée étant donné que les communautés d'origine sont le premier lieu de contact et d'orientation des nouveaux arrivants; d'autre part, ils offrent aux immigrants l'opportunité d'utiliser à l'intérieur de ces réseaux, les différentes ressources et moyens dont ils disposent, ce qui favorise leur intégration socioéconomique : « réduire toute chose au plan individuel signifie limiter la recherche de façon inacceptable, en excluant toute possibilité d'utiliser comme base d'analyse des unités plus complexes comme les familles, les réseaux de parentèle et les communautés » (A, Portes, 1997 : 817).

Cette théorie cherche en fait à expliquer pourquoi et comment les nouveaux immigrants adoptent des trajectoires d'intégration différentes de celles des cohortes précédentes. Pour cela, elle analyse le processus d'intégration selon deux paramètres: l'acculturation et l'adaptation économique dans le contexte d'une société composée de segments inégaux et ségrégués. En effet, selon Portes, le marché de l'emploi comporterait trois segments : primaire, secondaire et enclave ethnique. Le secteur primaire est qualifié de difficilement accessible pour certaines minorités qui sont désavantagées par leurs qualifications insuffisantes ou par la discrimination, ce qui les empêche d'accéder à des emplois dans ce secteur primaire. Ces obstacles les confinent dans des emplois sous-payés et

précaires. Ils les empêchent d'évoluer dans le travail. Les changements économiques affectent le marché du travail où les groupes dominants sont en tête et ceux des groupes stigmatisés. Les conditions du marché combinées aux politiques publiques et aux caractéristiques des groupes ethniques conditionnent la libération des postes qui s'ouvrent pour ceux qui sont le moins bien placés et pour les nouveaux arrivants. Ce processus peut prendre des années contribuant ainsi à la formation de niches ethniques⁶⁶ qui forment un sous-secteur de l'économie générale (commerces, petites entreprises de production ou services... Pour les immigrants, c'est une manière de réussir. En cas de diminution d'offres d'emploi dans le secteur secondaire, les membres des communautés minoritaires peuvent trouver des emplois dans les entreprises ethniques (épiceries, dépanneurs, confection). L'enclave ethnique offre une façon de s'en sortir dans un pays tout en rejetant sa particularité. Pour Portes, les réseaux ethniques jouent un rôle important non seulement en tant « qu'intermédiaires » lors de l'installation, mais aussi en tant que ressources dans le marché du travail où les opportunités sont inégalement réparties (Rea, Andrea et Triplier. Maryse, 2003 : 45-48).

4.3.2 La théorie du double marché de travail

Le développement de la théorie du double marché par M-T Chicha a son point de départ dans les inégalités constatées sur le marché du travail entre les groupes-cibles (immigrants, femmes, autochtones, handicapés) et le groupe traditionnel (natifs des pays d'accueil). Dans ce cadre, elle considère qu'il n'y a pas un seul marché de travail mais plutôt plusieurs marchés. Elle les décrit comme étant « relativement isolés les uns par rapport aux autres, ils sont segmentés » (Chicha, M-T, 1989 : 53). Elle fait référence au double marché du travail. Cette théorie considère qu'il existe un marché du travail primaire et un marché secondaire fonctionnant différemment. Le concept de marché tel qu'utilisé par l'auteure ne fait pas référence nécessairement à un lieu géographique précis ou à des secteurs

⁶⁶ Une niche ethnique est définie comme étant une industrie ou un secteur où une minorité est surreprésentée par rapport à sa part dans le volume total de l'emploi. Waldinger, 1994, P.47
Portes qualifie l'enclave ethnique comme une « concentration spatiale d'un groupe d'immigrants » et « une stratification interne au groupe ethnique ». Cité par Rea, A et Triplier, M, 2003, p.45

économiques précis, mais à des groupes d'emplois obéissant à des règles distinctes. Dans cette optique, des emplois relevant du marché primaire et secondaire peuvent se retrouver au sein d'une même entreprise. Ils peuvent également se retrouver dans un même secteur mais dans des entreprises différentes. De même que des secteurs entiers peuvent appartenir à un seul marché. Pour elle, les groupes-cibles sont concentrés dans le marché secondaire, alors que les membres du groupe traditionnel dominant le marché primaire (Chicha, M-T, 1989: 53-54). Le marché primaire est présenté comme étant un marché du travail interne, celui où se retrouvent les membres du groupe traditionnel. Il est régi par des règles de fonctionnement d'un marché interne. La répartition des emplois et la détermination des salaires obéissent à un ensemble de règles et pratiques qui permettent de cette façon de le protéger des forces régissant le marché externe au moins à court terme (Ibid., p.53-54). La caractéristique principale du marché primaire concerne l'existence d'une mobilité professionnelle et de filières de promotion précises et rigides. Cette mobilité professionnelle est assurée par le biais de la formation qui n'est offerte qu'à une minorité occupant certains postes précis. La stabilité des travailleurs est favorisée dans ce marché primaire. Elle est réalisée à travers des avantages financiers accordés en fonction de l'ancienneté, de bonnes conditions de travail, des salaires élevés et primes et la garantie de la sécurité d'emploi. L'accès à des échelons supérieurs (cadres et gestionnaires...) est sélectif et ne permet pas aux membres des groupes-cibles parmi lesquels figurent les immigrants d'en profiter en raison de pratiques et politiques discriminatoires (Ibid., 54-55). Le marché secondaire est qualifié par l'auteure comme étant un marché de travail flexible. Contrairement au marché primaire, il n'obéit pas à des règles rigides de fonctionnement. Il est caractérisé par une instabilité au niveau des emplois. L'absence de la sécurité d'emploi dans ce marché est liée à divers facteurs parmi lesquels peuvent être mentionnés l'inexistence de filières de promotion, une formation en entreprise réduite au minimum, l'ancienneté qui n'est pas avantagée ainsi que les conditions de travail et les salaires peu intéressants. Ces conditions ne permettent pas forcément l'acquisition de compétences et par conséquent concourent à l'instauration et au maintien des inégalités sur le marché du travail. Les membres des groupes-cibles dont les immigrants, sont généralement confinés dans les emplois de ce secteur secondaire (services, commerce, manufactures...). À noter qu'il y a une restriction de la mobilité entre les deux secteurs. (Ibid., p.55-56).

À travers cette approche du marché du travail, l'auteure énonce que le mécanisme de répartition des emplois obéit à un processus systémique de discrimination. La compétence ne semble pas être le critère principal quant à l'attribution des emplois aux membres des groupes-cibles. Il est jugé moins bénéfique pour eux que pour les membres du groupe traditionnel (Ibid., p.58). Le processus par lequel les membres des groupes-cibles sont maintenus dans « *des emplois de deuxième ordre* » s'appuie simultanément sur les deux types de discrimination : directe et indirecte⁶⁷ qui ont la même origine. Toute politique efficace et durable pour combattre la discrimination doit tenir compte selon l'auteure de « la coexistence et du chevauchement fréquent de ces deux catégories » (Ibid., p.59-60).

Un des apports importants de la théorie du double marché du travail a été justement de souligner l'interaction entre les conditions de travail et les attitudes des travailleurs. Elle a notamment contribué à mieux comprendre la question de l'instabilité des membres des groupes-cibles sur le marché du travail.

4.3.3 La perspective systémique

Il s'agit d'une approche intégrée sous deux aspects: la méthodologie utilisée qui fait le lien entre la réalité socioéconomique du marché du travail et un cadre théorique d'explication relevant d'une approche systémique. En effet, l'hypothèse selon laquelle s'appuie cette approche est la suivante : L'important retard accumulé par les immigrants du Québec sur le marché du travail en particulier dans certains secteurs, est lié en grande partie à la discrimination systémique à l'emploi. Dans cette optique, la discrimination en emploi est abordée en tant que « processus dynamique, en constante évolution sous l'influence de variables de nature diverses : économique, psychologique, législatives et autres; l'interaction de ces variables contribue à maintenir et souvent amplifier la situation d'inégalité en emploi des membres des groupes cibles » (Chicha, M-T, 1989 : 8). Dans ce cadre, la suppression de

⁶⁷ Discrimination directe : Valeurs sociales, choix, priorités exprimées ouvertement à travers certaines règles, certains comportements (Chicha, M-T, 1989 : 59)

Discrimination indirecte : Valeurs sociales dont sont imprégnées les institutions économiques, éducatives, familiales et qui s'expriment par des comportements largement acceptés dans la société (Ibid., P. 60)

la discrimination systémique en emploi exige la connaissance, la maîtrise et la prise en compte de ses différentes facettes. (Ibid., p.8). Cette théorie vise la compréhension des mécanismes par lesquels la discrimination se réalise afin de pouvoir élaborer un correctif approprié, aboutissant à l'égalité des chances ou des réussites. Il faut donc avoir une bonne compréhension de la dynamique d'insertion des groupes-cibles sur le marché du travail, comment s'opère son évolution et par quelles variables significatives elle serait influencée (Ibid., p.11).

Telle que développée par M-T Chicha dans ses études sur les programmes d'accès à l'égalité, l'approche systémique a comme point de départ la situation inégalitaire des groupes-cibles (femmes, minorités ethniques, autochtones, handicapés) sur le marché du travail. Selon elle, les immigrants en tant que membres de groupes particuliers, font face à des barrières qui accentuent certains désavantages tels que la surqualification. Cette situation inégalitaire semble être le résultat d'un processus complexe dans lequel interviennent de nombreux types de facteurs : psychosociaux, éducationnels (non reconnaissance ou sous-évaluation des diplômes étrangers par le système éducatif et les corporations professionnelles) et économiques tels que les pratiques d'emploi des entreprises ainsi que le développement du secteur tertiaire. Outre ces facteurs institutionnels⁶⁸. Cette approche est de nature pluridisciplinaire, se concentre sur les interactions des divers participants au marché du travail incluant aussi bien les individus que les institutions et intégrant la durée. Elle se base sur l'interdépendance entre les différents éléments qui influencent le marché du travail (Ibid., P. 49-50). Il s'agit d'une approche appropriée à l'étude de la situation inégalitaire des membres des communautés immigrantes sur le marché du travail. Elle constitue le schéma d'explication de la théorie qui permet de saisir comment ces inégalités ont pu s'établir et se perpétuer. En effet, elle explique la situation inégale des différents groupes-cibles sur le marché du travail principalement par des caractéristiques liées au sexe, à l'origine raciale ou ethnique ou un handicap. À ce sujet, l'auteure expose trois types d'interactions qui expliqueraient la situation des groupes-cibles sur le marché du travail:

⁶⁸ Facteurs « permanents et fonctionnant toujours de la même manière ». (Chicha, M-T, 1989, P.49)

1- Au niveau de l'entreprise, l'interaction entre les préjugés, les valeurs sociales et le niveau de l'activité économique d'une part, et les emplois et salaires qui leur sont attribués d'autre part.

2- L'Interaction de la situation de ces groupes dans l'entreprise avec les institutions qui modèlent les choix d'activités et les choix professionnels des travailleurs.

3- L'interaction de la situation de ces groupes dans l'entreprise avec les décisions individuelles par le biais des anticipations de la masse critique.

Ce sont ces interactions dans leur ensemble qui reflètent une certaine convergence de valeurs sociales qui se traduisent par des pratiques, des comportements et des décisions qui ont pour effet de désavantager les groupes-cibles. Elles expliqueraient le « caractère cumulatif et dynamique de la discrimination systémique, que seul un correctif systémique peut briser ». (Chicha, Marie-Thérèse, 1989 : 85-86).

L'auteure a mis en évidence la pertinence de l'approche systémique dans l'analyse de la situation économique complexe des immigrants en tant que groupe-cible :

Le processus par lequel une personne est employée ou en chômage occupe une profession plutôt qu'une autre, participe ou non à la pop active est un processus complexe. L'acquisition des compétences qui permettent d'occuper un poste donné la possibilité d'entrer sur le marché du travail et d'accepter un emploi, tous ces facteurs qui finalement déterminent la disponibilité des groupes-cibles résultent d'une interaction entre l'entreprise et les autres institutions sociales. (Ibid., p.71)

En résumé, on peut dire que cette approche est bien appropriée à notre objet d'étude qui vise à cerner les principaux facteurs intervenant dans le processus d'intégration des immigrants maghrébins du Québec au marché du travail, notamment la discrimination à l'emploi. C'est en fait une théorie qui reconnaît l'interdépendance entre les divers éléments qui influencent le marché du travail. Elle adopte une démarche qui se prête bien à l'étude des problématiques sociales complexes. Elle est relationnelle et globale car elle prend en compte plusieurs éléments divers dans l'évaluation d'une situation problématique et permet d'avoir une vision d'ensemble de la situation. Hormis les aspects personnels, elle accorde une place importante

aux facteurs de l'environnement, à la diversité des réalités et la pluralité des solutions. C'est une théorie qui préconise les programmes d'accès à l'égalité comme moyen efficace et approprié de remédier à la discrimination :

En adoptant une approche systémique, on vise l'égalité des résultats alors que si l'on se fixe des objectifs à l'aide des outils destinés à établir une preuve de discrimination ou centrés étroitement sur une meilleure gestion des ressources humaines d'une entreprise, on risque dans plusieurs cas de ne pas dépasser l'égalité de chances pour les postes supérieurs aux postes d'entrée (M-T Chicha, 1989 : 122)

Dans le cadre de notre recherche, il nous a paru pertinent de nous appuyer sur les trois théories présentées afin de cerner le processus économique d'intégration des immigrants maghrébins. Ces approches nous serviront de point d'ancrage crucial à l'analyse qualitative mais surtout statistique de notre recherche. En effet, elles questionnent parmi les principaux facteurs intervenant dans la situation vécue par les immigrants, la discrimination systémique dont ils sont victimes sur le marché de l'emploi et examine de ce fait, la répartition des emplois et le processus qui mène à l'inégalité sur le marché du travail pour les membres de ces minorités ethniques.

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des résultats de l'étude statistique nous a permis de dresser d'abord un portrait statistique général de la situation des immigrants maghrébins sur le marché du travail comparativement aux autres immigrants et aux natifs à la base des indicateurs économiques suivants : les taux d'activité, d'emploi et de chômage ainsi que les niveaux de revenus. Nous avons également accordé une attention particulière à l'adéquation entre les qualifications de ces immigrants et les emplois occupés, ce qui nous a permis d'avoir une meilleure appréciation de leur insertion sur le marché du travail québécois. Pour l'analyse de chacun des indicateurs économiques, les éléments relatifs au pays d'origine de ces immigrants et la période de leur établissement au Québec ont été à chaque fois pris en compte. L'ensemble de nos tableaux proviennent d'un fichier fourni par Statistiques Canada portant numéro BO-0409.

5.1 Caractéristiques générales des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la période d'établissement :

Le tableau qui suit présente en nombre les données relatives à la population maghrébine totale en comparaison avec celle du Québec et ce, pour chacun des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). D'autres données complémentaires en pourcentage suivront dans le cadre des sections suivantes.

Tableau 5.1

Immigrants maghrébins établis au Québec en 2005 selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et à la population immigrante

Population	Total Pop de 15ans et plus	Pop active totale	Personnes occupées	Chômeurs	Pop inactive
Population Totale QC	6184490	4015200	3735505	279695	2169290
Total Pop Immigrante*	790950	487570	434265	53305	303380
Immigrants maghrébins	41605	29720	23560	6160	11880
Pop algérienne totale	12575	9060	7090	1970	3515
Pop marocaine totale	18535	12875	10160	2710	5660
Pop tunisienne totale	4210	2920	2375	545	1290

* Total population immigrante : Données complémentaires: Statistiques Canada, 2006. En ligne : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/lbr-tra-fra.cfm>

D'après les données du tableau 5.1 la communauté maghrébine du Québec présente les caractéristiques suivantes :

Le nombre d'immigrants maghrébins âgés de 15 ans et plus vivant au Québec s'élevait en 2005 à 35.320, représentant 5,26% de la population totale immigrante et seulement 0,67% par rapport à la population totale du Québec.

La comparaison des immigrants maghrébins selon le pays d'origine et les différentes périodes d'admissions au Québec à travers les tableaux A.1, A.2 et A.3 relatifs aux immigrants maghrébins selon le pays d'origine et la période d'établissement (en annexe) fait ressortir une nette progression dans le nombre de maghrébins admis récemment au Québec. Ce sont ceux résidant au Québec depuis 5 ans et moins qui étaient les plus nombreux ayant atteint le nombre de 15.635. Ceci aura une importance dans nos analyses puisque les premières années d'arrivée des immigrants sont celles où le taux de chômage est le plus élevé.

Cette augmentation des immigrants maghrébins plus récents peut s'expliquer par le choix du Québec envers la région du Maghreb pour le recrutement des candidats majoritairement francophones en plus d'être qualifiés. En effet, les politiques d'immigration du gouvernement québécois privilégient de plus en plus ce type d'immigrants. Ceci s'explique par le désir de

pérenniser la langue française au Québec, maîtrisée par une grande proportion de ces immigrants. D'ailleurs, l'Algérie et le Maroc constituent à eux seuls environ 20 % des pays de naissance des immigrants du Québec⁶⁹. En 2001, le Maroc se classait au 10ème rang des principaux pays d'origine de l'immigration au Québec et l'Algérie occupait le 12ème rang. Ces mêmes pays se trouvaient respectivement aux 3ème et 1er rangs en 2006 de même qu'en 2008⁷⁰.

L'établissement des différentes cohortes pour chacun des sous-groupes de la communauté maghrébine s'est opéré différemment même si l'immigration au Québec en provenance des pays du Maghreb est relativement récente pour les algériens, les marocains et les tunisiens. On constate une certaine hausse dans les quotas de recrutement des maghrébins récents, notamment pour les marocains dont le nombre d'admissions entre 2001 et 2006 a doublé (7790) comparativement à ceux installés entre 1996 et 2000 (3085). À noter qu'au Québec, ce sont les marocains qui occupent le premier rang au niveau de l'immigration maghrébine⁷¹. Les tunisiens admis au Québec sont moins nombreux, et ce quel que soit la période d'établissement, même si on observe une hausse conséquente dans les quotas (2005) pour ceux nouvellement arrivés par rapport aux plus anciens (435). Généralement, l'immigration tunisienne au Québec a été moins importante que celle des algériens et des marocains. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la population tunisienne totale est beaucoup moins importante que la population algérienne et marocaine et que par conséquent le nombre de tunisiens accueillis par le Québec demeure plus faible. Par ailleurs, le déclin du régime politique tunisien sous le régime Benali laissait peu d'ouverture à l'immigration. Cependant, considérant les taux de chômage très élevés parmi les diplômés (42,5 %)⁷² tunisiens ainsi que les changements socio-politiques engendrés par les récents soulèvements populaires qu'a

⁶⁹ ISQ. (2010). Immigrants selon le pays de naissance, Québec, 2005-2009. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_t_poplt_imigr/603.htm

⁷⁰ A. Lenoir et al, 2009:2; M.T. Chicha et É. Charest, 2008 : 5

⁷¹ Ces chiffres n'incluent pas les sépharades même s'ils sont citoyens marocains

⁷² « Maroc : taux de chômage des diplômés le plus réduit du monde arabe ». En ligne : <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=71324>

connu la Tunisie (Printemps Arabe, 2011) il faudrait probablement s'attendre à une augmentation des flux d'immigration des citoyens tunisiens vers les pays occidentaux et d'Amérique du nord, dont le Canada.

5.2 Niveaux de scolarité des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la durée d'établissement :

Comme le démontre le tableau suivant, les immigrants maghrébins du Québec figurent parmi les communautés les plus qualifiées du Québec.

Tableau 5.2

Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et autres immigrants (2005)

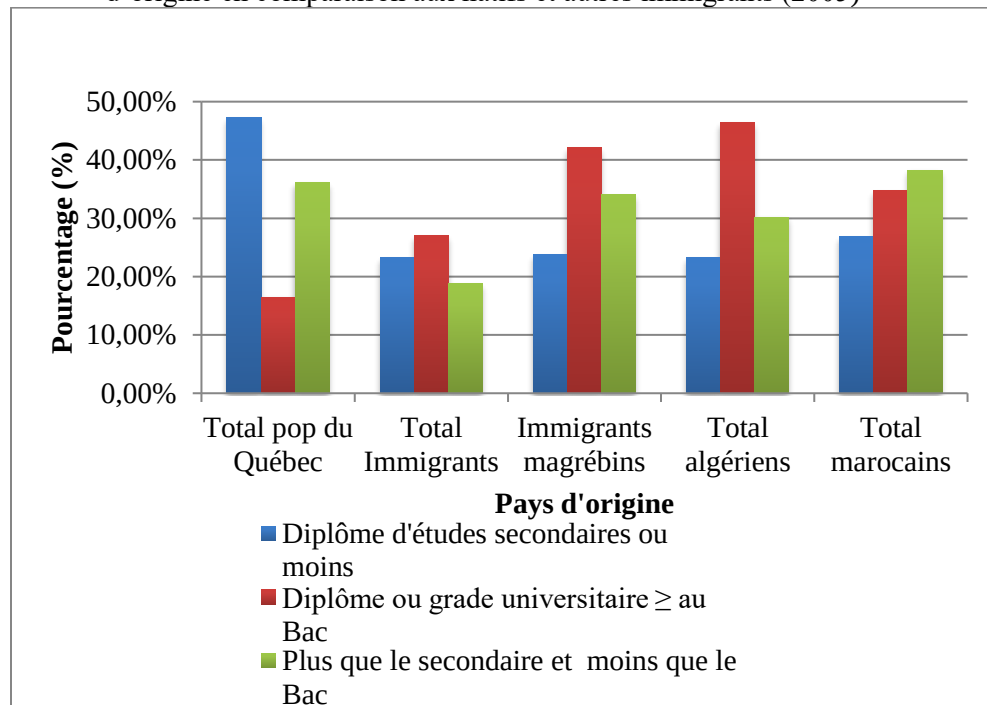
	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Plus que le secondaire et moins que le Bac
Total pop du Québec	47,30%	16,49%	36,21%
Total Immigrants	23,31%	26,97%	18,80%
Immigrants maghrébins	23,83%	42,07%	34,08%
Total algériens	23,30%	46,44%	30,22%
Total marocains	26,92%	34,80%	38,25%
Total tunisiens	24,23%	44,77%	31,12%

Selon les données du tableau 5.2, les immigrants maghrébins se prévalent d'un niveau de qualification élevé. 42,07% d'entre eux possédaient un niveau universitaire comparativement à seulement 16,49 % des natifs et 26,97 % des autres immigrants.

Les niveaux de scolarité pour chacun des groupes de la population maghrébine par rapport à ceux des autres immigrants et des natifs sont mis en évidence par le graphique suivant (5.1) qui donne un meilleur aperçu de ces différences.

Figure 5.1

Pourcentage des niveaux d'étude des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en comparaison aux natifs et autres immigrants (2005)



La comparaison des taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins par pays d'origine selon la période d'établissement a été effectuée avec les tableaux A.4, A.5 et A.6 relatifs aux taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine et la période d'établissement (en annexe). Leur analyse a permis de faire les constats suivants :

On assiste à une augmentation importante des diplômés universitaires maghrébins au Québec dans les dernières cohortes. Ce sont les algériens qui avaient le taux le plus élevé des universitaires (56,39 %) suivis des tunisiens (52,87 %) et des marocains (42,68 %). On remarque que seuls les tunisiens récents ont observé une baisse légère avec un taux d'universitaires de 52,87 % alors qu'il était de 57,47 % pour les plus anciens d'entre eux. À noter que ce taux dépassait celui des algériens et des marocains pour la dernière période considérée. Le fait que les cohortes les plus récentes ont des pourcentages de diplômés plus élevés que les cohortes plus anciennes est sans doute un reflet des politiques de sélection des

immigrants adoptées par le gouvernement. Ce qui expliquerait la hausse de la proportion de titulaires d'un diplôme universitaire (Bac et plus) comparativement aux autres niveaux à la baisse (intermédiaire et secondaire) tant pour les algériens, les marocains que les tunisiens.

5.3 Analyse des principaux indicateurs économiques :

Les principaux paramètres économiques ciblés par la présente étude sont relatifs aux taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage ainsi que les niveaux de revenus des immigrants maghrébins. Nous les avons priorisés car ils présentent à notre sens, les éléments les plus déterminants ayant trait à la situation des maghrébins sur le marché de l'emploi au Québec. Ils constituent donc une bonne mesure de la participation au marché du travail. Leur analyse a été opérée par pays d'origine selon la période d'établissement en comparaison aux natifs et aux autres communautés immigrantes.

5.3.1 Taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la période d'établissement :

Le tableau suivant présente un aperçu du pourcentage d'immigrants maghrébins sans emploi comparativement aux autres communautés immigrantes et québécoises de naissance

Tableau 5.3

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine, des natifs et des immigrants du Québec en 2005

Pop/Activité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population Totale du Québec	64,9%	60,4%	7%
Total - Pop Immigrante	61,6%	54,9%	10,9%
Pop immigrante maghrébine	71,4%	56,6%	20,7%
Population algérienne totale	72%	56,4%	21,7%
Population marocaine totale	69,4%	54,8%	21,1%
Population tunisienne totale	69,4%	56,4%	18,7%

Taux d'activité : Population active totale/population totale âgée de 15 ans et plus

Taux d'emploi : Total personnes occupées/Population active totale

Taux de chômage : Nombre total de chômeurs/Population active totale

Le taux de chômage exprime le rapport entre la population au chômage et la population totale en âge de travailler. À noter que pour être considérée « au chômage », une personne doit être âgée de 15 ou plus, ne pas avoir d'emploi et en rechercher un activement⁷³.

Selon le tableau 5.3, il ressort que les immigrants maghrébins récents sont frappés par le taux de chômage le plus élevé (20,7 %). Il était trois fois plus élevé que celui des natifs (7 %) et représentait le double de celui des autres immigrants (10,9 %). Ce taux était sensiblement identique pour les algériens (21,7 %) et les marocains (21,1 %) et moindrement plus bas pour les tunisiens (18,7 %), même s'il demeure encore des plus élevés.

Le taux d'emploi concerne la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Il indique donc le rapport entre la population employée et la population en âge de travailler (les personnes de 15 ans et plus)⁷⁴.

Le tableau 5.3 révèle que le taux d'emploi des immigrants maghrébins (56,6 %) était plus faible que celui des natifs (60,4 %). Il avoisinait celui des autres immigrants (54,9 %). Cependant, il était réparti relativement dans les mêmes proportions entre algériens (56,4 %), marocains (54,8 %) et tunisiens (56,4 %).

Le taux d'activité indique le rapport entre la population active (les personnes qui sont soit en emploi, soit au chômage) et la population totale en âge de travailler (à savoir, les personnes de 15 ans et plus)⁷⁵.

Selon le tableau 5.3, le taux d'activité des immigrants maghrébins avait atteint 71,4 %. Il était supérieur à celui de la population québécoise totale (64,9 %) et des autres immigrants (61,6 %). Ce sont les algériens qui avaient le taux d'activité le plus haut (72 %) suivis des marocains et des tunisiens avec un taux d'activité identique (69,4 %).

⁷³ Chambre de commerce de Montréal métropolitain

En ligne : <http://www.tableaubordmontreal.com/indicateurs/marchetravail/chomage.fr.html>

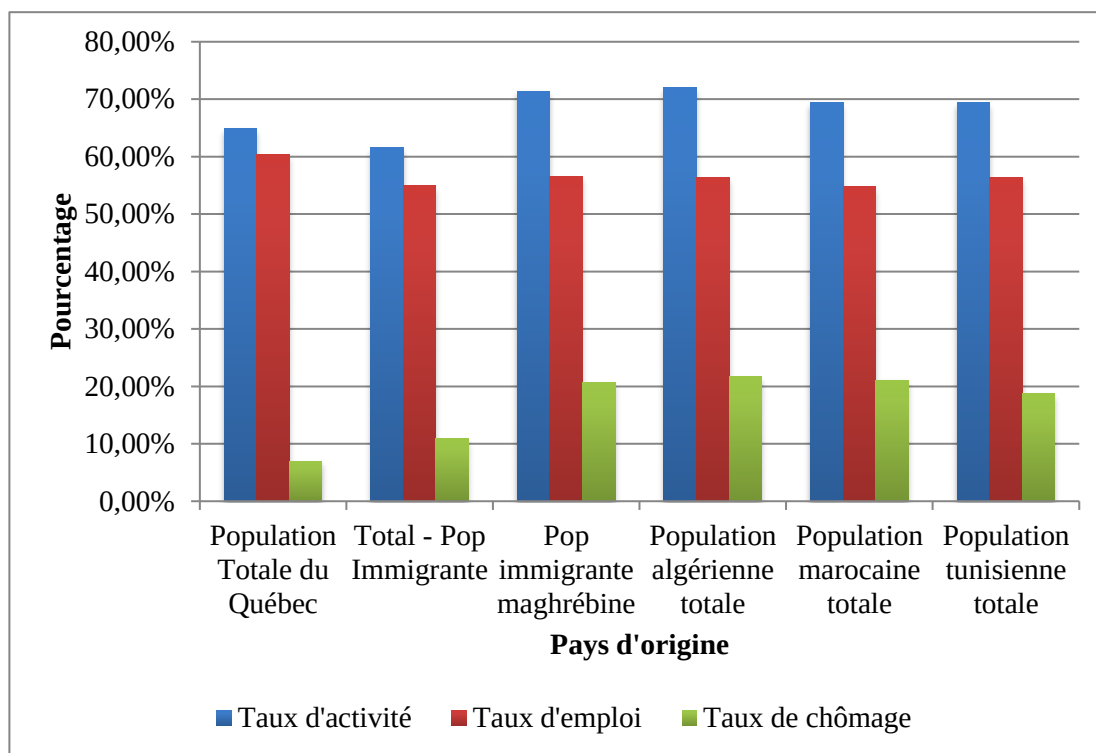
⁷⁴ Ibid.,

⁷⁵ Ibid.,

Le graphe suivant (5.2) donne une meilleure vue de ces différentes tendances.

Figure 5.2

Pourcentage du taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine des natifs et des immigrants du Québec en 2005



Par ailleurs, on constate selon les tableaux A.7, A.8 et A.9 relatifs aux taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine et la période d'établissement au Québec (en annexe) une baisse des taux de chômage pour la communauté maghrébine avec le temps passé au pays depuis plus de 15 ans touchant tant les algériens, les marocains que les tunisiens. Elle s'établit comme suit :

Le taux de chômage le plus élevé pour les maghrébins concerne la période 2001-2006 au cours de laquelle il était 5 fois plus élevé que celui des natifs. Il avait représenté 32,1 % pour les algériens, 32,5 % pour les marocains et 23 % pour les tunisiens, comparativement à la population totale immigrante (19,5 %) et la moyenne provinciale (6,3 %). Comme cette

cohorte est la plus nombreuse, ces chiffres ont un impact important sur les taux de chômage de l'ensemble des immigrants maghrébins toutes cohortes confondues.

L'analyse des données statistiques relatives à chacun des groupes par période d'établissement a mis en évidence que le nombre de maghrébins âgés de 15 ans et plus au chômage demeure un des plus élevé au Québec.

D'une façon générale, les taux de chômage des immigrants maghrébins du Québec ont été plus élevés par rapport à ceux des natifs et des autres immigrants et ce, pour les différentes périodes d'établissement.

Le chômage frappe davantage les membres de ce groupe d'immigrants que ceux des autres communautés immigrantes même si ces dernières se prévalent aussi de taux de chômage qui dépassent également ceux des natifs. Cependant, le chômage diminue avec la période écoulée depuis l'arrivée. Ce sont donc surtout les maghrébins récents qui éprouvent le plus de difficultés à intégrer le marché du travail. Les taux de chômage des immigrants maghrébins de longue date, établis au Québec depuis plus de 15 ans étaient beaucoup plus faibles en comparaison à ceux des plus récents, même s'ils demeurent plus élevés que ceux des natifs et des autres immigrants.

Les taux d'emploi les plus faibles concernaient les immigrants maghrébins récents établis au Québec entre 2001 et 2006 (47,5 % pour les algériens, 45,7 % pour les marocains et 54,1 % pour les tunisiens) comparativement à ceux de l'ensemble des immigrants (53 %). Ce sont les tunisiens qui avaient le taux d'emploi le plus élevé comparés aux algériens et marocains récents. Les maghrébins plus anciens, établis au Québec depuis plus de 15 ans ont connu une meilleure insertion professionnelle même si elle demeure encore insatisfaisante comparée à celle des québécois de naissance. Leurs taux d'emploi avaient atteint 62,9 % pour les algériens, 59,8 % pour les marocains et 58,5 % pour les tunisiens. À noter que les tunisiens établis dans la province depuis plus de 10 ans étaient moins nombreux à disposer d'un emploi par rapport aux algériens et marocains de la même période qui avaient exercé dans les mêmes proportions.

Concernant les taux d'activité, on constate d'emblée que la différence des immigrants maghrébins selon le pays d'origine est insignifiante et ce, pour les différentes périodes d'établissement. Ces taux sont demeurés élevés. Pour les immigrants maghrébins récents au Québec depuis 5 ans et moins, les taux d'activité des tunisiens (70,3 %) étaient plus élevés que ceux des algériens (69,9 %) et des marocains (67,7 %) alors que ceux des autres immigrants s'élevaient à 65,8 %. Concernant ceux d'entre eux installés au Québec depuis plus de 10 ans, les taux d'activité ont été les plus élevés caractérisés par une certaine homogénéité. En effet, ils avaient atteint 74,9 % pour les algériens, 77,2 % pour les marocains et 75 % pour les tunisiens contre 72,1 % pour la population immigrante. Pour les immigrants maghrébins arrivés au Québec depuis plus de 15 ans, ces taux concernaient 72 % d'algériens, 68,1 % de marocains et 66,9 % de tunisiens par rapport à 58,7 % des autres immigrants.

En général, les taux d'activité des immigrants maghrébins du Québec ont été plus importants et ce, pour les différentes cohortes établies au Québec. Ils ont dépassé ceux des autres immigrants. Pour les plus récents d'entre eux, ces taux ont été plus élevés que ceux des natifs ainsi que des autres immigrants. Ce sont les algériens qui étaient en tête avec les taux d'activité les plus hauts comparés aux marocains et tunisiens.

Ce constat peut être expliqué par le fait que le taux d'activité prend comme référence la portion de la population active au sein de la population totale, généralement âgée entre 15 et 64 ans. Si les taux d'activité des immigrants maghrébins ont été plus élevés que ceux des natifs, c'est probablement parce que la tranche de la population active au niveau de ce groupe est relativement plus jeune et plus nombreuse à être active, particulièrement dans la cohorte la plus récente. Elle concerne les personnes en âge de travailler qui occupaient un emploi mais aussi celles ayant les capacités de travailler mais sans emploi ou au chômage recherchant activement un travail. Sont exclus de ce segment de population les inactifs comme les retraités, les femmes au foyer, les stagiaires non rémunérés...

5.3.2 Taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité des immigrants maghrébins du Québec selon le niveau de scolarité

La comparaison des taux de chômage, d'emploi et d'activité selon le niveau de scolarité a été réalisée pour chacun des groupes concernés à travers les tableaux suivants :

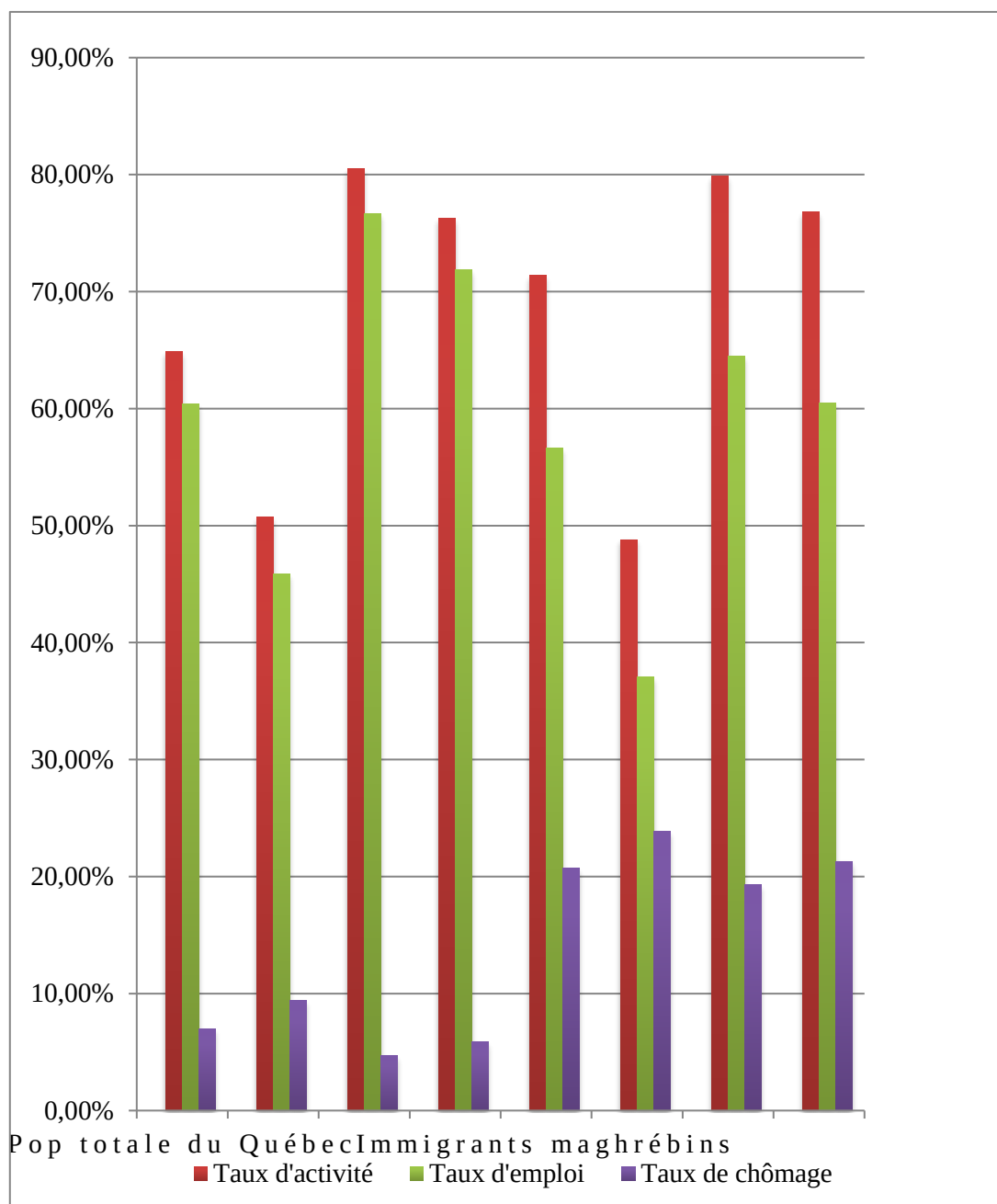
Tableau 5.4

Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005

Population	Niveau de scolarité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Pop totale du Québec	Total – Sclarité	64,9%	60,4%	7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	50,7%	45,9%	9,4%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	80,5%	76,7%	4,7%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	76,3%	71,85%	5,9%
Immigrants maghrébins	Total – Sclarité	71,4%	56,6%	20,7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	48,8%	37,1%	23,9%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	79,9%	64,5%	19,3%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	76,8%	60,5%	21,3%

Figure 5.3

Pourcentage du taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005



Le tableau 5.4 révèle qu'en 2005, le taux de chômage des immigrants maghrébins avec un diplôme universitaire équivalent ou supérieur au BAC avait atteint 19,3 %, soit quatre fois plus élevé que celui des natifs qui s'élevait à 4,7 %. Ce constat est également valable pour chacun des sous-groupes de cette communauté. Les taux de chômage des diplômés universitaires algériens et marocains ont été très semblables et légèrement moins élevés que ceux des tunisiens.

Cependant, il apparaît que le chômage des immigrants maghrébins a tendance à baisser avec le niveau de qualification. En effet, ce sont les maghrébins avec un niveau scolaire ne dépassant pas le secondaire qui ont le plus de difficultés à trouver du travail, comparativement aux universitaires et ceux avec un niveau intermédiaire (supérieur au secondaire mais inférieur au Bac). Il n'en demeure pas moins que chacun de ces groupes reste confronté à davantage de difficultés à décrocher un emploi que les natifs.

Les tableaux A.11, A.12 et A.13 relatifs aux taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité et la période d'établissement (en annexe) illustrent davantage cet aspect. Les données présentées démontrent bien que ce sont les immigrants maghrébins dont le niveau scolaire ne dépassait pas le secondaire qui avaient les taux de chômage les plus élevés. Cette catégorie de niveau d'études affichait des écarts plus prononcés que ceux des universitaires avec au moins un Bac ou ceux avec un diplôme secondaire ou plus mais inférieur au Bac. À noter que ce sont les algériens dans cette catégorie d'études qui avaient le taux le plus élevé de chômeurs ayant touché près de 40% d'entre eux. Néanmoins, quel que soit le niveau de scolarité et la durée d'établissement au Québec, une grande majorité des membres de cette communauté qu'ils soient algériens, marocains ou tunisiens reste aux prises avec de réelles difficultés à intégrer le marché du travail comparativement aux natifs.

Les immigrants maghrébins récents rencontrent plus d'obstacles au niveau de leur insertion professionnelle, leur taux de chômage restant nettement supérieurs à ceux de la moyenne provinciale et ce, quel que soit leur niveau d'étude. Contrairement, les immigrants maghrébins établis au Québec depuis plus de 15 ans semblaient avoir moins de difficultés à intégrer le marché du travail que ceux arrivés récemment depuis moins de 5 ans, étant donné

qu'ils se prévalaient des taux de chômage les plus faibles, pratiquement de moitié moins élevés. Le taux de chômage décroît donc avec la durée de résidence.

L'analyse des taux d'emploi par niveau d'études selon les données du tableau 5.4 indique qu'en 2005, ce sont les maghrébins universitaires avec un niveau équivalent ou supérieur au Bac qui détenaient le taux d'emploi le plus élevé comparés aux natifs, suivis de ceux ayant un niveau supérieur au secondaire mais inférieur au Bac et enfin ceux avec un niveau secondaire ou moins.

Ce constat est valable aussi bien pour les algériens, les marocains que les tunisiens et ce, pour les différentes périodes d'établissement. À noter que les résultats concernant les taux d'emploi par niveau d'études selon la durée de résidence vont dans le sens de ceux obtenus pour les taux de chômage. (Voir tableaux A.11, A.12 et A.13 en annexe)

Comme pour les taux d'emploi, les taux d'activité ont augmenté avec le niveau d'études des immigrants maghrébins. Ce sont les universitaires qui détenaient au moins un Bac qui affichaient les taux d'activité les plus élevés comparativement aux natifs, suivis par ceux ayant un niveau supérieur au secondaire mais inférieur au Bac. En dernier ce sont ceux avec un niveau secondaire qui ont eu les taux d'activité les plus faibles. Ce constat est le même aussi bien pour les algériens, les marocains que les tunisiens et ce, pour les différentes périodes d'établissement (voir tableaux A.11, A.12 et A.13 en annexe).

5.4 Analyse des revenus

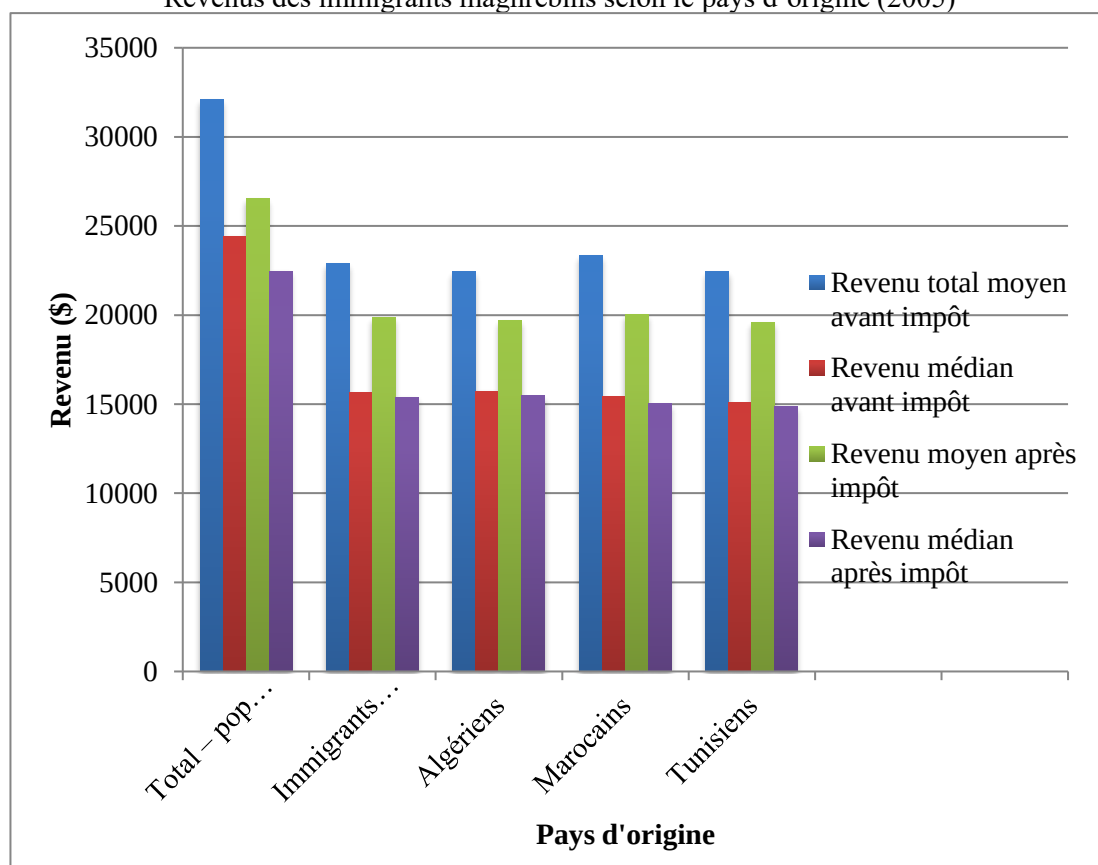
5.4.1 Analyse des revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine et la période d'établissement

Le tableau 5.5 et le graphe 5.4 suivants affichent les écarts de revenus entre les immigrants maghrébins du Québec et les québécois de naissance.

Tableau 5.5
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine (2005).

Pop/revenus (\$)	Revenu total moyen avant impôt	Revenu médian avant impôt	Revenu moyen après impôt	Revenu médian après impôt
Total – pop Québec	32074	24430	26552	22471
Immigrants maghrébins	22906	15655	19877	15393
Algériens	22436	15731	19680	15497
Marocains	23351	15429	20026	15013
Tunisiens	22449	15109	19609	14853

Figure 5.4
Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine (2005)



En général, on remarque que les revenus totaux moyens et médians⁷⁶ des immigrants maghrébins étaient moins élevés que ceux des natifs. À titre illustratif, les membres de la communauté maghrébine avaient en 2005 un revenu total moyen avant impôt qui s'élevait à 22.906\$ comparativement à celui des natifs qui était de 32.074 \$ alors que pour les autres immigrants il avait atteint 28.387 \$⁷⁷.

L'analyse des données telles qu'affichées par les tableaux A.14, A.15 et A.16 relatifs aux revenus des maghrébins selon le pays d'origine et la période d'établissement (voir annexe) démontre qu'en général, les revenus de ces immigrants étaient bien en deçà de ceux des natifs et ce, pour les différentes périodes d'établissement.

La situation économique était encore plus difficile pour les immigrants maghrébins récents affichant les revenus les plus bas comparativement à ceux arrivés au Québec depuis plus de 15 ans.

Cet aperçu sur les revenus selon la durée d'établissement dénote que les gains relatifs à l'arrivée des immigrants maghrébins au Québec plus anciens vivant au Québec depuis plus de 15 ans ont été plus élevés que ceux installés dans les cinq dernières années, même s'ils n'atteignent pas encore le niveau que ceux des natifs. Les différences dans les revenus entre algériens, marocains et tunisiens n'ont pas été assez significatives pour les relever.

Le tableau 5.6 et le graphe 5.5 mettent davantage en évidence ces différences dans les revenus entre maghrébins et natifs.

⁷⁶ Selon Statistique Canada : Le revenu moyen des particuliers désigne le montant en dollars obtenu en divisant le revenu total de tous les particuliers de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu pour 2005 par le nombre de particuliers ayant un revenu

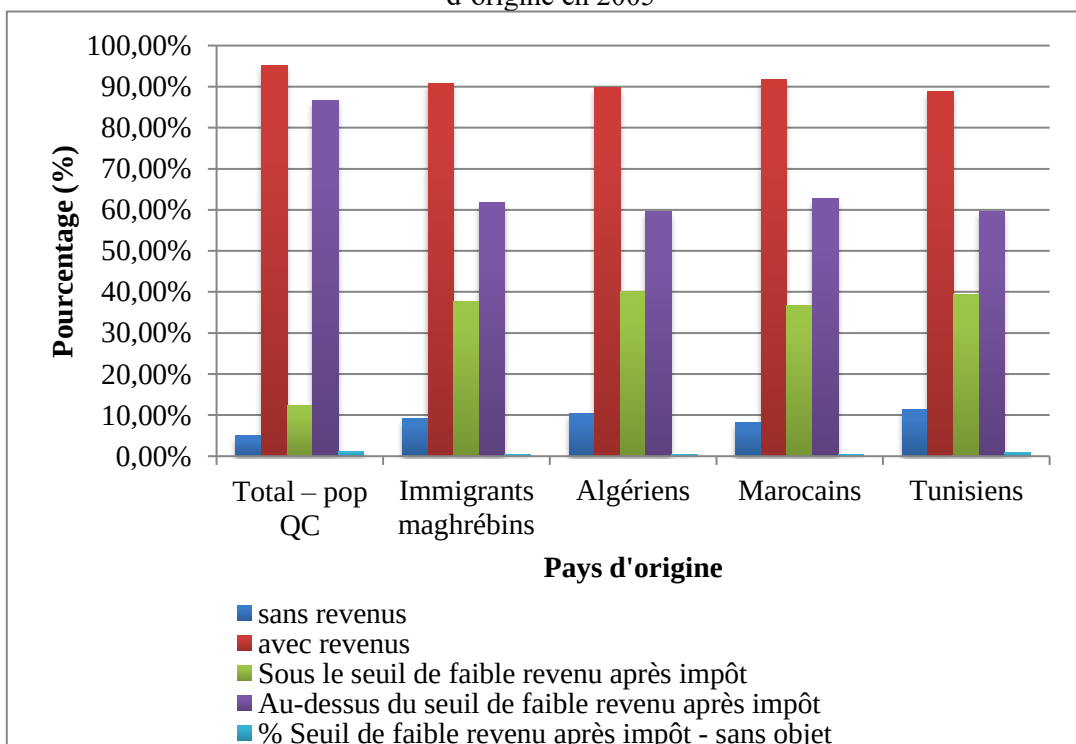
Le revenu médian des particuliers est le montant en dollars qui divise en deux moitiés la répartition par tranches de revenu, c'est-à-dire que les revenus de la première moitié des particuliers sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane

⁷⁷ Données Stat Can. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm>

Tableau 5.6
Taux des revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005

Pop/Revenus (%)	Sans revenus	Avec revenus	Sous le seuil de faible revenu après impôt	Au-dessus du seuil de faible revenu après impôt	% Seuil de faible revenu après impôt - sans objet
Total – pop QC	4,97%	95,03%	12,28%	86,60%	1,12%
Immigrants maghrébins	9,22%	90,77%	37,71%	61,77%	0,50%
Algériens	10,30%	89,74%	40,04%	59,56%	0,36%
Marocains	8,23%	91,77%	36,63%	62,83%	0,51%
Tunisiens	11,28%	88,72%	39,43%	59,50%	0,95%

Figure 5.5
Pourcentage du taux de revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005



La lecture de ce tableau a permis de faire ressortir qu'en 2005, il y avait 90,77 % d'immigrants maghrébins qui avaient un revenu total comparativement aux natifs (95,03 %). 9,22 % d'entre eux étaient sans revenus contre et 4,9 % des natifs. Les taux les plus élevés de personnes sans aucun revenu concernaient la catégorie des immigrants maghrébins récents vivant depuis moins de 5 ans au Québec. Ils étaient au moins deux fois plus importants que pour ceux résidents au Québec depuis plus longtemps. Ceci confirme que les sans revenus ont été plus nombreux parmi les immigrants maghrébins nouvellement installés au Québec.

Malgré le nombre élevé des immigrants maghrébins avec un revenu total (90,77 %) en 2005 37,71 % d'entre eux étaient sous le seuil de faible revenu après impôt comparativement à 12,28 % des natifs. C'est entre 2001 et 2006 que les taux de faible revenu après impôt ont été les plus élevés pour les trois groupes. Ce sont les maghrébins établis au Québec depuis plus de 15 ans qui ont connu les taux les plus faibles. Les faibles taux de revenus des immigrants maghrébins ont été plus élevés que ceux des natifs. Néanmoins, ils étaient plus élevés chez les plus récents d'entre eux. (Voir en annexe tableaux A.17, A.18 et A.19 relatifs aux taux de revenus en pourcentage des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la période d'établissement).

5.4.2 Analyse des revenus des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité

La comparaison des revenus selon le niveau de scolarité démontre des écarts significatifs entre les immigrants maghrébins et natifs, tels que révélés dans le tableau suivant :

Tableau 5.7
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et le niveau d'études en 2005

Population	Total Scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire ≥ au Bac	Plus que secondaire, mais moins que le Bac
Total – pop QC	32074	22986	54674	32739
Immigrants maghrébins	22906	15111	28276	20930
Algériens	22436	13603	27126	20775
Marocains	23351	15647	30799	21337
Tunisiens	22449	18092	26137	20236

L'analyse salariale par niveau de scolarité a mis en évidence des inégalités de revenus entre les immigrants maghrébins et les natifs et ce, pour chacun des niveaux de scolarité considérés. À cet effet, en 2005, les gains des immigrants maghrébins étaient, quel que soit leur niveau de scolarité (secondaire, universitaire ou Autre) inférieurs à ceux des natifs ceci était valable tant pour les algériens, les marocains et tunisiens.

Comme pour l'ensemble des immigrants, les maghrébins du Québec font face à une dévalorisation systématique de leurs diplômes obtenus dans le pays d'origine et par conséquent sont pénalisés sur le plan salarial. À ce sujet, les résultats du Recensement de 2006 ont montré qu'en 2005, les gains médians des immigrants de longue date formés au Canada étaient nettement supérieurs (50.100 \$) à ceux des immigrants du principal groupe d'âge actif (de 25 à 64 ans) formés à l'étranger (44.900 \$). Ils étaient même légèrement supérieurs à ceux des travailleurs nés au Canada ayant fait des études postsecondaires (49.300 \$)⁷⁸.

Ainsi, les revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine et le niveau scolaire ont affiché une hausse substantielle à long terme. Pour les maghrébins universitaires plus récents installés depuis moins de cinq ans au Québec, les salaires étaient moins importants pour les algériens, les marocains et les tunisiens, comparativement à ceux établis au Québec depuis plus de 15 ans. (Voir en annexe les tableaux A.20, A.21 et A.22 relatifs au revenu total moyen des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et le niveau d'études par période d'établissement).

Dans l'ensemble, les revenus des immigrants maghrébins ont connu en moyenne une tendance à peu près similaire pour les algériens, les marocains et les tunisiens de même niveau scolaire pour une durée d'établissement similaire. Cependant, les maghrébins universitaires affichaient des revenus légèrement plus élevés que ceux détenant un niveau secondaire et intermédiaire.

⁷⁸ Statistiques Canada « Situation des immigrants de 25 à 64 ans formés à l'étranger sur le marché du travail ». En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2010084/e3-fra.htm>

Par ailleurs, les faibles taux de revenus ont augmenté plus rapidement chez les immigrants très scolarisés que chez les moins scolarisés. L'avantage salarial du diplôme universitaire⁷⁹ n'a pas augmenté conséquemment les revenus des nouveaux immigrants du Québec originaires du Maghreb. L'analyse des revenus des diplômés indique qu'avec des qualifications comparables, les gains à l'arrivée ont été en baisse pour les cohortes successives d'immigrants maghrébins au pays. Il existe un écart salarial substantiel dans les revenus par rapport aux diplômes, entre les immigrants maghrébins et les natifs. Ces baisses relatives dans les gains à l'arrivée (par rapport à ceux des personnes nées au pays) ont été plus importantes pour les diplômés universitaires que pour les diplômés d'études secondaires et Autres entre le début des années 1990 et 2000. Tout comme les indicateurs précédents, l'analyse des revenus a révélé des disparités salariales entre immigrants maghrébins et natifs, particulièrement chez les plus récents d'entre eux. En général, ces derniers ont eu des gains inférieurs aux canadiens de naissance et vivaient dans une grande proportion sous le seuil de pauvreté, avec des niveaux de revenus très bas dont la provenance si ce n'est d'emplois sous-payés serait de revenus du gouvernement (aide sociale, allocations de chômage, allocations familiales, revenus de soutien aux familles...)

Les différences au niveau des revenus affectent les gains inférieurs des immigrants maghrébins que ceux des autres immigrants et des natifs même si majoritairement ils avaient un revenu total moyen qui était de 90,77 % et un taux d'activité élevé de 71,4 %. Certes cela dénote peut-être d'une forte occupation des membres de cette communauté mais au vu des taux de faibles revenus par rapport à ceux des natifs et ceux des personnes sans revenus et vivant sous le seuil de la pauvreté, on peut aisément affirmer que d'une part, les membres de cette communauté sont nombreux à être au chômage ou en recherche d'emploi et d'autre part, pour ceux qui travaillent, subissent dans une forte proportion la déqualification. Les gains obtenus par des emplois sous-qualifiés ne correspondant pas à leurs niveaux de compétence n'ont pas permis de leur assurer des salaires conséquents. Ceci confirme les faibles revenus et le niveau de pauvreté dans lequel ces immigrants sont maintenus pendant de nombreuses années malgré leur degré de qualification supérieur.

⁷⁹ L'avantage salarial du diplôme universitaire (défini comme la différence entre les salaires des titulaires d'un diplôme universitaire et des diplômés d'études secondaires).

5.5 Analyse des niveaux de compétence

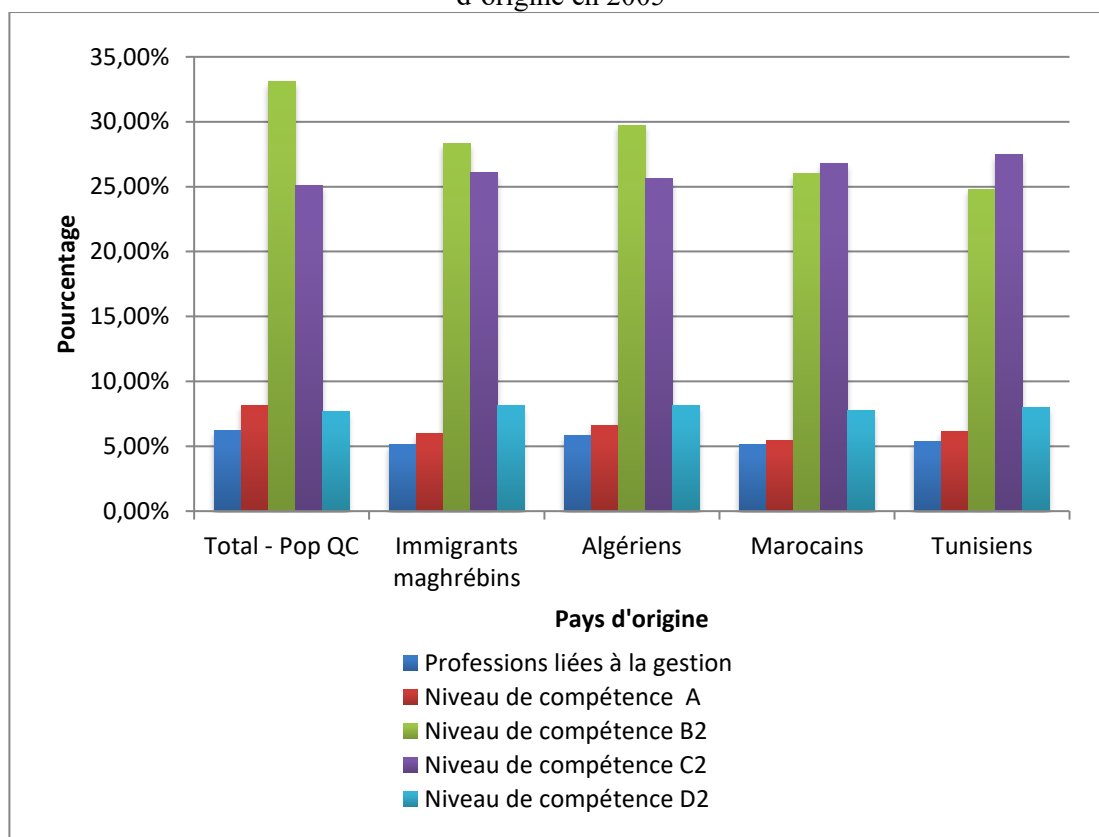
Tableau 5.8

Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005

Pop/Niveau de compétence	Professions liées à la gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B2	Niveau de compétence C2	Niveau de compétence D2
Total - Pop QC	6,22%	8,15%	33,09%	25,07%	7,68%
Immigrants maghrébins	5,15%	5,99%	28,35%	26,09%	8,15%
Algériens	5,79%	6,58%	29,74%	25,66%	8,16%
Marocains	5,15%	5,43%	26,02%	26,80%	7,76%
Tunisiens	5,34%	6,11%	24,81%	27,48%	8,02%

Figure 5.6

Pourcentage des niveaux de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine en 2005



Le paradoxe entre les qualifications détenues par les immigrants maghrébins et la nature des professions exercées est frappant dans le tableau 5.8 et le graphe 5.6. Ainsi, on remarque d'emblée un décalage entre les niveaux de compétence⁸⁰ des immigrants maghrébins et les professions qu'ils ont exercé au cours de l'année 2005. En effet, comme mentionné précédemment, en 2005 près de la moitié des immigrants maghrébins récents (42,07 %) possédaient un diplôme ou grade universitaire équivalent au moins au Bac comparativement à 16,49 % seulement de québécois et 26,97 % des autres immigrants avec le même niveau de scolarité. Pourtant les données indiquent que seulement 5,99 % d'entre eux comparativement à 8,15 % des natifs occupaient des métiers de niveau de compétence A exigeant habituellement un diplôme universitaire selon la CNP.

L'analyse des niveaux de compétence selon le pays d'origine et la durée d'établissement selon les tableaux A.23, A.24 et A.25 (en annexe) démontre que ces taux sont demeurés faibles pour les immigrants maghrébins aussi bien les algériens, les marocains que les tunisiens. Ils n'avaient pas excédé les 10 % parmi ceux ayant occupé des emplois de niveau de compétence A. Ces taux ont évolué cependant à la hausse avec la durée d'établissement. Ce sont les marocains qui ont été le moins représentés dans ce niveau avec le taux le plus faible.

Les professions liées à ce secteur concernent souvent des postes de cadres supérieurs et intermédiaires dans, entre autres, les domaines de la gestion des affaires et des finances, des soins de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique... Ce sont des emplois exigeant un personnel qualifié et professionnel de niveau universitaire. Un nombre très réduit d'immigrants maghrébins en a bénéficié, même ceux d'entre eux installés au Québec depuis plus de 15 ans et ce, malgré la prévalence du niveau universitaire. Les natifs ont été plus nombreux que les immigrants maghrébins à ce type d'emplois, même si leur taux d'universitaires était beaucoup plus réduit (16,49 %). On assiste donc à une sous-

⁸⁰ Le niveau de compétence est généralement défini selon la durée et la nature des études requises pour l'emploi. Quatre niveaux de compétence sont établis dans la Commission Nationale des Professions (CNP) : A (niveau universitaire), B (niveau collégial ou apprentissage), C (niveau secondaire et/ou formation spécifique liée à l'emploi) et D (aucune exigence scolaire)

représentation des immigrants maghrébins dans ce niveau de qualification par rapport à leur présence dans la population totale active.

En général, on constate une évolution à la baisse des taux des algériens, des marocains et des tunisiens universitaires récents dans le niveau de compétences A, inversement à celle des plus anciens à la hausse.

La plus grande proportion des immigrants maghrébins récents (28,35 %) était concentrée au niveau des emplois relatifs au niveau de compétence B exigeant habituellement des études collégiales ou un apprentissage selon la classification de la CNP, comparativement à 33,09 % des natifs. Il s'agit d'emplois généralement de techniciens dans différents domaines d'activité (santé, sciences, industriel,...). À noter que la cohorte récente des immigrants maghrébins comprenait 34,08 % qui étaient détenteurs d'un niveau supérieur au secondaire et inférieur au Bac contre 36,21 % des natifs et 18,80 % des autres immigrants.

Ce sont les immigrants maghrébins les plus récents qui ont connu les taux les plus faibles dans ce niveau de compétences avec 24,83 % d'algériens, 22,76 % de marocains et 18,49 % de tunisiens comparativement à ceux établis entre 1996 et 2000 avec 39,64 % d'algériens, 36,36 % de marocains et 32 % de tunisiens. Cette baisse a été également constatée au niveau des taux d'immigrants maghrébins récents détenteurs d'un niveau postsecondaire. Ces taux avaient représenté 25,86 % pour les algériens, 37,23 % pour les marocains et 29,68 % pour les tunisiens comparativement à ceux arrivés au Québec avant 1996 qui avaient concerné 37,76 % d'algériens, 39,56 % de marocains et 33,05 % de tunisiens.

Il y a une baisse dans les taux des immigrants maghrébins concentrés dans les emplois de niveau qualification B constatée également dans les taux de niveaux de scolarité supérieur au secondaire et inférieur au Bac pour les immigrants récents.

Par ailleurs, en 2005, 26,09 % des immigrants maghrébins occupaient des emplois dans le secteur C nécessitant habituellement des études secondaires et/ou une formation spécifique liée à l'emploi. Seulement 25,07 % des natifs avaient des emplois liés à ce secteur alors que 47,30 % étaient détenteurs d'un diplôme secondaire ou moins comparativement à 23,31 %

des autres immigrants et 23,83 % des immigrants maghrébins (23,30 % algériens, 26,92 % marocains et 24,23 % tunisiens avec le même niveau scolaire.

Ce sont les immigrants maghrébins récents qui ont eu les taux les plus faibles dans ce niveau de qualification avec 21,19 % d'algériens, 25,34 % de marocains et 27,73 % de tunisiens comparativement à ceux arrivés au Québec depuis plus de 15 ans dont ces taux avaient constitué 33,05 % pour les algériens, 20,70 % pour les marocains et 28,21 % pour les tunisiens.

Ce niveau de compétence concerne généralement des emplois nécessitant un personnel de bureau, un personnel intermédiaire de la vente et des services, un personnel de soutien et commis à différents niveaux, réceptionnistes, vendeurs, personnel d'entretien...

Il y a baisse des taux d'immigrants maghrébins dans ce niveau de compétence C ainsi qu'une baisse dans les taux des titulaires d'un diplôme secondaire.

Plus d'immigrants maghrébins (8,15 %) que de natifs (7,68 %) avaient également occupé des emplois liés au niveau de compétence D pour lesquels il n'y a aucune exigence scolaire. Seulement une formation en cours d'emploi est habituellement fournie. Sont concernés par ce secteur d'activité les employés et personnel élémentaire de la vente et des services, les caissiers, les préposés aux stations-service, les serveurs au comptoir, les aide-cuisiniers, le personnel d'entretien ménager, les manœuvres.... La présence des immigrants maghrébins surqualifiés pour ces postes de travail subalternes caractérisés par une absence totale de responsabilité constitue un élément important de la ségrégation professionnelle vis-à-vis de cette communauté.

En résumé, ces différentes données permettent d'affirmer que les immigrants maghrébins bien que majoritairement détenteurs d'un diplôme universitaire (42,7 %), post-secondaire (34,08 %) et secondaire (23,83 %) ont occupé dans une grande proportion des emplois relevant de secteurs d'activité B (28 %) de niveau collégial et C (26,09 %) de niveau secondaire où les professions sont à forte concentration de main-d'œuvre immigrante (vente au détail, restauration, manufactures, fabrication, transport, sécurité, service ce à la clientèle, télémarketing.... Il s'agit généralement d'emplois qui les déqualifient. En effet, ils se

retrouvent dans des postes de travail routiniers et subalternes, le plus souvent avec un niveau de responsabilité réduit voire inexistant avec des tâches qui requièrent peu ou pas du tout d'initiative mais exigeant beaucoup de persévérance et d'habiletés à interagir avec une clientèle diversifiée.

Les plus touchés par la déqualification sont les universitaires (42 %) en tant que professionnels plus qualifiés et plus scolarisés que le reste de la population (16,49 % d'universitaires). Ils ont été en effet, seulement 5,99 % à occuper des emplois correspondant à leur niveau de compétences A alors qu'ils étaient nombreux (42,7 %) à détenir les qualifications requises à occuper des postes de travail dans ce niveau et 71,4 % actifs.

Ceci présage de l'impact négatif sur leur intégration économique et de la dévalorisation du travail étant donné que nombreux parmi les membres de cette communauté se sont vus forcés de travailler dans un emploi sans exigence de diplôme universitaire. Plus que les autres immigrants, les immigrants maghrébins semblent davantage marginalisés.

Comparativement, les natifs ont occupé des emplois dans une forte proportion relatifs au niveau de qualification B (33,09 %) exigeant un niveau collégial alors que les plus hauts taux de scolarité les concernant étaient du niveau secondaire avec 36,21 %. On voit bien que malgré une expérience professionnelle importante de plusieurs années, acquise dans le pays d'origine, l'intégration d'un nombre important des membres de la communauté maghrébine à certains secteurs d'emploi demeure plus difficile que pour les natifs. Parmi les professions les mieux rémunérées, le taux des immigrants maghrébins était très faible comparativement aux professions les moins rémunérées, où ils ont représenté des taux beaucoup plus élevés au sein de la population active totale (71,4 %).

Cette constatation avait déjà été relevée dans les études qualitatives antérieures qui avaient révélé également que les immigrés se concentraient généralement dans certains secteurs industriels au détriment d'autres. Par conséquent, ils étaient surreprésentés de manière significative dans les secteurs d'activité de la fabrication, de l'hébergement et services de restauration ainsi que les services administratifs, services de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement. À l'opposé, les immigrés étaient sous-représentés de manière significative aussi dans les secteurs de l'administration publique, de la construction,

de l'industrie de l'information, l'industrie culturelle et des arts, spectacles et loisirs, des finances et assurances, du commerce de détail et enfin du transport et l'entreposage⁸¹. Ainsi, en plus des données statistiques précédentes, la comparaison des professions occupées par les immigrants maghrébins selon les niveaux de qualifications a un impact et une signification particulière étant donné qu'elle démontre que les maghrébins avec un niveau universitaire sont sous-employés en exerçant dans des domaines d'activités qui ne correspondent pas à leurs besoins et qualifications⁸².

Dans le tableau qui suit, nous avons voulu étayer davantage notre analyse en comparant les taux de chômage des immigrants maghrébins par niveaux de compétence.

Tableau 5.9

Taux de chômage des immigrants maghrébins et natifs comparés par niveau de compétence

Taux de chômage/Niveau de compétence	Total	Professions en gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B	Niveau de compétence C	Niveau de compétence D
Total - Pop QC	7,0%	2,4%	2,5%	4,5%	5,9%	8,5%
Immigrants maghrébins	20,7%	5,5%	8,9%	9,2%	13,0%	15,0%

Ce tableau donne le taux de chômage pour la population maghrébine dans son ensemble, ainsi que pour les groupes définis par les niveaux de compétence. On voit que pour la population dans son ensemble, le taux de chômage était trois fois plus élevé pour les maghrébins que pour le reste de la population (20,7 % par opposition à 7,0 %). Pour les gestionnaires, le taux de chômage des maghrébins est un peu plus de deux fois plus élevé que pour la population générale. Ceci est aussi vrai pour les divers niveaux de compétence sauf pour le niveau A, où le taux de chômage est plus de trois fois plus élevé pour les maghrébins

⁸¹ Analyse des données du recensement, effectuée par le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes (CAMO-PI, 2007) cité par M-T Chicha et É. Charest, 2008 : 7

⁸² La déqualification : En comparant le niveau de scolarité des répondants à celui de leurs divers emplois, on peut cerner si les répondants connaissent une déqualification professionnelle ou si, au contraire, ils occupent des emplois correspondant à leur niveau de compétence. (Renaud, J et Cayn, T, 2006 : 27)

(8,9 %) que pour la population générale (2,5 %). Cette comparaison brute ne tient pas compte d'un facteur, celui du nombre d'années écoulées depuis l'arrivée. En effet on pourrait supposer que les emplois correspondant au niveau de compétence A nécessitent une certaine familiarité avec la société dans laquelle on travaille. Or, une proportion importante des immigrés est arrivée depuis moins de cinq ans. Nous allons tenter d'isoler ce facteur.

Tableau 5.10

Taux de chômage pour les trois pays combinés par niveau de compétence et par cohorte

Taux de chômage/cohorte/ Niveau de compétence	Total	Professions en gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B	Niveau de compétence C	Niveau de compétence D
Arrivés entre 2001-2006	31,1%	7,8%	16,5%	12,4%	19,4%	19,9%
Arrivés entre 1996-2000	14,5%	2,7%	3,4%	6,6%	7,3%	12,0%
Arrivés avant 1996	12,6%	1,0%	2,8%	8,0%	9,0%	11,3%

Ce tableau révèle les taux de chômage combinés par cohorte, pour les trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie). Ceci n'est pas tout à fait équivalent à la catégorie « Maghrébins », qui comporte un peu plus de cas, en provenance des autres pays du Maghreb (Mauritanie et Libye). Il faut aussi souligner que les effectifs étant relativement restreints (un peu plus d'une centaine pour les gestionnaires et les niveaux de compétence A, arrivés avant 1996), il faut interpréter les données avec prudence, et y déceler des tendances générales plutôt que des mesures précises.

Avec ces mises en garde en tête, nous pouvons tirer certaines conclusions :

Pour toutes les catégories d'emploi, les niveaux de chômage sont plus bas, et ceci de façon marquée, pour les cohortes plus anciennes. L'augmentation la plus dramatique est celle qui correspond au niveau A, qui, pour la même année (2005), passe de 2,8 % pour la cohorte arrivée avant 1996, à 16.5 % pour la cohorte plus récente. Mais il est difficile de départager avec précision quatre facteurs, qui nécessiteraient des micro-données ventilées de façon différente qui sont : l'effet de l'arrivée récente, qui nécessite une adaptation; l'effet de la catégorie d'emploi, qui s'ajoute et accentue l'effet de l'arrivée récente, car il s'agit d'emplois

qui nécessitent sans doute une connaissance plus grande des institutions dans lesquelles on travaille; l'effet de l'offre, puisque les cohortes plus récentes ont inclus beaucoup plus de personnes de la catégorie A, en nombre absolu ainsi qu'en proportion, ce qui fait que même avec une certaine ouverture du marché de l'emploi, il restera un certain nombre de personnes qui n'auront pas d'emploi; et enfin l'effet de la discrimination, devenue plus courante depuis que le débat sur les accommodements raisonnables a artificiellement fait de tous les musulmans des demandeurs potentiels d'accommodements jugés problématiques.

CONCLUSION

La présente étude aura permis de documenter les résultats économiques relatifs aux immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine et la durée d'établissement dans la province. Elle aura également abouti à analyser les changements dans les caractéristiques observables chez cette catégorie d'immigrants et leurs effets sur l'évolution des résultats économiques. L'étude des principaux indicateurs économiques a permis de dresser un portrait global de l'évolution dans le temps des différents taux d'activité, d'emploi, de chômage, de niveaux de revenus et de compétence. Ce qui a dévoilé la situation précaire des immigrants maghrébins sur le marché du travail à Montréal. La situation économique à l'arrivée des cohortes successives d'immigrants au Canada et au Québec est bien documentée par la littérature citée. Toutefois, la valeur ajoutée de notre étude réside dans l'analyse des tendances intercohortes des immigrants maghrébins du Québec avec des niveaux de scolarité différents, et plus spécifiquement les diplômés universitaires. Etant donné que les immigrants hautement scolarisés sont de plus en plus convoités par le Canada et le Québec, le dévoilement de ces résultats par rapport aux autres travailleurs immigrants et ceux de la société d'accueil aurait probablement une incidence tant sur les critères de sélection des immigrants originaires du Maghreb que sur le choix du pays d'accueil des personnes qui envisagent d'immigrer au Québec à l'avenir.

Grâce à l'analyse des données concrètes récentes recueillies auprès de Statistiques Canada, relatives à différentes cohortes de la communauté maghrébine identifiée par pays d'origine et installés au Québec à différentes périodes d'établissement, cette étude a permis d'avoir une vue d'ensemble plus exhaustive des problèmes d'intégration économique spécifiques à la communauté maghrébine du Québec. Elle aura mis en évidence les principaux facteurs ayant concouru à la manifestation d'une telle situation, ce qui va au-delà de ce que la littérature a déjà présenté à ce sujet. Enfin, elle aura permis de départager les

éléments en cause qui relèvent de la discrimination de ceux qui relèvent de la structure du marché.

Plusieurs éléments émanent de cette analyse :

En général, il y a concordance entre les résultats de notre étude statistique et les conclusions des études qualitatives étudiées. Les difficultés liées à l'insertion professionnelle des immigrants maghrébins telles que décrites dans ces études sont confirmées et confortées par les différents indicateurs économiques étudiés tels qu'exposés dans l'analyse statistique. Ils constituent pour nous des preuves de la situation précaire vécue par les membres de cette communauté ainsi que leur sous-représentation dans des emplois traditionnels réservés généralement aux natifs.

En effet, même si les immigrants maghrébins ont eu des taux d'activité élevés (71,4 %) et des revenus dans une proportion majoritaire (90,77 %), il n'en demeure pas moins que leur situation économique a atteint un haut degré de précarité avec les taux de chômage les plus élevés, des taux d'emploi inférieurs aux natifs, des revenus plus bas que ceux des natifs et des autres immigrants ainsi que les taux les plus élevés de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. De plus, ils ont été nombreux parmi ceux en emploi à occuper des postes de travail sous-payés pour lesquels ils étaient surqualifiés, ce qui est loin de refléter leur niveau de scolarisation et leurs titres de compétences effectifs. Cette situation a conduit d'ailleurs les membres de cette communauté à s'organiser en conséquence à travers la création d'associations et organismes d'aide aux québécois d'origine maghrébine. À titre d'exemple, Le Congrès Maghrébin au Québec (CMQ)⁸³ qui a œuvré à la création de certains réseaux professionnels (création du Réseau TI, un regroupement de professionnels en technologie de l'information (TI) pour les maghrébins. Ce regroupement, parrainé par des entreprises Informatiques, a pour objectif d'aider à l'intégration professionnelle et sociale des immigrants originaires de l'Afrique du Nord au sein de la société québécoise.

⁸³ Voir mission du congrès maghrébin en ligne : [www. http://congresmaghrebins.ca/new/](http://congresmaghrebins.ca/new/)

Dans l'ensemble, les résultats tels que révélés par l'analyse statistique démontrent que la situation économique des membres de la communauté immigrante maghrébine du Québec est plus difficile que celle des natifs et des autres immigrants. On assiste à des différences notables de situations économiques qui opposent immigrants maghrébins et non-immigrants, mais qui sont présentes également au sein même de la population immigrante. Ceci corrobore une de nos hypothèses de recherche stipulant que la situation économique des immigrants maghrébins du Québec diffère effectivement de celle des autres immigrants ainsi que celle des natifs.

Pourtant un fait intéressant également mérite d'être souligné : La période d'immigration est un facteur faisant varier de façon importante leur insertion en emploi. Celle-ci s'améliore, de façon générale avec la durée de leur séjour au Québec. Si on prend en considération la dimension temporelle, on remarque que le taux de chômage des immigrants maghrébins décroît systématiquement avec la durée de résidence au Québec.

Les immigrants maghrébins ont connu une augmentation du taux de chômage dans le temps. Ce dernier passant de 12,6 % en 1996 à 20,7 % en 2005 et 27,9 % en 2006. L'analyse statistique a révélé que les taux de chômage ont effectivement été très élevés pour les immigrants maghrébins récents arrivés au Québec depuis 5 ans et moins. Ceux-ci rencontrent plus de difficultés à intégrer le marché du travail comparativement aux plus anciens. Après 15 ans de résidence au Québec, ils affichaient un taux de chômage moindre. Cependant, même si leur situation semble relativement meilleure, elle n'atteint pas encore le niveau de celle des natifs. En effet, le taux de chômage des immigrants maghrébins du Québec a diminué systématiquement à mesure que la durée de résidence au pays s'allongeait sans toutefois égaler celui des personnes nées au Canada.

Il est apparu que les taux de chômage des immigrants maghrébins bien que fortement supérieurs à ceux des natifs et des autres immigrants avaient tendance à diminuer avec le niveau d'études. Ces taux ont donc été moins importants respectivement pour les universitaires, pour ceux avec un niveau post-secondaire mais inférieur au Bac et pour les titulaires d'un diplôme secondaire ou moins. Contrairement, les taux d'activité et d'emploi ont augmenté avec le niveau d'études. Ce sont donc dans un ordre décroissant les

universitaires qui étaient en tête suivis des deux autres niveaux d'études, post-secondaire et secondaire. Pourtant, le lieu d'obtention du diplôme influence beaucoup la reconnaissance des formations reçues à l'étranger et diminue les possibilités chez ces immigrants à s'intégrer rapidement au marché du travail même s'ils détiennent un diplôme universitaire.

La déqualification des immigrants maghrébins en emploi est apparue comme un facteur déterminant dans le maintien de leur niveau de pauvreté. On peut dire qu'elle a œuvré au maintien des immigrants maghrébins dans une situation de dépendance économique et une qualité de vie précaire. Leurs besoins économiques ont été conservés régulièrement à un niveau inférieur comparativement à ceux des autres immigrants et du groupe traditionnel. En effet, malgré les diplômes universitaires, la rémunération moyenne des maghrébins n'a pas dépassé pas les 27.000,00\$ par année. Les gains des immigrants maghrébins de longue date étaient plus élevés que ceux des maghrébins récents formés à l'étranger. C'est donc avec le temps que les conditions salariales des immigrants maghrébins, particulièrement ceux formés au Canada, tendent à s'améliorer. Avec une présence de plus de 15 ans au Québec, les maghrébins atteignent en moyenne des revenus beaucoup plus élevés que ceux dont la présence au Québec est plus récente même si c'est moins comparativement aux natifs. Cependant, les difficultés et obstacles à une intégration économique réussie demeurent effectives pour la plupart des membres de ces communautés pour lesquels l'accès à certains secteurs tels que celui de la fonction publique reste encore difficile à réaliser.

L'ensemble de ces constatations corroborent les affirmations des études qualitatives retenues et apportent des réponses à certaines de nos questions spécifiques de recherche. Nous pouvons dès lors affirmer que les immigrants maghrébins sont identifiés comme groupe-cible (avec les minorités visibles et les femmes) et connaissent une certaine forme de ségrégation professionnelle étant donné qu'ils ne s'intègrent pas dans leurs domaines de compétences. Cependant, la durée d'établissement agit comme élément essentiel dans le changement de leur situation économique. C'est effectivement après plusieurs années qu'on peut observer une amélioration de leur condition économique même si elle demeure particulièrement difficile et moins favorable que celle des autres immigrants et des natifs. C'est avec le temps que la situation des immigrants maghrébins s'améliore sur le marché du travail. La baisse du taux de chômage en fonction de la durée de résidence corrobore on des arguments avancés

dans la littérature : les nouveaux immigrants vivent une période « d'acculturation » qui peut être longue avant de pouvoir s'intégrer à la société d'accueil et au marché du travail.

L'intégration économique des algériens, marocains et tunisiens au Québec a suivi dans l'ensemble la même trajectoire. Ceci est valable pour l'ensemble des cohortes établies à différentes périodes au pays. Certaines différences au niveau des taux économiques ont été relevées. Néanmoins, elles restent peu importantes pour être significatives au point de constituer des différences majeures pouvant être exploitables. Cette conclusion infirme une de nos questions spécifiques selon laquelle le pays d'origine serait un élément de différenciation dans l'intégration économique de ces immigrants. Elle confirme cependant, l'hypothèse émise selon laquelle l'intégration économique des immigrants maghrébins du Québec s'opère différemment de celle des autres immigrants et des natifs.

Cette tendance à l'homogénéité dans l'évolution des caractéristiques des algériens, marocains et tunisiens à différentes étapes de leur établissement au Québec et les différences constatées comparativement aux natifs et aux autres immigrants corrobore notre hypothèse de départ : L'insertion professionnelle difficile des immigrants maghrébins est le résultat d'un processus complexe. À l'appui des résultats révélés par l'analyse statistique, nous pensons qu'outre les facteurs structurels communs à l'ensemble des immigrants, la participation des immigrants maghrébins au marché du travail montréalais reste fortement influencée par la discrimination systémique qui y règne. C'est ce qui expliquerait en grande partie les difficultés spécifiques de leur intégration professionnelle. L'ampleur et la persistance de la situation économique désavantageuse de ce groupe par rapport à la population immigrante telle que dévoilée confirme les conclusions des études qualitatives à ce sujet : La situation économique inégale des immigrants maghrébins semble davantage liée, entre autres, à des barrières discriminatoires en plus des difficultés institutionnelles auxquelles se heurtent l'ensemble des immigrants et la situation du marché de l'emploi. L'incidence de la discrimination sur le marché du travail a été mise en évidence par les résultats des études menées auprès des immigrants maghrébins. Leurs résultats démontrent que la discrimination serait un obstacle

majeur et prévalent auprès des immigrants maghrébins⁸⁴. En résumé, les différents indicateurs économiques vérifiés concernant les taux de chômage anormalement élevés de ce groupe, les taux de représentation de ces immigrants au niveau de l'emploi, la disproportion entre les taux de représentation de leurs qualifications dans les niveaux de compétence et leur taux de représentation dans la population active, les caractéristiques de la structure salariale, le type d'emplois occupés ont permis de déterminer l'association de ces inégalités sur le marché du travail à un critère de discrimination. En effet, les résultats statistiques indiquent clairement qu'il existe une corrélation entre l'appartenance à un groupe minoritaire non traditionnel et une situation défavorable en emploi pour l'ensemble des immigrants, encore plus désavantagée pour les immigrants maghrébins en tant que groupe minoritaire d'origine arabo-musulmane. Le sens de cette corrélation avait été mis en évidence par notre étude qualitative. En effet, la situation économique vécue par la communauté maghrébine du Québec qui a maintenu un grand nombre de ses membres dans un niveau de pauvreté comparativement aux autres immigrants et aux natifs, telle qu'observée dans le portrait statistique, s'expliquerait principalement par la discrimination systémique qui s'est développée davantage à l'égard de ce groupe. La discrimination à l'emploi pourrait ainsi constituer la caractéristique principale du processus qui a abouti à cette situation d'inégalité à l'égard des membres de cette communauté⁸⁵. Elle est en général expliquée en tant que phénomène généré par les représentations négatives envers les communautés arabo-musulmanes, en lien étroit avec des événements liés au contexte mondial (11 septembre 2001...) et provincial (accommodements raisonnables (2007), débats laïcité, voile...2010).⁸⁶ Cependant, à notre sens, le facteur discrimination expliquerait une partie seulement du sous-emploi des maghrébins dans une proportion ne dépassant pas environ les 15 %. Le reste du chômage serait déterminé par la structure de l'offre de compétences et les besoins du marché du travail québécois.

⁸⁴ M-T, Chicha et É, Charest, 2008 ; Lenoir et al, 2009; Vatz, Laaroussi, M, 2008

⁸⁵ M-T, Chicha, 1989 : 11-19, 1992 :82; M-T Chicha et É. Charest, 2008...

⁸⁶ M. Labelle, 2006,2008; A. Rachad, 1986, 2002, 2005, 2006, 2007, 2008; M-T, Chicha,2008,2009; A. Daher, 2001; A. Tadlaoui et R. Antonius, 1986, 2002 : 253-270; Labelle, M et Icart, J.C, 2007 : 123-126)

L'intégration socio-économique constitue le point de départ de toute analyse du processus d'intégration chez les nouveaux arrivants. Elle est non seulement un moyen de survie, mais également un pilier identitaire fondamental. Le partage d'une même réalité, de valeurs ou d'objectifs communs crée un terrain favorable. Il nécessite en plus, pour se développer, une qualité d'interactions avec les personnes, dans la dignité, ce qui contribue au fait qu'on se sente bien et qu'on ait conscience de sa valeur au sein d'un groupe particulier. En se sentant reconnu, on développe l'envie de s'engager davantage, de donner le meilleur de soi-même et de s'identifier avec une certaine fierté à ce groupe dont on fait partie. Si une part de responsabilité relève du milieu qui accueille les immigrants, une autre part dépend de leur attitude et de leurs propres efforts d'intégration. Cependant, un changement dans les positions sociales et politiques nationales du Québec favorisant une meilleure intégration des groupes concernés reste de l'ordre du possible. Le gouvernement québécois a d'ailleurs conscience que la dimension économique de l'intégration est déterminante :

Une intégration économique réussie est le facteur principal du développement des personnes et des communautés. Elle conditionne la capacité des personnes à accéder aux services dont elles ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu (Québec, 2006, p. 50)

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Antonius, R. 2002. « Un racisme respectable », dans J. Renaud. L. Pietrontonio et G. Bourgeault (dir.), *Les relations ethniques en question. Ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001*. Montréal. Presses de l'Université de Montréal. p. 253-270

Antonius, R. 2007. « Des représentations fondées sur la distorsion », *Le journal de l'Université du Québec à Montréal, L'UQAM*, Volume 33, no 9, p.1

Arcand, S., Lenoir, A. et Helly, D. 2009. « Insertion socioprofessionnelle d'immigrants récents et réseaux sociaux: le cas de Maghrébins à Montréal et Sherbrooke ». *Canadian Journal of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, vol. 34, no2, p. 373-402.

En ligne : <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/CJS/article/viewArticle/1327>. Consulté en novembre 2010
Berry, J.W. et Annis, R.C. 1974. « Stress Acculturatif ». *Revue Québécoise de Psychologie*, no 5, p. 382-406

Berry, J.W. 1989. « Acculturation et adaptation psychologique ». La recherche interculturelle, p. 135-145. Paris : L'Harmattan

Berry, J. W. 1997. « Immigration, acculturation et adaptation ». *Revue internationale*, vol. 46, p. 5-68

Boucher, M. 2000. « Les théories de l'intégration entre universalisme et différentialisme. Des débats sociologiques et politiques en France : analyse de textes contemporains », Paris : L'Harmattan, 350 p. p. 261-296

Boudarbat, Brahim et Boulet, Maude. 2010. « Un diplôme postsecondaire canadien : un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants ? ». *Choix IRPP*, no 8, septembre 2010. En ligne : http://www.irpp.org/fr/pubs/IRPPStudy/IRPP_study_no8.pdf. Consulté en septembre 2010

Boudarbat, B et Boulet, M. 2010. « Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail ». Centre interuniversitaire des recherches en analyse des organisations (CIRANO), 88 p. En ligne : <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-05.pdf>. Consulté en septembre 2010

Boudarbat, B, et Boulet, M. 2007. « Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique *Choix IRPP*, vol. 13, No 7, Novembre 2007. En ligne : www.irpp.org. Consulté octobre 2010

Boulerice, A. 2006. « Intégration des communautés culturelles dans la fonction publique, un lamentable échec ». p. 4. En ligne : www.integrationimmigrants.pdf, article consulté décembre 2010

Bourhis, R.Y, et Bougie, E. 1998. « Le modèle d'acculturation interactif : une étude exploratoire ». *Revue Québécoise de Psychologie*.19, p.75-114

Bourhis, R.Y, et al 1998. « Immigration et intégration : vers un modèle d'acculturation interactif ». Cahiers de la Chaire Concordia-UQAM en études ethniques. Cahier no 6, 52 p

Bourhis, R.Y, et al. 2002. « Étude sur les orientations d'acculturation de Maghrébins et de Français d'origine en région parisienne », In C. Sabatier, H

Bourhis, R.Y, et Gagnon, A. 1994. « Les préjugés, La discrimination et les relations inter-groupes », in R.J. Vallerand (dir). *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville : Gaetan Morin, p. 707-773

Bourhis, R.Y; Montreuil, A, et Helly, D. 2005. *Portrait de la discrimination au Québec: Enquête sur la diversité ethnique au Canada*, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques

Bourhis, R.Y, Montreuil, A. 2001,2004. « Assises sociopsychologiques du racisme et la discrimination ». *Revue Québécoise de Psychologie*, vol. 32, no 6, p. 718-739

Bourque, G, et Duchastel, J. 2000. « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : Le Canada et le Québec », dans M. Elbaz et D. Helly (dir.). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Montréal : Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, p. 147-170

Bourque, G et Duchastel, J. 1996. « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 14, (Automne), p. 77-94

CAMO-PI. (Comité d'adaptation de la main d'œuvre - Personnes immigrantes). 2007. « Portrait de la situation des personnes immigrantes actives salariées dans l'ensemble des secteurs d'activité économique pour la région métropolitaine de recensement de Montréal et l'île de Montréal, résultat d'une analyse statistique ». En ligne <http://www.camo-pi.qc.ca/images/Analyse%20statistique.pdf>. Consulté en janvier 2009

Canada. 1990. Multiculturalisme et citoyenneté, *La loi sur le multiculturalisme canadien. Guide à l'intention des Canadiens*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services

Canada. 2009. Portail Immigration. *Loi sur l'immigration au Québec: Catégorie de l'immigration économique*. En ligne : <http://www.immigration.ca/french/permres-loi.asp>, consulté le 20 novembre 2010

Canada. Immigration Canada. 2009. « *Le Canada accueille un nombre record de nouveaux arrivants en 2008* ».

En ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2009/2009-02-20.asp>. Consulté le 22 novembre 2010

Cardu, H. et Y, Bouchamma. 2000. *Identité et insertion socioprofessionnelle ; un outil de counselling interculturel auprès de femmes immigrantes*, Québec, Les actes du CONAT

Conseil Économique et Social des Nations-Unis. 2004. « Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination ». Produit par la Commission des droits de l'homme, des Nations-Unis

Cousineau, J.M. et Boudarbat, B. 2009. « La situation économique des immigrants au Québec », dans *Relations industrielles*, vol. 64, no 2, Université Laval, Québec, p. 230-249

Castells, M. 1999. *Le pouvoir de l'identité*, Paris : Fayard. 534 pages. (p.15-88)

Chanoux, P. 2003. « La reconnaissance des acquis professionnels et compétences des personnes immigrantes », *Vivre ensemble*, Vol 11. No 38, Automne 2002, Hiver 2003

Chicha, M-T. 2010. *L'équité salariale: Mise en œuvre et enjeux*. Éditions Yvon Blais, Montréal, QC, 450 p

Chicha, M-T. 2010. « La déqualification des immigrées hautement qualifiées à Montréal : Une question de degré. En ligne : http://canada.metropolis.net/pdfs/ODC_vol7_spring2010_f.pdf .Consulté janvier 2009

Chicha, M-T. 2009. *Le mirage de l'égalité. Les immigrées hautement qualifiées à Montréal*. Fondation canadienne des relations raciales. En ligne : http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha_Mirage_egalite.pdf. Consulté en janvier 2010

Chicha, M-T et Charest, É. 2008. « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : Politiques et enjeux », *choix IRPP*, vol.14, no 2, 62p. En ligne: http://im.metropolis.net/researchpolicy/research_content/doc/Chicha_Charest_integration_de_s_immigres_sur_le_marche_du_travail.pdf. Consulté janvier 2009

Chicha, M-T, et Charest, E. 2006. *L'accès à l'égalité en emploi pour les minorités visibles et les immigrés : l'importance d'un engagement collectif*. Mémoire présenté à la Commission de la Culture en vue d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et les discriminations, 13 p

Chicha, M-T. 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*. Éditions Yvon Blais. QC, Montréal, 197 pages

Daher, Ali. 2001. « Les événements du 11 septembre et les québécois de religion islamique ». Bulletin *Vivre ensemble*, Vol. 11, no 34. Automne 2001, Hiver 2002

Durkheim, Émile. 1898. « Représentations individuelles et représentations collectives ». In *Revue de métaphysique et de morale*. VI, p. 273-302

Durkheim, Émile. 1888. *Les règles de la méthode sociologique*. Éd. Flammarion, France, 253 pages

Drudy, G. 1997. « Au-delà du choc culturel, le choc discriminatoire comme obstacle au processus d'intégration sociale des membres des minorités ethniques et minorités raciales », *Vivre ensemble*, Vol.11, no 38, Automne 2002, Hiver 2003

Drudy, G. 2003. « Impact de la non-reconnaissance professionnelle sur l'identité des personnes immigrantes, situation des personnes issues des minorités noires », *Vivre ensemble*, Vol. 11, no 38, Automne 2002, Hiver 2003

El Batal, Kamal. 2006. « Intégration des minorités ethniques dans la société québécoise, les immigrants ont fait leurs devoirs ». *Journal Le Devoir*. Les Actualités, 21 juillet 2006, p.A3

Garant, E. 2003. « Le défi de l'intégration économique des immigrants et immigrantes » *Vivre ensemble*, vol. 11, no 38, Automne 2002, Hiver 2003

Gélinas, G. 2002. « Pas de cv arabes, ou de musulmans ». *Alternatives*, Montréal, Avril 2002

Gingras, F-P. 2001. « La représentation des questions identitaires dans les médias à l'ombre du 11 septembre ». En ligne : www.la-science-politique.com. Consulté en décembre 2008

Godin, Jean-François. 2005. « *Immigrants et travail à Montréal : la dynamique de l'établissement professionnel des dix premières années* ». Thèse de doctorat, Faculté des études supérieures, Programme de sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Directeur : Jean Renaud, Sociologie, Université de Montréal

Hélène, Pellerin. 2004. « Intégration économique et sécurité : nouveaux facteurs déterminants de la gestion de la migration internationale ». *IRPP*. En ligne : www.irpp.org. Consulté janvier 2010

Helly, Denise. 1994. « Politiques à l'égard des minorités immigrées », *Sociologie et sociétés*, Vol. 26, no 2, pp. 133-150

Helly, Denise. 1992. « L'immigration, pourquoi faire? ». Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 229 p

Jodelet, D. 1997. « *Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie* », in *Psychologie sociale*, sous la direction de S. Moscovici, Paris : PUF, *Revue Le psychologue*, p. 365

Khellil, M. 1997. *Sociologie de l'intégration*. Paris : PUF, Coll. Que sais-je? 127 pages

Kymlika, W. 2001. *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale des droits des minorités*, Montréal, (QC) : Les éditions du Boréal, 357 pages

Labelle, M; F, Rocher, et R, Antonius. 2009. « Immigration, diversité et sécurité, les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec », Québec : Presses de l'Université du Québec. 180 pages

Labelle, M et J. C, Icart. 2007. « Lecture du débat sur les accommodements raisonnables » p. 124-130. Dans *globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol.10, no 1

Labelle, M, Field, Anne-Marie, et Icart, Jean-Claude. 2007. « *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec* » : Document de travail, présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC)

Labelle, M et F, Rocher. 2007. « *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme* », rapport présenté pour la commission Taylor-Bouchard sur les accommodements raisonnables

Labelle, Micheline. 2006. *Un lexique du racisme. Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, rapport présenté à l'UNESCO, Montréal, Université du Québec à Montréal (UQAM), Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, p.15

Labelle, Micheline. 2006. « Racisme et multiculturalisme au Québec », dans M-H. Parizeau et S. Kash (dir.), *Néoracisme et dérives génétiques*, Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 85-119

Labelle, Micheline. 2005. « Le défi de la diversité au Canada et au Québec », *Options politiques*, mars-avril, p.76-81

Labelle, Micheline. 2001. « Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois », dans j. Mc Lure et A.G. Gagnon (dir), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal. Québec, Amérique, 432 pages. p. 295-320

Labelle, M et Marhraoui, A. 2001. « Intégration et multiculturalisme : perspectives et paradoxes », dans Y. Resch (dir.), *Définir l'intégration? Perspectives nationales et représentations symboliques*, Montréal, p. 19-31

Labelle, Micheline. 2000. « La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec: défis et enjeux », dans H. Greven et J. Tournon (dir.), *Les identités en débat: intégration ou multiculturalisme*, Paris : L'Harmattan, pp. 269-293

Ledoyen, A. 2003. « Les immigrants et le marché de l'emploi: D'une intégration fonctionnelle à une intégration intégrale », *Vivre ensemble*, Vol. 11, no 38, Automne 2002, Hiver 2003

Lenoir-Achdjian, Annick; Sébastien, Arcand; Denise, Helly; Isabelle Drainville et Michèle Vatz, Laaroussi. 2009. « Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec, une question de perspective », *choix IRPP*, vol. 15, no 3. En ligne : <http://www.irpp.org/fr/index.htm>. Consulté septembre 2010

Ménard, P.O., et A.-M, Fadel. 2009. *Les données de l'Enquête sur la population active (EPA). Les immigrants et le marché du travail, Volet 1 : Portrait général*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 21 p. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigrants_MT_Volet1.pdf. Consulté en novembre 2010

Oueslati, B, Labelle, M, et Antonius, R. 2006. *Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe: conceptions, pratiques et défis*, Université du Québec à Montréal (UQAM), Cahiers du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, no. 30

Oreopoulos. Philip, 2008. « Pourquoi les immigrants récents au Canada éprouvent-ils des difficultés sur le marché du travail? Nouvelles preuves tirées d'une expérience menée sur le terrain au moyen de 6000 curriculums vitae ». En ligne : <http://canada.metropolis.net/pdfs/OreopoulosFR.pdf>. Consulté en janvier 2010

Organisation Internationale du Travail (OIT). 2000. « *Le nombre des migrants dans le monde dépasse 120 millions* », En ligne : http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_008263/index.htm. Consulté en janvier 2010

Paugam, Serge. 2007. *Le salarié de la précarité*. Paris : Éd. PUF, 454 pages

Paugam, Serge. 2005. *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : Éd. PUF, 286 pages

Paugam, Serge. 2009. *La disqualification sociale*. Paris : Éd. PUF, 288 pages

Piché, V., Renaud, J et Gingras, L. 1997. « Immigration et intégration économique à Montréal: L'origine nationale serait-elle discriminatoire? », *Anciennes et nouvelles minorités*, Paris : John Libbey et INED, pp.89-111

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, (MICC). 2010. « *Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006* », p. 3-9. En ligne : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrébine-2006.pdf>. Consulté en novembre 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC). Direction de la recherche et de l'analyse prospective, Gouvernement du Québec.2009. *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales*, En ligne :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherchesstatistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>. p.1-170. Consulté 20 novembre 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (MICC). 2009. *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec - Année 2008*. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Note_synthese_Immigration.pdf. Consulté le 15 septembre 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (MICC). 2009. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec ». Bref portrait de l'immigration permanente (Données d'admission)*. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2009.pdf. Consulté le 22 novembre 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, (MICC). 2009. *Les titulaires d'un grade universitaire au Québec : ce que disent les données du recensement de 2006*. Étude de l'Institut de la statistique du Québec. En ligne : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2009.pdf, consulté le 22 novembre 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC). 2008. *Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants, une réponse spécifique aux besoins des Québécois originaires du Maghreb*. En ligne : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-BrochureMaghreb2008Maghreb.pdf> . Consulté en janvier 2010

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Direction des affaires publiques et des communications. 2008. *La diversité : une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, 2008-2013*, Montréal, 51 p

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Direction des affaires publiques et des communications. 2006. *Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles. Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Document de consultation, Montréal

Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC). 2005. *Portrait Statistique de la population d'origine ethnique arabe, recensement au Québec en 2001*

Québec, Conseil des relations interculturelles. 1997. *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une société pluraliste*

Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI). 1990. « *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* ». Montréal, Québec

Ministère des communautés culturelles et de l'immigration. Direction des communications. 1990. *Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Annexe à l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Gouvernement du Québec, 85 p

Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI). 1990. « *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation* », Montréal, Direction des communications

Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) (1981). *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*. Montréal

Réa, Andrea et Tripier, Maryse. 2003. *Sociologie de l'immigration*. Ed. La découverte, collection « Repères ». Paris. 123 pages

Revue *Le Monde*, hors-série, « l'atlas des migrations ». 2008, 2009, p.11

Rousseau, Guillaume. 2006. *La nation à l'épreuve de l'immigration*. Ed. du Québec, 156 pages

Statistique Canada, *Recensement de 2006 : Immigration au Canada : Un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006 : faits saillants*, Par Tina Chui, Kelly Tran et Hélène Maheux, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, p. 5. En ligne :

<http://www12.statcan.ca.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/census-recensement/2006/as-sa/97-557/index-fra.cfm>. Consulté en novembre 2010

Castles, Stephen. 2000. Les migrations internationales au début du XXème siècle : tendances et problèmes mondiaux. *Revue internationale des sciences sociales*, no. 165, p. 313-327

Castel, R. 1995. Cité par Helena Hirata et Edmond Préteceille. Dans « Exclusion, Précarité, Insécurité Socio-Économique (Apports et débats des sciences sociales en France) La Prise en Compte de l'Insécurité Socio-Économique dans les Grandes Enquêtes Statistiques en France Bureau International du Travail, Genève Avril 2002. p. 401 et 409

Renaud, J et Cayn, T. 2006. « La déqualification Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec » réalisée pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et produite par la Direction des affaires publiques et des communications du MICC. En ligne :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/accesemploiqualifie-rapportrenaudcayn.pdf>. Consulté en janvier 2009

Renaud, J. 2009. *Magazine Regard*, « Les nouveaux immigrants sur le marché du travail » p. 13-16

Renaud, J, Piché, V, Godin, J-F. 2002. « Emploi: Établissement différentiel des immigrants arabes et musulmans? », *Ce qui a changé après le 11 septembre 2001. Les relations ethniques en question*, Les Presses de l'Université de Montréal. pp. 177-197

Renaud, J et Piché, V. 2003. « Immigration et Intégration économique, Peut-on mesurer la discrimination? ». *L'Annuaire du Québec*, Montréal : Fides, pp.146-152

Moscovici, Serge. 1976. *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : PUF

Moscovici, Serge. 1984. *La Psychologie Sociale*. Paris : Éd. P.U.F

Moscovici, Serge. 1976. « Psychologie des représentations sociales », *Cahiers Vilfredo Pareto*, 14, p. 409-416

Tadlaoui, D. 2003. « Contrer la discrimination, raciale, ethnique et religieuse en emploi, la contribution du milieu communautaire québécois ». *Vivre ensemble*, Vol 11, no38, Automne 2002, Hiver 2003

Taylor. Charles. 1994. *Multiculturalisme, Différence et démocratie*. Paris : Éd. Flammarion, 140 pages

Vatz, Laaroussi, M. 2008. « Du Maghreb au Québec, accommodements et stratégies ». *Revue Travail, genre, et sociétés*, no 20. P.47-65. En ligne : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-2-p-47.htm. Consulté en décembre 2010

Wieviorka, M. 1996. *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat*, Paris : Éditions La Découverte

Wieviorka, M. 1991. *L'espace du racisme*, Paris : Éd. Seuil

ANNEXES

Tableau A.1

Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006

Population	Total Pop de 15 ans et plus	Pop active totale	Personnes occupées	Chômeurs	Pop inactive
Immigrants	153920	101290	81535	19755	52630
Algériens	5840	4085	2770	1315	1755
Marocains	7790	5270	3560	1710	2515
Tunisiens	2005	1405	1085	325	600

Tableau A.2

Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000

Population	Total Pop de 15ans et plus	Pop active totale	Personnes occupées	Chômeurs	Pop inactive
Immigrants	92970	67050	59060	7995	25920
Algériens	3610	2700	2350	345	910
Marocains	3085	2385	2025	365	700
Tunisiens	435	330	255	75	110

Tableau A.3
Immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996

Population	Total Pop de 15ans et plus	Pop active totale	Personnes occupées	Chômeurs	Pop inactive
Immigrants avant 1996**	544060	319230	293670	25555	224830
Algériens	3125	2280	1970	310	850
Marocains	7660	5215	4580	635	2445
Tunisiens	1770	1180	1035	145	585

** Les données sont extraites d'un tableau de Stat Can qui donne les données entre 1991 et 1995 et avant 1991. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?>

Tableau A.4
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001-2006

Pop/Niveau de scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Plus que le secondaire moins que le Bac
Algériens	18,75%	55,39%	25,86%
Marocains	20,09%	42,68%	37,23%
Tunisiens	17,21%	52,87%	29,68%

Tableau A.5
Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996-2000

Pop/Niveau de scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Plus que le secondaire moins que le Bac
Algériens	27,01%	42,11%	30,75%
Marocains	24,31%	38,25%	37,44%
Tunisiens	14,94%	57,47%	28,74%

Tableau A.6

Taux des niveaux d'étude des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996

Pop/niveau de scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Plus que le secondaire moins que le Bac
Algériens	27,52%	34,72%	37,76%
Marocains	34,99%	25,46%	39,56%
Tunisiens	34,18%	32,77%	33,05%

Tableau A.7

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006

Pop/Activité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants	65,8%	53%	19,5%
Algériens	69,9%	47,5%	32,1%
Marocains	67,7%	45,7%	32,5%
Tunisiens	70,3%	54,15%	23%

Tableau A.8

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000

Pop/Activité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants	72,1%	63,5%	11,9%
Algériens	74,9%	65,2%	13%
Marocains	77,2%	65,5%	15,3%
Tunisiens	75%	58%	22,7%

Tableau A.9

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996

Pop/Activité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants	58,7%	72%	9%
Algériens	72,7%	62,9%	13,4%
Marocains	68,1%	59,8%	12,2%
Tunisiens	66,9%	58,5%	12,7%

Tableau A.10

Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité en 2005

Population	Niveau de scolarité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population Algérienne totale	Total – Scolarité	72%	56,4%	21,7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	47,25%	34,4%	26,7%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	79,8%	65,25%	18,25%
	Plus qu'un secondaire mais moins que le Bac	79,3%	59,7%	24,7%
Population Marocaine totale	Total – Scolarité	69,4%	54,8%	21,1%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	47,8%	36,2%	24,3%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	79,7%	63,2%	20,8%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	75,3%	60,3%	20%
Population Tunisienne totale	Total – Scolarité	69,4%	56,4%	18,7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	60,8%	51%	16,1%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	74,1%	60,1%	18,9%
	Plus qu'un secondaire mais moins que le Bac	69%	55,2%	19,4%

Tableau A.11
Taux de chômage des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec entre 2001 et 2006

Population	Niveau scolarité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population algérienne	Total – Scolarité	69,9%	47,55%	32,1%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	44,5%	25,9%	42,9%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	76,5%	56,5%	26,1%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	74,2%	43,7%	41,5%
Population marocaine	Total – Scolarité	67,7%	45,7%	32,5%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	43,3%	26,3%	39,3%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	75,2%	51,7%	31,4%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	72,1%	49,1%	32%
Population tunisienne	Total – Scolarité	70,3%	54,1%	23%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	62,3%	47,8%	25,6%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	76,1%	59,2%	21,6%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	63%	47,1%	25,3%

Tableau A.12

Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec entre 1996 et 2000

Population	Niveau de scolarité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population algérienne	Total – Scolarité	74,9%	65,2%	13%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	47,2%	36,9%	22,8%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	85,5%	78,6%	8,5%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	84,7%	71,6%	14,9%
Population marocaine	Total – Scolarité	77,2%	65,5%	15,3%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	54%	42,7%	19,8%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	89%	77,1%	13,3%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	80,1%	68,4%	14,6%
Population tunisienne	Total – Scolarité	75%	58%	22,7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	69,2%	46,2%	22,2%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	80%	60%	27,5%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	68%	60%	11,8%

Tableau A.13

Taux de chômage, d'emploi et d'activité des immigrants maghrébins selon les niveaux de scolarité établis au Québec avant 1996

Population	Niveau de scolarité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population algérienne	Total – Scolarité	72,7%	62,9%	13,4%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	50%	42,4%	15,1%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	82%	73,3%	10,7%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	81%	68,4%	15,1%
Population marocaine	Total – Scolarité	68,1%	59,8%	12,2%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	48,7%	40,1%	17,6%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	82%	74,6%	9,1%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	76,4%	67,5%	11,2%
Population tunisienne	Total – Scolarité	66,9%	58,5%	12,7%
	Diplôme d'études secondaires ou moins	59%	52,5%	9,7%
	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	67%	61,7%	9,1%
	Plus qu'un secondaire, mais moins que le Bac	74,4%	62,4%	17,2%

Tableau A.14

Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 2001 et 2006

Pop/Revenu (\$)	Revenu total moyen avant impôt	Revenu médian avant impôt	Revenu moyen après impôt	Revenu médian après impôt
Algériens	16667	12396	15346	12396
Marocains	15957	11677	14681	11677
Tunisiens	19114	13285	17035	13264

Tableau A.15

Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec entre 1996 et 2000

Pop/Revenu (\$)	Revenu total moyen avant impôt	Revenu médian avant impôt	Revenu moyen après impôt	Revenu médian après impôt
Algériens	27748	21665	23735	20708
Marocains	25612	19305	22089	19074
Tunisiens	27593	20045	24020	19405

Tableau A.16

Revenus des immigrants maghrébins selon le pays d'origine établis au Québec avant 1996

Pop/Revenu (\$)	Revenu total moyen avant impôt	Revenu médian avant impôt	Revenu moyen après impôt	Revenu médian après impôt
Algériens	26263	19072	22481	18232
Marocains	29561	18305	24341	17595
Tunisiens	24462	15559	21049	15192

Tableau A.17
Taux de revenus en pourcentage des immigrants maghrébins du Québec selon le pays
d'origine entre 1996 et 2000

Pop/Revenu (\$)	Sans revenus	Avec revenus	Sous le seuil de faible revenu après impôt	Au-dessus du seuil de faible revenu après impôt	% Seuil de faible revenu après impôt - sans objet
Algériens	14,21%	85,87%	53,08%	46,40%	0,51%
Marocains	11,30%	88,77%	51,86%	47,63%	0,58%
Tunisiens	17,71%	82,54%	46,63%	52,37%	1,00%

Tableau A.18
Taux de revenus en pourcentage des immigrants maghrébins du Québec selon le pays
d'origine avant 1996

Pop/Revenu (\$)	Sans revenu	Avec revenu	Sous le seuil de faible revenu après impôt	Au-dessus du seuil de faible revenu après impôt	% Seuil de faible revenu après impôt - sans objet
Algériens	8,17%	91,69%	27,98%	71,75%	0,00%
Marocains	5,19%	94,81%	23,18%	76,66%	0,32%
Tunisiens	3,45%	96,55%	39,08%	60,92%	0,00%

Tableau A.19
Taux des revenus des immigrants maghrébins du Québec selon le pays
d'origine entre 2001 et 2006

Pop/Revenus (%)	Sans revenus	Avec revenus	Sous le seuil de faible revenu après impôt	Au-dessus du seuil de faible revenu après impôt	% Seuil de faible revenu après impôt - sans objet
Algériens	5,44%	94,88%	29,76%	70,08%	0,48%
Marocains	6,40%	93,60%	26,57%	72,78%	0,65%
Tunisiens	5,93%	93,79%	31,07%	67,51%	1,41%

Tableau A.20
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays
d'origine et le niveau d'études entre 1996 et 2000

Population	Total Scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Plus que secondaire, mais moins que le Bac
Algériens	16667	12605	18942	14057
Marocains	15957	10996	18099	15693
Tunisiens	19114	15129	22177	15733

Tableau A.21
Revenu total moyen avant impôt (\$) des immigrants maghrébins du Québec selon le pays
d'origine et le niveau d'études avant 1996

Population	Total Scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Autre (plus que secondaire, mais moins que le Bac
Algériens	27748	12812	37194	24440
Marocains	25612	14851	33416	23416
Tunisiens	27593	19180	28903	28807

Tableau A.22

Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine (2005)

Population	Total - Scolarité	Diplôme d'études secondaires ou moins	Diplôme ou grade universitaire $\geq$ au Bac	Autre (plus que secondaire, mais moins que le Bac
Algériens	26263	15473	35123	24864
Marocains	29561	18217	50137	25589
Tunisiens	24462	19330	31177	22566

Tableau A.23

Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 2001-2006

Pop/Niveau de compétence	Professions liées à la gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B2	Niveau de compétence C2	Niveau de compétence D2
Algériens	3,97%	5,63%	24,83%	21,19%	8,94%
Marocains	2,24%	3,97%	22,76%	25,34%	8,62%
Tunisiens	4,20%	5,88%	18,49%	27,73%	9,24%

Tableau A.24

Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine entre 1996-2000

Pop/Niveau de compétence	Professions liées à la gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B2	Niveau de compétence C2	Niveau de compétence D2
Algériens	5,86%	5,41%	39,64%	23,87%	8,56%
Marocains	4,76%	8,23%	36,36%	23,38%	4,76%
Tunisiens	16,00%	0,00%	32,00%	20,00%	0,00%

Tableau A.25

Niveau de compétence des immigrants maghrébins du Québec selon le pays d'origine avant 1996

Pop/Niveau de compétence	Professions liées à la gestion	Niveau de compétence A	Niveau de compétence B2	Niveau de compétence C2	Niveau de compétence D2
Algériens	8,90%	8,47%	26,27%	33,05%	7,20%
Marocains	8,09%	5,78%	25,25%	29,70%	7,92%
Tunisiens	4,27%	7,69%	29,06%	28,21%	8,55%